

2012-2013  
2013-2014



# Rapport sur le financement des services publics

**2012-2013**  
**2013-2014**

# Rapport sur le financement des services publics

NOTE

La forme masculine utilisée dans le texte désigne aussi bien les femmes que les hommes.  
Elle n'est utilisée que pour alléger le texte.

Rapport sur le financement des services publics — 2012-2013 – 2013-2014

Dépôt légal – 2015  
Bibliothèque et Archives nationales du Québec  
ISSN 2368-8963 (PDF)

© Gouvernement du Québec, 2015

# TABLE DES MATIÈRES

<b>FAITS SAILLANTS.....</b>	<b>3</b>
<b>INTRODUCTION .....</b>	<b>5</b>
<b>1. LA POLITIQUE DE FINANCEMENT DES SERVICES PUBLICS .....</b>	<b>7</b>
1.1 Rappel des principes de la politique .....	7
1.2 Application de la politique .....	10
<b>2. LE PORTRAIT GLOBAL DES REVENUS DE TARIFICATION EN 2012-2013 ET EN 2013-2014 .....</b>	<b>13</b>
2.1 Évolution des revenus de tarification .....	13
2.2 Importance de la tarification gouvernementale dans le financement de l'ensemble des services publics.....	14
<b>3. LES REVENUS DE TARIFICATION PAR SECTEUR .....</b>	<b>19</b>
3.1 Ministères .....	19
3.2 Organismes et fonds spéciaux.....	24
3.3 Secteur de la santé .....	31
3.4 Réseaux de l'éducation.....	36
3.5 Services de garde .....	45
3.6 Régimes d'assurance.....	47
<b>4. LES REVENUS DE LA VENTE D'ÉLECTRICITÉ PAR HYDRO-QUÉBEC.....</b>	<b>53</b>
<b>5. LES MESURES COMPENSATOIRES EN FAVEUR DES MÉNAGES À FAIBLE REVENU .....</b>	<b>55</b>
5.1 Mesures fiscales de soutien au revenu.....	55
5.2 Mesures spécifiques destinées à compenser la hausse de certains tarifs.....	56
 <b>Annexe I : Tableaux descriptifs de la tarification des ministères .....</b>	 <b>59</b>
 <b>Annexe II : Tableaux descriptifs de la tarification des organismes et des fonds spéciaux.....</b>	 <b>77</b>



## Liste des tableaux des revenus de tarification des ministères

Affaires municipales, Régions et Occupation du territoire.....	60
Agriculture, Pêcheries et Alimentation .....	61
Assemblée nationale.....	63
Culture et Communications.....	63
Développement durable, Environnement, Faune et Parcs.....	64
Éducation, Loisir et Sport.....	65
Enseignement supérieur, Recherche, Science et Technologie.....	65
Emploi et Solidarité sociale.....	65
Famille .....	66
Finances et Économie.....	66
Immigration et Communautés culturelles.....	67
Justice .....	68
Personnes désignées par l'Assemblée nationale – Directeur général des élections .....	69
Ressources naturelles .....	70
Santé et Services sociaux .....	72
Sécurité publique .....	73
Transports.....	75
Travail .....	76



## Liste des tableaux des revenus de tarification des organismes et des fonds spéciaux

Agence métropolitaine de transport .....	77
Autorité des marchés financiers .....	78
Bibliothèque et Archives nationales du Québec .....	78
Bureau de décision et de révision en valeurs mobilières.....	79
Centre de recherche industrielle du Québec .....	79
Centre de services partagés du Québec .....	80
Commission de la capitale nationale du Québec .....	80
Commission des lésions professionnelles .....	81
Commission des normes du travail .....	81
Commission des relations du travail .....	81
Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec.....	82
Corporation d'urgences-santé.....	82
École nationale de police du Québec .....	83
École nationale des pompiers du Québec.....	83
Fondation de la faune du Québec .....	83
Fonds de développement du marché du travail .....	84
Fonds de gestion de l'équipement roulant.....	84
Fonds de partenariat touristique.....	85
Fonds des biens ou de services du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale .....	85
Fonds des générations.....	85
Fonds des registres du ministère de la Justice.....	86
Fonds des réseaux de transport terrestre.....	87
Fonds des ressources naturelles .....	88
Fonds des services de police .....	89
Fonds d'information sur le territoire .....	89
Fonds du Centre financier de Montréal .....	90
Fonds vert.....	90
Héma-Québec .....	91
Institut de la statistique du Québec .....	91
Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec .....	91
Institut national de santé publique du Québec .....	92
La Financière agricole du Québec .....	92
Musée d'art contemporain de Montréal .....	92
Musée de la civilisation .....	93
Musée national des beaux-arts du Québec.....	93
Office des professions du Québec.....	94
Régie de l'assurance maladie du Québec .....	94
Régie de l'énergie .....	95

<b>Régie des installations olympiques</b> .....	95
<b>Régie du bâtiment du Québec</b> .....	96
<b>Régie du cinéma</b> .....	96
<b>Revenu Québec</b> .....	97
<b>Société de développement de la Baie-James</b> .....	97
<b>Société de développement des entreprises culturelles</b> .....	98
<b>Société de financement des infrastructures locales du Québec</b> .....	98
<b>Société de la Place des Arts de Montréal</b> .....	99
<b>Société de l'assurance automobile du Québec</b> .....	99
<b>Société de télédiffusion du Québec (Télé-Québec)</b> .....	99
<b>Société des établissements de plein air du Québec</b> .....	100
<b>Société des traversiers du Québec</b> .....	100
<b>Société d'habitation du Québec</b> .....	100
<b>Société du Centre des congrès de Québec</b> .....	101
<b>Société du Grand Théâtre de Québec</b> .....	102
<b>Société du Palais des congrès de Montréal</b> .....	103
<b>Société du parc industriel et portuaire de Bécancour</b> .....	104
<b>Société québécoise de récupération et de recyclage</b> .....	104
<b>Société québécoise des infrastructures</b> .....	105
<b>Société québécoise d'information juridique</b> .....	105
<b>Tribunal administratif du Québec</b> .....	105

## NOTES AU LECTEUR

Le rapport présente les données sur la tarification des services publics pour les années 2012-2013 et 2013-2014 selon le statut des organismes gouvernementaux au 31 mars 2014.

Les revenus et les dépenses des ministères et des organismes avant 2012-2013 ont été redressés pour assurer la continuité dans l'analyse à la suite de l'ajout de :

- la mission Économie au ministère des Finances et de l'Économie;
- la mission Faune au ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs.

Les données du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Science, de la Recherche et de la Technologie et du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport sont présentées conjointement sauf pour 2013-2014.

Les revenus du ministère des Ressources naturelles et du Fonds des ressources naturelles ont été redressés à la suite d'un reclassement notamment de revenus tarifaires des secteurs de la forêt et des hydrocarbures.

Les dépenses avant 2012-2013 ont été redressées pour prendre en compte l'impact des nouvelles normes comptables sur les paiements de transfert et sur les recettes fiscales.

Les mentions « secteur de la santé » et « réseau de la santé » font toujours référence au secteur ou au réseau de la santé et des services sociaux.

Les données des ministères comprennent celles de leurs organismes budgétaires, le cas échéant, à l'exception des organismes budgétaires mentionnés à l'annexe I, qui présentent des revenus tarifaires importants.

Employé seul, le terme « service » réfère à la fois aux biens et aux services fournis par les ministères et organismes.

Les nombres ayant été arrondis, les sommes des montants présentées dans ce rapport peuvent ne pas correspondre aux totaux indiqués.



## Faits saillants en 2013-2014

### ***Vue d'ensemble***

- La grande majorité des ministères et des organismes ont rendu compte de l'application de la Politique de financement des services publics dans leur rapport annuel de gestion (p. 10).
- La proportion des revenus tarifaires des ministères et des organismes pour lesquels les coûts étaient connus s'élevait à 82 %, comparativement à 74 % en 2010-2011 (p. 11).
- Les revenus de tarification totaux s'élevaient à 16,1 milliards de dollars, soit 8,3 milliards de dollars dans les ministères, les organismes et les fonds spéciaux, les réseaux de la santé et de l'éducation et les services de garde et 7,9 milliards de dollars pour les régimes d'assurance (p. 13).
- Les revenus de tarification représentaient 11,7 % des coûts de l'ensemble des services publics (p. 14).

### ***Ministères***

- Les revenus de tarification des ministères s'élevaient à 387 millions de dollars, soit 359 millions de dollars en revenus de droits, de permis et de ventes et 28 millions de dollars en redevances (p. 19).
- Les revenus de tarification des ministères pour lesquels il a été possible de déterminer les coûts qui y sont associés représentaient 42 % de l'ensemble des revenus de tarification des ministères. Ces revenus couvraient en moyenne 50 % des coûts des services tarifés (p. 20).

### ***Organismes et fonds spéciaux***

- Les revenus de tarification des organismes et des fonds spéciaux s'élevaient à 3,5 milliards de dollars, soit 2,9 milliards de dollars en revenus de droits, de permis et de ventes et 619 millions de dollars en redevances (p. 25).
- Les revenus de tarification des organismes et des fonds spéciaux pour lesquels il a été possible de déterminer les coûts qui y sont associés représentaient 87 % de l'ensemble des revenus de tarifications des organismes et des fonds spéciaux. Ces revenus couvraient en moyenne 48 % des coûts des services tarifés (p. 27).

### ***Secteur de la santé***

- Les revenus de tarification dans le secteur de la santé s'élevaient à 3,4 milliards de dollars, soit 1,6 milliard de dollars pour le réseau de la santé, 1,7 milliard de dollars pour l'assurance médicaments, 60 millions de dollars pour la Régie de l'assurance maladie du Québec, 13 millions de dollars pour le ministère de la Santé et des Services sociaux, 9 millions de dollars pour la Corporation d'urgences-santé, 4 millions de dollars pour l'Institut national de santé publique du Québec et 1 million de dollars pour Héma-Québec (p. 31).

### ***Réseaux de l'éducation***

- Les revenus de tarification dans les réseaux de l'éducation s'élevaient à 2,5 milliards de dollars, dont 850 millions de dollars aux niveaux primaire et secondaire, 239 millions de dollars au niveau collégial et 1,4 milliard de dollars au niveau universitaire (p. 36).

### ***Services de garde***

- Les revenus tirés de la contribution parentale dans les services de garde à contribution réduite s'élevaient à 363 millions de dollars. Cette contribution parentale représentait 13,5 % du coût des services (p. 45).

### ***Régimes d'assurance***

- Les revenus provenant des diverses primes et contributions aux régimes d'assurance (7,9 milliards de dollars) se retrouvent à la Commission de la santé et de la sécurité du travail – CSST – (2,7 milliards de dollars), à l'assurance parentale (2,0 milliards de dollars), à l'assurance médicaments (1,7 milliard de dollars), à la Société de l'assurance automobile du Québec – SAAQ – (1,3 milliard de dollars), au Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles (146 millions de dollars) et au Fonds d'assurance récolte (27 millions de dollars) (p. 47).



## INTRODUCTION

Le rapport annuel sur le financement des services publics fait partie intégrante de la reddition de comptes prévue à la Politique de financement des services publics. Ce rapport présente l'ensemble des revenus de tarification perçus par les organismes gouvernementaux, lesquels contribuent à financer les services publics.

Le rapport permet d'apprécier l'évolution, dans chaque secteur d'activité, de la portion des services publics financée par les usagers au moyen de tarifs par rapport à celle qui est assumée par la collectivité. Il constitue ainsi une importante source d'information pour le gouvernement et les citoyens pour mieux comprendre et assurer le financement de services publics de qualité.

Le *Rapport sur le financement des services publics 2012-2013 et 2013-2014* présente d'abord le portrait global des revenus gouvernementaux, en distinguant deux catégories, soit :

- les tarifs dont les approbations relèvent directement du gouvernement;
- les tarifs qui relèvent des différents régimes d'assurance publics.

Des portraits détaillés des revenus des ministères et organismes ainsi que du secteur de la santé, des réseaux de l'éducation, des services de garde et des régimes d'assurance sont aussi inclus au rapport.

Aussi, pour la première fois, la répartition des revenus de tarification par contributeur est présentée pour les ministères, les organismes et les régimes d'assurance.

Les revenus provenant de la vente d'électricité au Québec par Hydro-Québec sont également présentés à titre informatif.

Le rapport dresse aussi la liste des mesures compensatoires établies par le gouvernement en faveur des ménages à faible revenu afin d'atténuer l'impact des tarifs sur ces usagers.

Les annexes I et II présentent de l'information détaillée sur la tarification des ministères et des organismes. Ces données, qui portent sur les exercices 2012-2013 et 2013-2014, sont divisées en trois catégories de revenus, soit les droits et permis, les ventes de biens et services et les redevances.

### Distinction entre revenus de droits, de permis et de ventes et revenus de redevances

Dans le présent rapport, on distingue deux grandes catégories de revenus de tarification du gouvernement.

- **Les droits et permis**, ainsi que **les ventes de biens et services**, qui sont regroupés dans les revenus de droits, de permis et de ventes dans les sections 3.1 et 3.2, sont présentés séparément des revenus de redevances.
- **Les redevances** sont une contrepartie exigée par le gouvernement en échange de l'exploitation de ressources qui appartiennent à la collectivité, le plus souvent des ressources naturelles. Contrairement aux autres revenus de tarification, les redevances sont souvent associées à des coûts directs marginaux pour le gouvernement par rapport aux revenus engendrés, comme dans le cas des redevances minières. Les revenus tirés des redevances servent tout de même au financement des services publics.

Par ailleurs, la distinction entre les redevances et les autres types de revenus tarifaires est nécessaire pour le calcul des niveaux de financement des services tarifés. Un tel calcul pourrait être faussé par l'inclusion des redevances en raison des coûts souvent minimes qui leur sont associés.



# 1. LA POLITIQUE DE FINANCEMENT DES SERVICES PUBLICS

## 1.1 Rappel des principes de la politique

La Politique de financement des services publics vise, par de meilleures pratiques tarifaires, à améliorer le financement des services publics pour en maintenir la qualité et en garantir la pérennité, tout en assurant la transparence et la reddition de comptes du processus tarifaire.

La politique se compose de quatre axes d'intervention :

- l'établissement des modalités de financement et de leurs mécanismes d'ajustement annuel;
- la protection de l'accès des ménages à faible revenu aux services publics essentiels;
- la disponibilité de l'information sur la tarification gouvernementale;
- l'encadrement adéquat des ministères et organismes en matière tarifaire.

Dans son ensemble, l'application de la politique pour les ministères et organismes s'articule autour de cinq actions :

- établir le mode de financement des biens ou des services publics, que ce soit par la tarification, par les revenus généraux, notamment les impôts et taxes, ou par une combinaison des deux modes;
- déterminer les coûts des services tarifés;
- fixer le montant du tarif et l'indexer annuellement à l'intérieur du cadre réglementaire et législatif en place, et ce, à partir d'un niveau de financement établi;
- affecter les montants payés par les utilisateurs au financement des services tarifés;
- rendre compte annuellement des pratiques tarifaires<sup>1</sup>.

De plus, les ministères et organismes doivent réévaluer périodiquement les coûts de leurs services tarifés et fixer de nouveau les tarifs en fonction du niveau de financement établi.

Ces pratiques tarifaires contribuent à améliorer la connaissance du coût des services et le partage de leur financement entre les usagers et la collectivité.

La Politique de financement des services publics est disponible en ligne sur le site du ministère des Finances ([www.finances.gouv.qc.ca](http://www.finances.gouv.qc.ca)).

---

<sup>1</sup> La reddition de comptes pour les ministères et organismes s'exprime par la publication, dans leur rapport annuel de gestion, d'informations à propos de l'ensemble de leurs services tarifés.

## Pourquoi tarifier les services publics?

Comme l'a rappelé le rapport du Groupe de travail sur la tarification des services publics, la tarification possède certaines vertus<sup>1</sup> :

- il existe un lien entre des tarifs correctement définis et la qualité du service ainsi tarifé;
- la tarification permet à celui qui utilise le bien ou le service d'évaluer correctement la valeur du bien ou du service qu'il reçoit, ce qui évite une surconsommation des biens et services gouvernementaux;
- la tarification force à se poser les bonnes questions concernant le financement d'un service public.

La tarification se révèle ainsi un instrument privilégié pour permettre une utilisation collectivement efficace et équitable de certains biens et services offerts par l'État. Cela ne veut cependant pas dire que tout le financement public doit se faire par la tarification. Ainsi, la Politique de financement des services publics représente un outil qui permet de guider les ministères et organismes dans le choix du mode de financement des services le plus approprié.

La politique préconise l'utilisation du principe du bénéficiaire-payeur, c'est-à-dire que les bénéficiaires d'un service doivent en assumer le financement. Les bénéficiaires peuvent être directs (utilisateurs du service) ou indirects (la collectivité). L'application de ce principe implique pour le financement d'un service public une contribution conjointe des utilisateurs (par un tarif) et de la collectivité (par les impôts et taxes) à hauteur de leur bénéfice respectif.

La mise en application de la notion de bénéficiaire-payeur a les avantages suivants :

- elle assure l'équité dans le financement des services publics, puisque les citoyens n'ont à payer que pour les services qu'ils reçoivent ou dont ils bénéficient;
- elle permet l'efficacité, puisque le financement des services par les tarifs repose sur leurs coûts.

Le partage des bénéfices entre les utilisateurs et la collectivité dépend du type de biens fournis. On en distingue trois types :

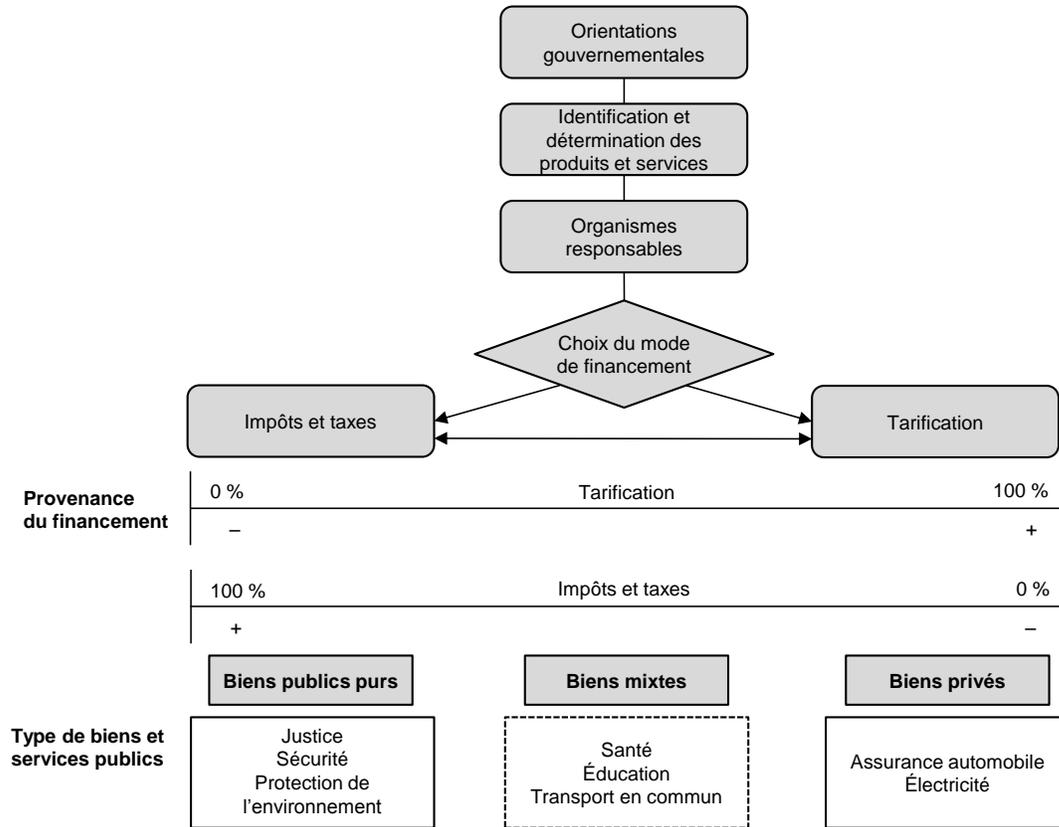
- les biens publics, dont les bénéfices sont de nature exclusivement publique, c'est-à-dire qu'ils profitent à la collectivité dans son ensemble sans qu'il soit possible d'en distinguer les utilisateurs. Ces biens devraient être financés exclusivement par les taxes et impôts;
- les biens privés, dont les bénéfices générés sont de nature exclusivement privés, c'est-à-dire qu'ils bénéficient uniquement aux utilisateurs directs de ces services. Ces biens devraient être financés exclusivement par un tarif;
- les biens mixtes, qui génèrent des bénéfices publics notables en plus des bénéfices à des utilisateurs identifiables. Bien que la consommation de ce type de biens ne puisse être partagée, elle suscite des externalités positives à la société. Ainsi, ces biens devraient être financés à la fois par les taxes et impôts et par un tarif.

Finalement, la protection de l'accès des ménages à plus faible revenu est un aspect important de la politique, qui se reflète par la mise en place de mesures compensatoires.

1 Groupe de travail sur la tarification des services publics, *Mieux tarifier pour mieux vivre ensemble*, [Rapport] mars 2008, p. XIX.

## Pourquoi tarifer les services publics? (suite)

### Établissement du mode de financement des services publics



## 1.2 Application de la politique

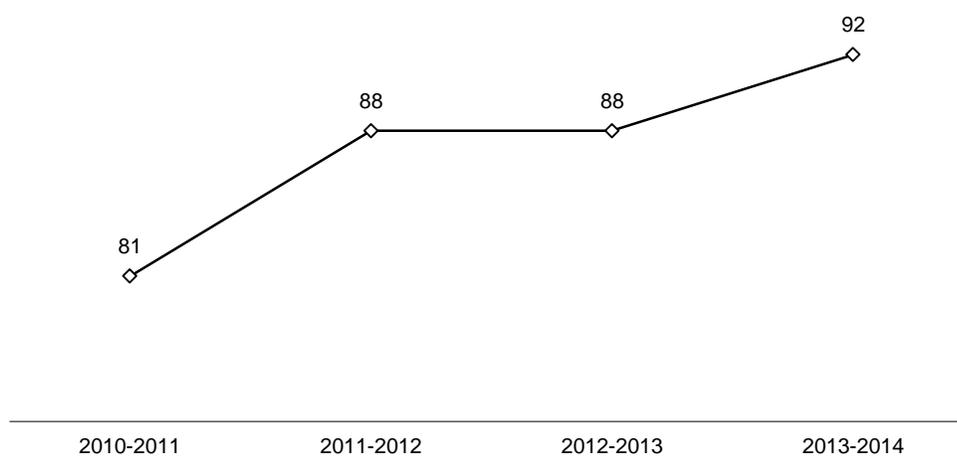
La Politique de financement des services publics préconise que les ministères et les organismes rendent compte de leurs services tarifés dans leur rapport annuel de gestion, notamment des revenus de tarification, des coûts associés aux services tarifés et du mécanisme d'indexation et de révision des tarifs.

### □ Reddition de comptes dans les rapports annuels de gestion

La proportion des ministères et organismes qui rendaient compte de leur application de la Politique de financement des services publics dans leur rapport annuel de gestion était de 88 % en 2012-2013 et de 92 % en 2013-2014.

GRAPHIQUE 1

**Proportion des ministères et des organismes qui rendent compte de l'application de la Politique de financement des services publics dans leur rapport annuel de gestion**  
(en pourcentage)



## □ Reddition de comptes auprès du ministère des Finances

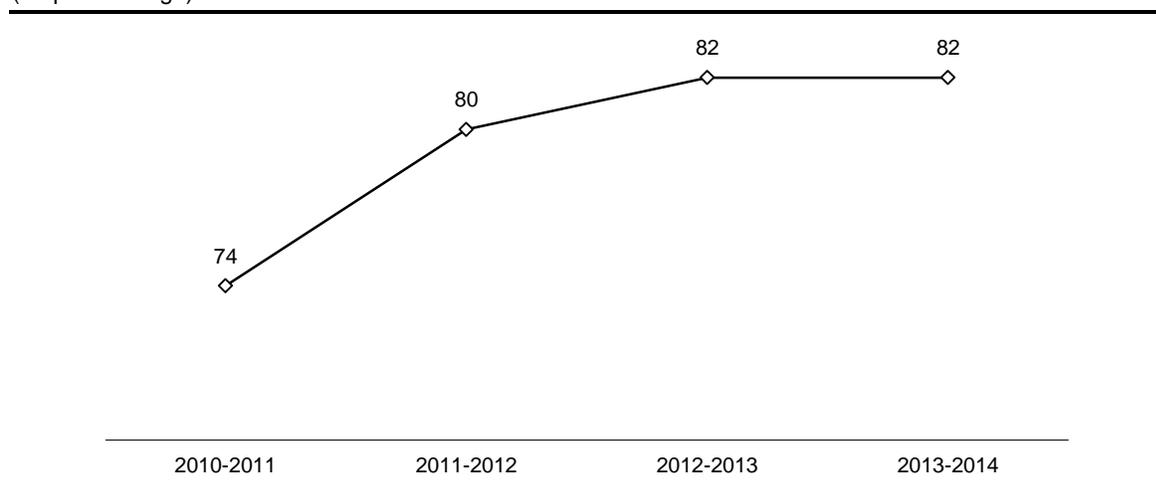
Pour la préparation du rapport sur le financement des services publics, les ministères et les organismes transmettent certaines informations au sujet de leur tarification directement au ministère des Finances, notamment sur les coûts de prestation des services tarifés et sur l'indexation des tarifs.

### ■ Connaissance des coûts

La proportion des revenus tarifaires des ministères et des organismes pour lesquels les coûts sont connus s'élevait à 82 % en 2012-2013 et en 2013-2014.

GRAPHIQUE 2

**Proportion des revenus tarifaires des ministères et des organismes pour lesquels les coûts sont connus**  
(en pourcentage)



## ■ Indexation des tarifs

La totalité des ministères et organismes transmettent au ministère des Finances le mécanisme d'indexation de leurs tarifs.

Depuis 2011, en vertu de la Loi sur l'administration financière (LAF), tous les tarifs des ministères et des organismes doivent être indexés le 1<sup>er</sup> janvier de chaque année, à l'exception de ceux qui sont déjà régis par une règle d'indexation ou de fixation annuelle.

Le taux d'indexation applicable le 1<sup>er</sup> janvier de chaque année pour les tarifs indexés en fonction de la LAF est publié par le ministère des Finances. Ce taux est calculé en fonction de l'indice des prix à la consommation du Québec excluant les boissons alcoolisées et les produits du tabac.

— Le 1<sup>er</sup> janvier 2013, le taux d'indexation applicable était de 2,48 %.

— Le 1<sup>er</sup> janvier 2014, le taux d'indexation applicable était de 0,97 %.

Les revenus de tarification sujets à l'indexation en vertu de la LAF s'élevaient à 1 425 millions de dollars en 2012-2013 et à 1 526 millions de dollars en 2013-2014. Ces revenus provenaient principalement des droits d'immatriculation, des frais de gestion de la Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ) et des permis de conduire.

— Les revenus provenant de l'indexation en vertu de la LAF sont estimés à environ 27 millions de dollars en 2013 et à environ 13 millions de dollars en 2014 sur une pleine année<sup>2</sup>.

TABLEAU 1

### Revenus totaux des principaux tarifs sujets à l'indexation selon la Loi sur l'administration financière (en millions de dollars)

	2012-2013	2013-2014
Droits d'immatriculation	919	936
Frais de gestion – SAAQ <sup>(1)</sup>	131	159
Permis de conduire	90	92
Actes judiciaires et juridiques	70	72
Certificats de sélection – Ressortissants étrangers	29	39
Bureau de la publicité des droits	29	32
Autres <sup>(2)</sup>	157	195
<b>TOTAL</b>	<b>1 425</b>	<b>1 526</b>

(1) Incluant les frais payés avec les permis de conduire et les immatriculations, ainsi que divers autres frais, par exemple pour une prise de photo ou pour passer un examen.

(2) Incluant, notamment, les frais pour les différents services du Directeur de l'état civil (actes de mariage, actes de naissance, etc.) et certains tarifs du ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles (attestations d'équivalence d'études à l'étranger, certificats d'acceptation, etc.).

<sup>2</sup> Impact de l'indexation sur la base d'une année civile, selon les dernières données disponibles.

## 2. LE PORTRAIT GLOBAL DES REVENUS DE TARIFICATION EN 2012-2013 ET EN 2013-2014

### 2.1 Évolution des revenus de tarification

Les revenus de tarification<sup>3</sup> gouvernementaux s'élevaient à 15,8 milliards de dollars en 2012-2013 et à 16,1 milliards de dollars en 2013-2014. Depuis 2010-2011, ces revenus ont augmenté de 1,7 milliard de dollars. Cette progression s'explique par la croissance du volume des biens et des services rendus et du niveau des tarifs.

TABLEAU 2

#### Revenus de tarification totaux (en millions de dollars)

	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014
<b>Ministères, organismes et fonds spéciaux, réseaux et services de garde</b>				
Ministères	656	668	512	387
Organismes et fonds spéciaux	2 958	3 139	3 309	3 473
Réseau de la santé	1 444	1 502	1 528	1 568
Réseaux de l'éducation	2 171	2 285	2 407	2 495
Services de garde à contribution réduite <sup>(1)</sup>	351	359	361	363
<b>Sous-total</b>	<b>7 580</b>	<b>7 954</b>	<b>8 118</b>	<b>8 286</b>
<b>Régimes d'assurance</b>				
Assurance médicaments	1 616	1 618	1 644	1 732
Assurance parentale	1 621	1 802	1 927	1 976
Autres régimes d'assurance spécifiques	3 645	3 956	4 069	4 149
<b>Sous-total</b>	<b>6 882</b>	<b>7 376</b>	<b>7 640</b>	<b>7 857</b>
<b>TOTAL</b>	<b>14 462</b>	<b>15 330</b>	<b>15 757</b>	<b>16 143</b>

(1) Les revenus des services de garde en milieu scolaire sont inclus dans les réseaux de l'éducation.

Les revenus de tarification gouvernementaux provenaient globalement de deux sources :

- des revenus des ministères, des organismes, des réseaux et des services de garde, pour un total de 8,1 milliards de dollars en 2012-2013, soit 52 % de l'ensemble des revenus tarifaires, et de 8,3 milliards de dollars en 2013-2014, soit 51 % de l'ensemble des revenus tarifaires;
- des revenus des différents régimes d'assurance, pour un total de 7,6 milliards de dollars en 2012-2013, soit 48 % de l'ensemble des revenus de tarification, et de 7,9 milliards de dollars en 2013-2014, soit 49 % de l'ensemble des revenus de tarification.

<sup>3</sup> Les revenus de tarification incluent des ajustements de consolidation, soit l'élimination d'opérations réciproques entre les entités du périmètre comptable du gouvernement.

## 2.2 Importance de la tarification gouvernementale dans le financement de l'ensemble des services publics

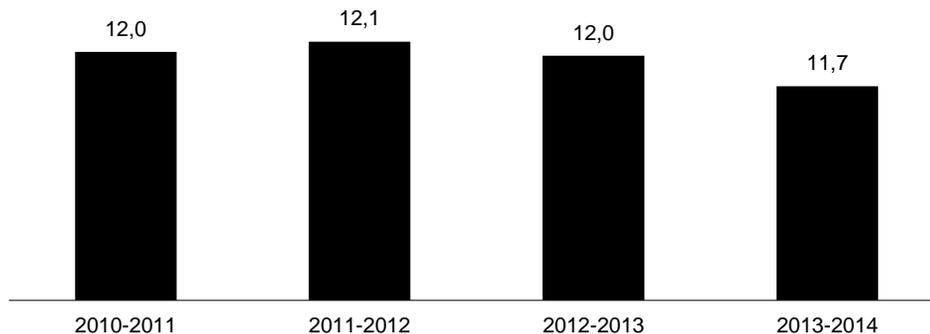
En 2012-2013, les revenus de tarification du gouvernement représentaient 12,0 % du coût total de l'ensemble des services publics (tarifés et non tarifés), soit 10,0 milliards de dollars en revenus de tarification pour des coûts totaux de 83,3 milliards de dollars.

En 2013-2014, les revenus de tarification du gouvernement représentaient 11,7 % du coût total de l'ensemble des services publics (tarifés et non tarifés), soit 10,2 milliards de dollars en revenus de tarification pour des coûts totaux de 86,9 milliards de dollars.

Cette proportion exclut l'assurance parentale administrée par le Conseil de gestion de l'assurance parentale, l'assurance automobile administrée par la Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ) et les indemnités versées par la Commission de la santé et de la sécurité du travail (CSST) aux accidentés du travail, dont les services sont régis par des politiques de financement qui les amènent à financer entièrement leurs coûts. Aucune dépense gouvernementale n'est donc affectée à leur financement.

GRAPHIQUE 3

**Proportion des revenus de tarification en fonction des coûts de l'ensemble des services publics<sup>(1)</sup>**  
(en pourcentage)



(1) Sont exclus les régimes d'assurance administrés par la SAAQ et la CSST et l'assurance parentale.

## Calcul de la proportion des revenus de tarification en fonction du financement de l'ensemble des services publics

Bien que basé sur la « dépense consolidée » présentée aux comptes publics, le « financement » employé dans le rapport sur le financement des services publics (RFSP) diffère sur quelques aspects.

Le financement total de l'ensemble des services publics se rapporte au total des sommes nécessaires à la prestation d'un service, ce qui inclut une part du financement assumée par les usagers pour certains services, alors que la dépense consolidée réfère aux dépenses gouvernementales uniquement, telles que présentées dans les comptes publics.

Ainsi, pour les besoins du présent rapport, toutes les sources de financement sont considérées, dont certaines qui sont exclues du périmètre comptable du gouvernement, notamment les frais de scolarité pour les étudiants universitaires hors du réseau de l'Université du Québec et la contribution des parents aux services de garde.

Par ailleurs, dans le présent rapport, les dépenses consolidées du gouvernement sont réparties pour refléter la prestation directe de services, permettant de mieux refléter l'importance de la tarification comme source de financement pour les divers secteurs présentés dans le rapport.

### Proportion des revenus de tarification en fonction des coûts de l'ensemble des services publics

(en millions de dollars)

	2012-2013	2013-2014
<b>Dépenses consolidées – Financement gouvernemental<sup>(1)</sup></b>		
Ministères	19 811	20 738
Organismes	6 304	6 484
Réseau de la santé	30 851	32 433
Réseaux de l'éducation	17 786	18 738
Services de garde	2 253	2 333
Assurances	3 667	3 610
<b>Sous-total</b>	<b>80 673</b>	<b>84 336</b>
<b>Financement de certains programmes assumé par les usagers</b>		
Frais de scolarité – Universités hors Université du Québec	1 055	1 106
Assurance médicaments (franchise et coassurance)	760	759
Services de garde – Contribution parentale	361	363
<b>Sous-total</b>	<b>2 176</b>	<b>2 228</b>
<b>Autres<sup>(2)</sup></b>	<b>436</b>	<b>353</b>
<b>Total – Financement de l'ensemble des services publics</b>	<b>83 285</b>	<b>86 917</b>
<b>Revenus de tarification<sup>(3)</sup></b>	<b>9 971</b>	<b>10 191</b>
<b>Proportion des revenus de tarification en fonction des coûts de l'ensemble des services publics</b>	<b>12,0 %</b>	<b>11,7 %</b>

(1) Excluant le service de la dette.

(2) Service de la dette considéré aux fins des Comptes de la santé et ajustements pour les assurances du domaine agricole.

(3) Excluant les revenus de tarification de l'assurance parentale, de l'assurance automobile administrée par la SAAQ et de la CSST.

### **Redressement des données pour prendre en compte l'impact des nouvelles normes comptables sur les paiements de transfert et sur les recettes fiscales**

Le 1<sup>er</sup> avril 2012, le gouvernement a modifié ses conventions comptables pour tenir compte des recommandations des nouvelles normes comptables sur les paiements de transfert (SP 3410) et sur les recettes fiscales (SP 3510) du Conseil sur la comptabilité dans le secteur public.

La norme révisée sur les paiements de transfert exige que la dépense en lien avec des ententes de transfert soit constatée dès que toutes les autorisations requises sont accordées par le gouvernement qui l'octroie et que le bénéficiaire a respecté les critères d'admissibilité. Auparavant, la dépense de transfert était constatée sur la base du calendrier autorisé de versement des transferts.

Selon la nouvelle norme sur les recettes fiscales, le gouvernement doit dorénavant présenter dans les dépenses les crédits d'impôt remboursables qui constituent des transferts effectués par le truchement du régime fiscal, au lieu de les présenter en diminution des revenus fiscaux afférents.

Par ailleurs, un ajustement a été apporté aux revenus des redevances forestières. Auparavant, les dépenses liées aux travaux sylvicoles, aux plans spéciaux de récupération ainsi qu'à la mise en production et à la mise en valeur du milieu forestier étaient rapportées en diminution des revenus des redevances forestières.

#### **Impact du redressement sur les revenus de tarification et le financement de l'ensemble des services publics – 2011-2012**

(en millions de dollars)

	Avant redressement	Après redressement	Écart
<b>Revenus de tarification</b>	<b>9 720</b>	<b>9 809</b>	<b>89</b>
<b>Financement de l'ensemble des services publics</b>			
Dépenses consolidées excluant le service de la dette	73 605	78 683	5 078
Contributions des usagers et autres ajustements	2 251	2 475	224
<b>TOTAL – Financement des services publics</b>	<b>75 856</b>	<b>81 159</b>	<b>5 303</b>
<b>Proportion des revenus de tarification en fonction des coûts de l'ensemble des services publics</b>	<b>12,8 %</b>	<b>12,1 %</b>	<b>-0,7 %</b>

## □ Importance de la tarification par secteur

La proportion des revenus tarifaires en fonction de l'ensemble des dépenses des services publics est plus élevée dans les organismes et les régimes d'assurance que dans les ministères et les réseaux de la santé et de l'éducation.

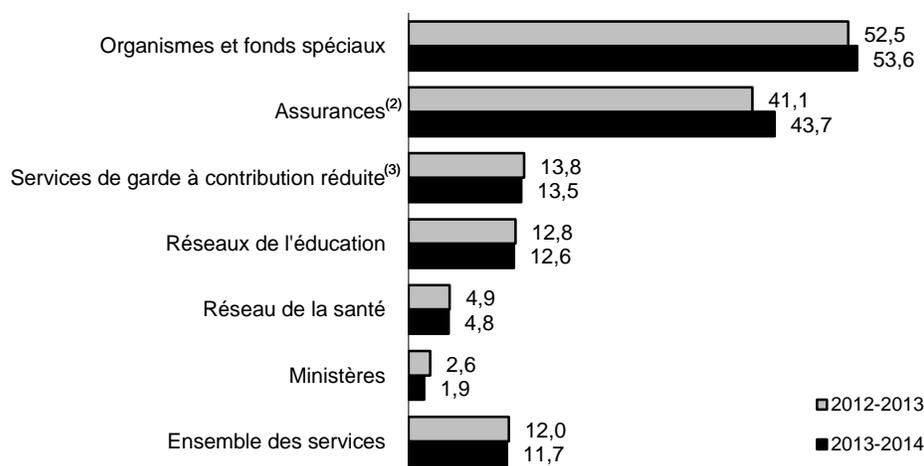
— Cela s'explique par les règles d'autofinancement qui régissent plusieurs organismes et plusieurs régimes d'assurance.

Entre 2012-2013 et l'année 2013-2014, la proportion des revenus tarifaires en fonction des dépenses totales des organismes et des assurances a augmenté. Elle a cependant diminué pour les ministères en raison notamment de la baisse des droits miniers.

Aussi, la proportion des revenus de tarification a diminué dans les services de garde en raison du gel de la contribution parentale. Cette proportion a aussi diminué pour les réseaux de la santé et de l'éducation.

GRAPHIQUE 4

### Proportion des revenus de tarification en fonction des coûts des services publics<sup>(1)</sup> (en pourcentage)



(1) Les coûts des services publics comprennent la part financée par les contributions des usagers à l'assurance médicaments, l'assurance stabilisation des revenus agricoles, l'assurance récolte et aux services de garde.

(2) Assurance médicaments, assurance stabilisation des revenus agricoles et assurance récolte. Sont exclus les régimes d'assurance administrés par la SAAQ et la CSST et l'assurance parentale.

(3) Centres de la petite enfance et garderies en milieu familial.



### 3. LES REVENUS DE TARIFICATION PAR SECTEUR

#### 3.1 Ministères

Les revenus de tarification des ministères<sup>4</sup> s'élevaient à 512 millions de dollars en 2012-2013 et à 387 millions de dollars en 2013-2014. Ces revenus couvraient 2,6 % des dépenses des ministères en 2012-2013 et 1,9 % en 2013-2014, comparativement à 3,4 % en 2010-2011.

TABLEAU 3

#### Revenus tarifaires par ministère (en millions de dollars)

	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014
<b>Revenus de droits, de permis et de ventes</b>				
Justice	68	70	72	74
Immigration et Communautés culturelles	74	63	43	53
Développement durable, Environnement, Faune et Parcs	42	43	43	46
Sécurité publique	41	41	43	44
Ressources naturelles	38	41	38	40
Transports	50	41	36	39
Santé et Services sociaux	22	20	22	26
Agriculture, Pêcheries et Alimentation	16	16	16	17
Autres	17	19	19	20
<b>Sous-total</b>	<b>369</b>	<b>354</b>	<b>334</b>	<b>359</b>
<b>Revenus de redevances</b>				
Ressources naturelles	287	315	178	28
<b>Sous-total</b>	<b>287</b>	<b>315</b>	<b>178</b>	<b>28</b>
<b>TOTAL DES REVENUS TARIFAIRES</b>	<b>656</b>	<b>668</b>	<b>512</b>	<b>387</b>
<b>TOTAL DES DÉPENSES<sup>(1)</sup></b>	<b>19 276</b>	<b>19 757</b>	<b>19 811</b>	<b>20 738</b>
<b>Proportion des revenus tarifaires par rapport aux dépenses</b>	<b>3,4 %</b>	<b>3,4 %</b>	<b>2,6 %</b>	<b>1,9 %</b>

(1) Dépenses liées à la prestation directe de services par les ministères. Sont exclues les données des réseaux de la santé et de l'éducation, des transferts aux organismes et fonds spéciaux, des services de garde et de l'assurance médicaments, qui sont traitées plus loin dans le présent chapitre.

<sup>4</sup> Sont inclus les organismes budgétaires.

## ❑ Revenus de droits, de permis et de ventes des ministères

Les revenus totaux de droits, de permis et de ventes des ministères s'élevaient à 334 millions de dollars en 2012-2013 et à 359 millions de dollars en 2013-2014.

En particulier pour 2013-2014 :

- les revenus du ministère de la Justice s'élevaient à 74 millions de dollars et étaient en hausse d'un peu plus de 2 millions de dollars par rapport à 2012-2013. Ces revenus proviennent presque exclusivement des actes judiciaires et des actes juridiques;
- les revenus de droits, de permis et de ventes du ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles s'élevaient à 53 millions de dollars, en hausse de 10 millions de dollars par rapport à 2012-2013.

## ❑ Revenus de redevances des ministères

Les revenus totaux de redevances des ministères s'élevaient à 178 millions de dollars en 2012-2013 et à 28 millions de dollars en 2013-2014. Ces revenus se retrouvent exclusivement au ministère des Ressources naturelles. Les revenus de redevances de ce ministère provenaient essentiellement des redevances minières, qui ont connu une baisse de 147 millions de dollars entre 2012-2013 et 2013-2014. Cette baisse est attribuable à la diminution des profits miniers causée notamment par la baisse du prix de certaines substances minérales et la hausse générale des coûts de production des sociétés minières.

## ❑ Le coût des services tarifés des ministères

En 2012-2013, les revenus de tarification des ministères pour lesquels il a été possible de déterminer les coûts qui y sont associés s'élevaient à 134 millions de dollars, ce qui représente 40 % de l'ensemble des revenus de tarification des ministères<sup>5</sup>.

- Ces revenus couvraient en moyenne 46 % des coûts de prestation des services tarifés concernés.

En 2013-2014, les revenus de tarification des ministères pour lesquels il a été possible de déterminer les coûts qui y sont associés s'élevaient à 151 millions de dollars, ce qui représente 42 % de l'ensemble des revenus de tarification des ministères.

- Ces revenus couvraient en moyenne 50 % des coûts de prestation des services tarifés concernés.

---

<sup>5</sup> Sont exclues les redevances perçues par le ministère des Ressources naturelles.

## ❑ Méthodes de fixation des tarifs des ministères

Les méthodes de fixation des tarifs
<p>En vertu de la Politique de financement des services publics, les tarifs exigés par les organismes publics doivent de façon générale être établis en fonction des coûts totaux engendrés pour fournir des services. Les coûts totaux comprennent les coûts directs et indirects. De plus, la proportion des coûts à couvrir dépend de la nature du bien, en vertu du principe du bénéficiaire-payeur.</p> <p>Dans le cas des biens et services de nature purement commerciale offerts par l'État, pour des considérations de neutralité concurrentielle, une tarification au prix du marché doit être envisagée, ce qui permet d'éviter de faire subir aux entreprises privées une concurrence déloyale. Dans cette optique, la notion de niveau de financement n'est pas pertinente puisque la tarification de ces services n'est pas établie de manière à recouvrer leurs coûts de prestation selon un niveau de financement visé.</p> <p>Finalement, pour les ressources publiques, particulièrement les ressources naturelles, une tarification pour récupérer la rente économique est adoptée. Cette notion s'apparente à celle de prix du marché, au sens où la rente représente une contrepartie pour l'utilisation d'une ressource qui appartient à la collectivité.</p>

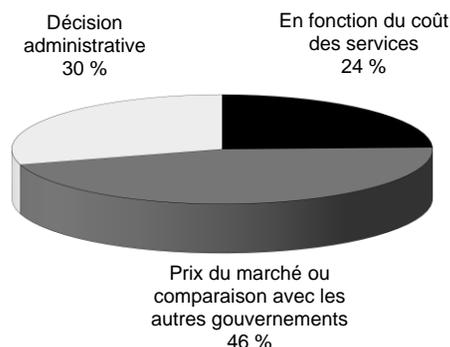
Les tarifs des ministères étaient déterminés sur la base d'une comparaison avec les prix applicables sur le marché ou appliqués par d'autres gouvernements dans une proportion de 46 % en 2012-2013 et de 24 % en 2013-2014.

Une proportion des revenus de tarification de 24 % en 2012-2013 et de 37 % en 2013-2014 était déterminée en fonction du coût des services. La proportion restante des revenus de 30 % en 2012-2013 et de 39 % en 2013-2014 était déterminée par décision administrative<sup>6</sup>.

Les changements importants observés entre l'année 2012-2013 et l'année 2013-2014 sont dus majoritairement à la baisse des redevances minières.

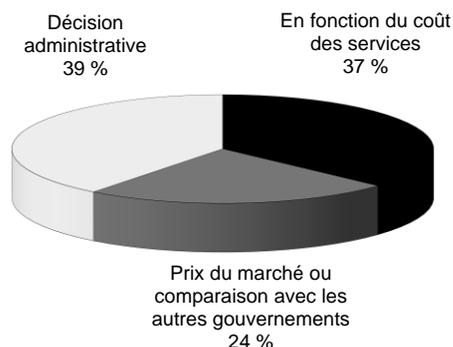
GRAPHIQUE 5

**Méthode de fixation des tarifs des ministères – 2012-2013**  
(en pourcentage des revenus de tarification)



GRAPHIQUE 6

**Méthode de fixation des tarifs des ministères – 2013-2014**  
(en pourcentage des revenus de tarification)



<sup>6</sup> Pour les besoins du présent rapport, les tarifs considérés fixés par décision administrative sont ceux pour lesquels l'analyse des coûts de prestation des services n'est pas complétée en regard des exigences de la Politique de financement des services publics.

## ❑ Mécanismes d'indexation et de révision des tarifs des ministères

L'indexation des tarifs vise à ajuster ces derniers à l'évolution des coûts afin de conserver le niveau de financement des services d'une année à l'autre.

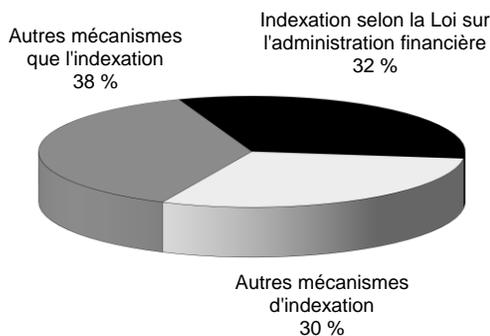
Une proportion de 32 % des revenus de tarification en 2012-2013 et de 46 % en 2013-2014 a été indexée en vertu de la Loi sur l'administration financière.

Les tarifs qui ont été indexés en vertu d'un autre mécanisme d'indexation représentaient une proportion de 30 % des revenus en 2012-2013 et de 40 % en 2013-2014. L'indexation peut être faite selon différents facteurs, tel que l'indice canadien des prix à la consommation.

Les tarifs révisés périodiquement selon un autre mécanisme que l'indexation, comme ceux déterminés selon le prix du marché ou de façon à récupérer les coûts de prestation des services, représentaient 38 % des revenus de tarification en 2012-2013 et 14 % en 2013-2014. Par exemple, les redevances du ministère des Ressources naturelles dépendent des fluctuations des prix du marché.

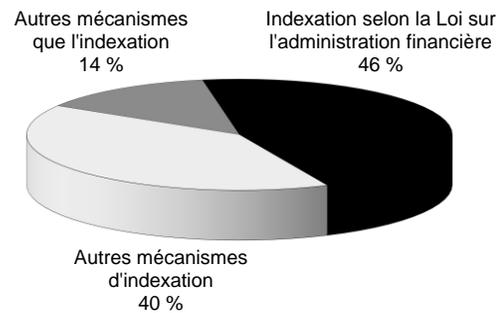
GRAPHIQUE 7

### Indexation des tarifs des ministères – 2012-2013 (en pourcentage des revenus de tarification)



GRAPHIQUE 8

### Indexation des tarifs des ministères – 2013-2014 (en pourcentage des revenus de tarification)



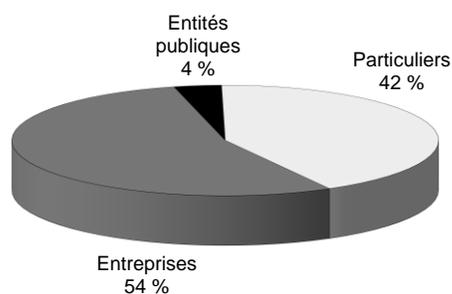
## ❑ Revenus de tarification des ministères par contributeur

Les ministères percevaient 42 % de leurs revenus de tarification auprès des particuliers en 2012-2013 et 60 % en 2013-2014. Pendant cette période, les revenus de tarification des ministères provenaient à 54 % des entreprises, comparativement à 35 % en 2013-2014. Ces fluctuations s'expliquent principalement par la baisse observée des droits miniers.

La proportion des revenus de tarification restante de 4 % en 2012-2013 et de 5 % en 2013-2014 provenait d'entités publiques, soit les municipalités, le gouvernement fédéral et les autres provinces.

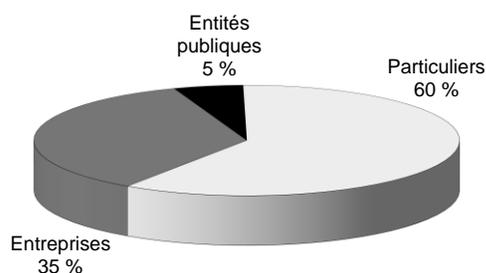
GRAPHIQUE 9

**Revenus de tarification des ministères par contributeur – 2012-2013**  
(en pourcentage des revenus de tarification)



GRAPHIQUE 10

**Revenus de tarification des ministères par contributeur – 2013-2014**  
(en pourcentage des revenus de tarification)



## 3.2 Organismes et fonds spéciaux

Les revenus de tarification perçus par les organismes<sup>7</sup> et les fonds spéciaux se sont élevés à 3,3 milliards de dollars en 2012-2013 et à 3,5 milliards de dollars en 2013-2014, soit 21,1 % de l'ensemble des revenus tarifaires gouvernementaux en 2012-2013 et 21,6 % en 2013-2014. Ces revenus finançaient 52,5 % des dépenses totales des organismes et des fonds spéciaux en 2012-2013, qui s'élevaient à 6,3 milliards de dollars, alors qu'ils finançaient 53,6 % de leurs dépenses en 2013-2014, qui s'élevaient à 6,5 milliards de dollars.

— En comparaison, les revenus de tarification finançaient 48,7 % des dépenses totales des organismes et des fonds spéciaux en 2010-2011.

Les plus importants revenus tarifaires des organismes et des fonds spéciaux proviennent des droits sur les permis de conduire et sur l'immatriculation des véhicules. Ces revenus, qui sont redistribués dans plusieurs ministères et organismes, s'élevaient à 1 009 millions de dollars en 2012-2013 et à 1 029 millions de dollars en 2013-2014.

### Droits sur les permis de conduire et sur l'immatriculation des véhicules

Les droits sur les permis de conduire et sur l'immatriculation des véhicules sont perçus par la Société d'assurance automobile du Québec (SAAQ), puis redistribués dans divers ministères et organismes.

Ces droits totalisant 1 009 millions de dollars en 2012-2013 et 1 029 millions de dollars en 2013-2014 étaient répartis de la façon suivante :

- 835 millions de dollars en 2012-2013 et 859 millions de dollars en 2013-2014 au Fonds des réseaux de transport terrestre, pour financer le réseau routier et le transport en commun;
- 72 millions de dollars en 2012-2013 et 64 millions de dollars en 2013-2014 à la SAAQ, pour financer le contrôle routier et l'accès au réseau routier, ce qui inclut, notamment, la délivrance et le renouvellement des permis de conduire, la gestion des examens de conduite et la gestion des contrôles des examens médicaux;
- 70 millions de dollars en 2012-2013 et 73 millions de dollars en 2013-2014 à la Société de financement des infrastructures locales, pour financer notamment le transport en commun;
- 31 millions de dollars en 2012-2013 et 32 millions de dollars en 2013-2014 au ministère des Transports, pour financer les activités du Ministère.

<sup>7</sup> Les revenus des organismes incluent des ajustements de consolidation (élimination des opérations réciproques). Par exemple :

- la Commission des lésions professionnelles tire presque tout le financement de ses opérations d'une contribution de la CSST de 61 M\$ en 2012-2013 et de 62 M\$ en 2013-2014;
- la CSST rembourse également la Régie de l'assurance maladie du Québec pour un montant de 94 M\$ en 2012-2013 et de 106 M\$ en 2013-2014;
- la Corporation d'urgences-santé se voit amputer des revenus réalisés auprès des établissements du réseau de la santé (1 M\$ en 2012-2013 et en 2013-2014).

Par ailleurs, des ajustements semblables provenant d'Hydro-Québec sont aussi apportés notamment au Fonds des générations (625 M\$ en 2012-2013 et 610 M\$ en 2013-2014), au Fonds des ressources naturelles (34 M\$ en 2012-2013 et 26 M\$ en 2013-2014) et à la Régie de l'énergie (10 M\$ en 2012-2013 et 9 M\$ en 2013-2014).

TABLEAU 4

**Revenus tarifaires par organisme et fonds spécial**  
 (en millions de dollars)

	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014
<b>Revenus de droits, de permis et de ventes</b>				
Fonds des réseaux de transport terrestre	808	876	958	1 017
Fonds des services de police	255	263	287	296
Société de l'assurance automobile du Québec	220	219	203	223
Agence métropolitaine de transport	136	153	165	175
Fonds d'information sur le territoire	133	135	132	135
Autorité des marchés financiers	93	99	103	112
Société des établissements de plein air du Québec	90	93	97	98
Société de financement des infrastructures locales du Québec	62	66	70	73
Revenu Québec	63	61	71	73
Commission des normes du travail	62	64	66	68
Régie du bâtiment du Québec	55	59	62	63
Centre des services partagés du Québec	48	52	50	61
Régie de l'assurance maladie du Québec	52	51	56	60
Société québécoise des infrastructures	36	49	51	50
Fonds des registres du ministère de la Justice	28	29	30	32
Société québécoise de récupération et de recyclage	28	30	27	28
Fonds de gestion de l'équipement roulant	23	24	24	25
Société du Palais des congrès de Montréal	19	21	19	21
Société des traversiers du Québec	19	20	21	20
Autres	211	219	223	224
<b>Sous-total</b>	<b>2 442</b>	<b>2 581</b>	<b>2 717</b>	<b>2 854</b>
<b>Revenus de redevances</b>				
Fonds vert	286	321	313	280
Fonds des ressources naturelles	140	146	188	246
Fonds des générations <sup>(1)</sup>	90	91	91	93
<b>Sous-total</b>	<b>516</b>	<b>558</b>	<b>592</b>	<b>619</b>
<b>TOTAL DES REVENUS TARIFAIRES</b>	<b>2 958</b>	<b>3 139</b>	<b>3 309</b>	<b>3 473</b>
<b>TOTAL DES DÉPENSES<sup>(2)</sup></b>	<b>6 075</b>	<b>6 060</b>	<b>6 304</b>	<b>6 484</b>
<b>Proportion des revenus tarifaires par rapport aux dépenses</b>	<b>48,7 %</b>	<b>51,8 %</b>	<b>52,5 %</b>	<b>53,6 %</b>

(1) En raison d'ajustements de consolidation, sont exclues les redevances hydrauliques versées par Hydro-Québec, qui s'élevaient à 625 M\$ en 2012-2013 et à 610 M\$ en 2013-2014.

(2) Sont exclues, notamment, les dépenses des organismes et des fonds spéciaux déjà comptabilisées dans les sections des réseaux ou qui fournissent des services principalement aux ministères, aux organismes et aux réseaux.

## □ Revenus de droits, de permis et de ventes des organismes et des fonds spéciaux

Le total des revenus de droits, de permis et de ventes des organismes et des fonds spéciaux s'élevait à 2,7 milliards de dollars en 2012-2013 et à 2,9 milliards de dollars en 2013-2014.

En 2012-2013, les revenus de droits, de permis et de ventes du Fonds des réseaux de transport terrestre (FORT), s'élevaient à 958 millions de dollars. Ces revenus provenaient des droits d'immatriculation dans une proportion de 78 %. Les autres revenus du fonds provenaient essentiellement des droits des permis de conduire et des contributions des automobilistes aux transports en commun.

— En 2013-2014, les revenus du FORT s'élevaient à 1 017 millions de dollars, dont une proportion de 75 % provenant des droits d'immatriculation.

Les revenus du Fonds des services de police provenaient de la facturation aux municipalités des services policiers de la Sûreté du Québec.

Les revenus de la SAAQ sont composés des frais d'administration perçus et des droits retenus destinés au contrôle routier.

En 2012-2013 et en 2013-2014, la part des recettes de la vente de titres de transport TRAM représentait 65 % des revenus tarifaires de l'Agence métropolitaine des transports. Le reste provenait des recettes des trains de banlieue et des autobus express métropolitains.

Le Fonds d'information sur le territoire tirait ses revenus principalement des services d'enregistrement des droits immobiliers (59 % en 2012-2013 et 61 % en 2013-2014) et de ventes, de droits et d'honoraires liés à la rénovation cadastrale (32 % en 2012-2013 et 30 % en 2013-2014).

## □ Revenus de redevances des organismes et des fonds spéciaux

Le total des revenus de redevances des organismes et des fonds spéciaux s'élevait à 592 millions de dollars en 2012-2013 et à 619 millions de dollars en 2013-2014.

Ces revenus se retrouvent principalement au Fonds vert. Les revenus de redevances de ce fonds se chiffraient à 313 millions de dollars en 2012-2013 et à 280 millions de dollars en 2013-2014. Ils provenaient principalement des redevances sur les carburants et les combustibles fossiles et des redevances sur l'élimination des matières résiduelles.

## □ Le coût des services tarifés des organismes et des fonds spéciaux

En 2012-2013, les revenus de tarification pour lesquels il a été possible de déterminer les coûts des services s'élevaient à 2,4 milliards de dollars, soit 87 % des revenus de tarification des organismes et des fonds spéciaux<sup>8</sup>.

- Ces revenus ont permis de financer en moyenne 51 % des coûts de prestation des services tarifés concernés.

En 2013-2014, les revenus de tarification pour lesquels il a été possible de déterminer les coûts s'élevaient à 2,5 milliards de dollars, soit 87 % des revenus de tarification des organismes et des fonds spéciaux.

- Ces revenus ont permis de financer en moyenne 48 % des coûts de prestation des services tarifés concernés.

---

<sup>8</sup> Sont exclues les redevances, notamment celles versées au Fonds vert.

## ❑ Méthodes de fixation des tarifs des organismes et des fonds spéciaux

En 2012-2013 et en 2013-2014, 32 % des revenus de tarification des organismes et des fonds spéciaux étaient établis en fonction du coût des services.

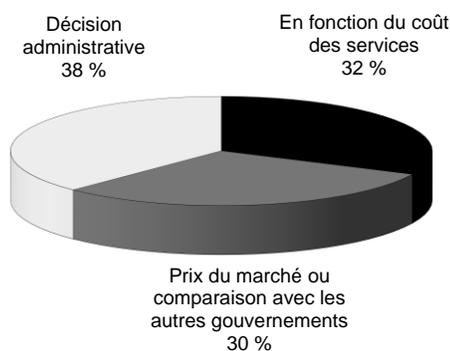
Une proportion de 30 % des revenus de tarification des organismes en 2012-2013 et de 31 % en 2013-2014 était déterminée sur la base du prix du marché ou d'une comparaison avec d'autres gouvernements.

— Par exemple, les tarifs de services dans les parcs et réserves de la Société des établissements de plein air du Québec sont fixés par comparaison avec le marché.

La proportion des revenus de tarification restante de 38 % en 2012-2013 et de 37 % en 2013-2014 était déterminée par décision administrative<sup>9</sup>.

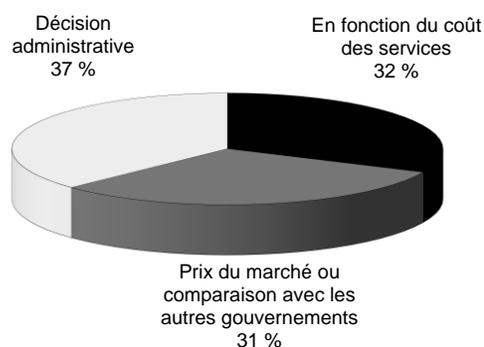
GRAPHIQUE 11

### Méthode de fixation des tarifs des organismes et des fonds spéciaux – 2012-2013 (en pourcentage des revenus de tarification)



GRAPHIQUE 12

### Méthode de fixation des tarifs des organismes et des fonds spéciaux – 2013-2014 (en pourcentage des revenus de tarification)



<sup>9</sup> Pour les besoins du présent rapport, les tarifs considérés fixés par décision administrative sont ceux pour lesquels l'analyse des coûts de prestation des services n'est pas complétée en regard des exigences de la Politique de financement des services publics.

## ❑ Mécanismes d'indexation et de révision des tarifs des organismes et des fonds spéciaux

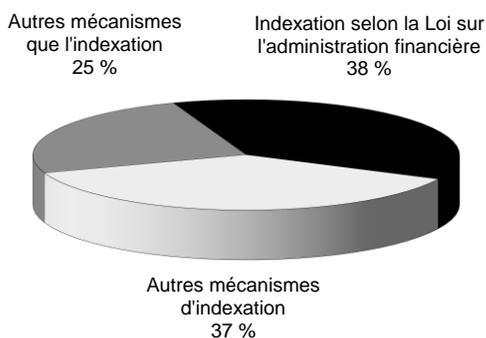
Les tarifs ont été indexés en vertu de la Loi sur l'administration financière pour 38 % des revenus tarifaires des organismes et des fonds spéciaux en 2012-2013 et en 2013-2014. Une proportion de 37 % des revenus de tarification en 2012-2013 et en 2013-2014 a été indexée en vertu d'un autre mécanisme.

Finalement, pour 25 % des revenus de tarification des organismes et des fonds spéciaux en 2012-2013 et en 2013-2014, les tarifs ont été révisés de façon périodique par un mécanisme autre que l'indexation. Par exemple, certains tarifs sont révisés annuellement de façon à récupérer les coûts de prestation des services.

GRAPHIQUE 13

### Indexation et révision des tarifs des organismes et des fonds spéciaux – 2012-2013

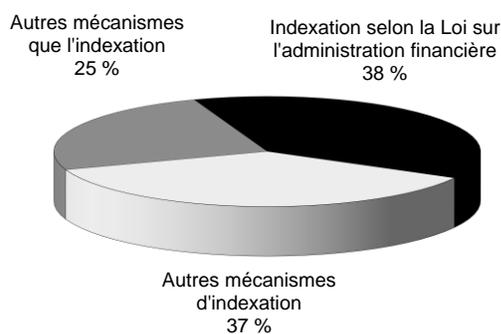
(en pourcentage des revenus de tarification)



GRAPHIQUE 14

### Indexation et révision des tarifs des organismes et des fonds spéciaux – 2013-2014

(en pourcentage des revenus de tarification)



## ❑ Revenus de tarification des organismes et des fonds spéciaux par contributeur

Les organismes et les fonds spéciaux percevaient 41 % de leurs revenus de tarification auprès des particuliers en 2012-2013 et 42 % en 2013-2014.

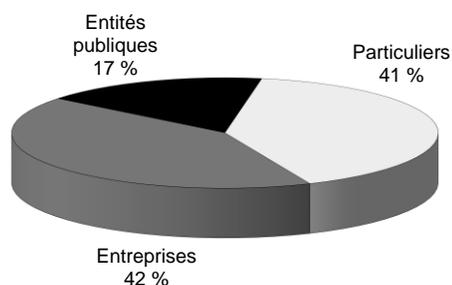
En 2012-2013, les revenus de tarification des organismes et des fonds spéciaux provenaient à 42 % des entreprises. Cette proportion s'élevait à 41 % en 2013-2014.

Les revenus de tarification des organismes et des fonds spéciaux perçus auprès des entités publiques, soit les municipalités, le gouvernement fédéral et les autres provinces, représentaient quant à eux 17 % en 2012-2013 et en 2013-2014.

GRAPHIQUE 15

### Revenus de tarification des organismes et des fonds spéciaux par contributeur – 2012-2013

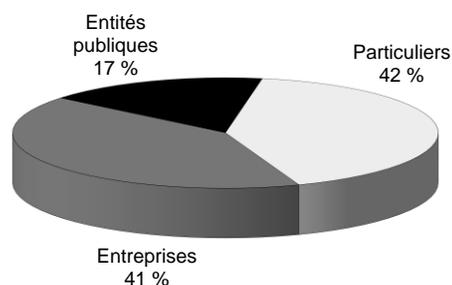
(en pourcentage des revenus de tarification)



GRAPHIQUE 16

### Revenus de tarification des organismes et des fonds spéciaux par contributeur – 2013-2014

(en pourcentage des revenus de tarification)



### 3.3 Secteur de la santé

Les revenus de tarification du secteur de la santé s'élevaient à 3,3 milliards de dollars en 2012-2013 et à 3,4 milliards de dollars en 2013-2014. Ils se composaient principalement des revenus du réseau de la santé et des primes et contributions des adhérents au régime public d'assurance médicaments.

Les revenus de tarification du secteur de la santé représentaient 9,2 % des dépenses totales en 2012-2013, qui s'élevaient à 35,5 milliards de dollars, et 9,1 % des dépenses totales en 2013-2014, qui s'élevaient à 37,1 milliards de dollars.

TABLEAU 5

#### Revenus de tarification du secteur de la santé (en millions de dollars)

	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014
Réseau de la santé	1 444	1 502	1 528	1 568
Assurance médicaments	1 616	1 618	1 644	1 732
Ministère de la Santé et des Services sociaux	11	9	9	13
Régie de l'assurance maladie du Québec	52	51	56	60
Corporation d'urgences-santé	9	9	9	9
Institut national de santé publique du Québec	7	6	4	4
Héma-Québec	1	0	1	1
<b>TOTAL DES REVENUS TARIFAIRES</b>	<b>3 141</b>	<b>3 195</b>	<b>3 251</b>	<b>3 388</b>
<b>TOTAL DES DÉPENSES DU SECTEUR DE LA SANTÉ<sup>(1)</sup></b>	<b>32 665</b>	<b>34 017</b>	<b>35 509</b>	<b>37 102</b>
<b>Proportion des revenus de tarification par rapport aux dépenses</b>	<b>9,6 %</b>	<b>9,4 %</b>	<b>9,2 %</b>	<b>9,1 %</b>

(1) Sont comprises les dépenses de programmes, les dépenses du Fonds de financement des établissements de santé et de services sociaux, ainsi que les dépenses assumées par les usagers et autres entités.

## □ Réseau de la santé

Pour le réseau de la santé, les revenus de tarification s'élevaient à 1,5 milliard de dollars en 2012-2013 et 1,6 milliard de dollars en 2013-2014. Ils ne représentaient que 4,9 % du financement total du réseau en 2012-2013 et 4,8 % en 2013-2014 en raison de la gratuité des services offerts dans ce domaine.

Avec 764 millions de dollars en 2012-2013 et 787 millions de dollars en 2013-2014, la contribution des adultes hébergés représentait environ 70 % des revenus reliés à la prestation de soins de santé.

Les revenus des activités complémentaires et des activités commerciales servent à financer des dépenses non reliées à la prestation des soins de santé. On y retrouve, par exemple, les revenus liés au stationnement.

TABLEAU 6

### Financement du réseau de la santé par les revenus de tarification

(en millions de dollars)

	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014
<b>Revenus de tarification – Prestation des soins de santé</b>				
Contribution des adultes hébergés	709	735	764	787
Supplément pour chambres privées et semi-privées	59	58	56	54
Prestation fiscale pour enfants placés en famille d'accueil	49	49	51	51
Autres revenus (facturation de services)				
– Établissements publics				
• Résidents canadiens	41	41	39	41
• Résidents étrangers	30	34	36	35
• Solliciteur général	13	12	10	9
• Gouvernement du Canada	9	10	10	7
• Autres revenus	8	5	2	2
– Établissements privés conventionnés <sup>(1)</sup>	110	112	116	117
<b>Sous-total – Prestation des soins de santé</b>	<b>1 027</b>	<b>1 056</b>	<b>1 084</b>	<b>1 101</b>
Activités commerciales	100	99	104	119
Activités complémentaires <sup>(2)</sup>	317	347	341	349
<b>TOTAL DES REVENUS TARIFAIRES</b>	<b>1 444</b>	<b>1 502</b>	<b>1 528</b>	<b>1 568</b>
<b>Autres sources de financement</b>				
Contributions du gouvernement du Québec et autres sources de revenus	27 048	28 252	29 673	31 229
<b>FINANCEMENT TOTAL DU RÉSEAU DE LA SANTÉ<sup>(3)</sup></b>	<b>28 492</b>	<b>29 754</b>	<b>31 200</b>	<b>32 797</b>
<b>Proportion des revenus de tarification par rapport au financement total</b>	<b>5,1 %</b>	<b>5,0 %</b>	<b>4,9 %</b>	<b>4,8 %</b>

(1) Cette catégorie comprend les revenus des contributions des adultes hébergés, des suppléments pour chambres privées et semi-privées, de la facturation de services, des activités commerciales et des activités complémentaires perçus par les établissements privés conventionnés.

(2) Cette catégorie comprend entre autres les revenus pour la recherche et pour l'enseignement.

(3) Ce montant correspond aux dépenses du secteur de la santé excluant le coût du régime d'assurance médicaments et les dépenses des organismes autres que budgétaires de la santé et des services sociaux.

## ■ Fixation et indexation des tarifs dans le réseau de la santé

Les tarifs des contributions des adultes hébergés et des suppléments pour chambres privées et semi-privées ont été établis sur la base des coûts, sans toutefois en couvrir la totalité. Ces tarifs sont indexés annuellement selon le taux utilisé par la Régie des rentes du Québec, qui était établi à 1,8 % au 1<sup>er</sup> janvier 2013 et à 0,9 % au 1<sup>er</sup> janvier 2014.

Les tarifs payés par les résidents canadiens, les résidents étrangers, le solliciteur général ou le gouvernement du Canada sont fixés par entente interprovinciale ou avec le gouvernement fédéral. Ces tarifs sont également révisés par entente.

Les tarifs des activités complémentaires et des activités commerciales sont fixés sur la base des prix du marché. Ces tarifs sont donc révisés annuellement en fonction des conditions qui prévalent sur le marché au moment de la révision.

## ❑ L'assurance médicaments

Le régime public d'assurance médicaments du Québec a été mis en place le 1<sup>er</sup> janvier 1997. L'inscription à ce régime est obligatoire pour ceux qui ne peuvent être couverts par un régime privé.

En plus d'une prime versée au moment de la production de la déclaration de revenus, les assurés doivent payer une franchise mensuelle et un certain pourcentage du coût des médicaments. Une contribution mensuelle maximale est établie, et tout excédent est à la charge du régime.

Les primes et les contributions des assurés au régime public d'assurance médicaments du Québec sont établies par évaluations actuarielles. Elles sont révisées chaque année sur la base de l'évolution des coûts du régime.

Globalement, la part des coûts assumée par les assurés s'élevait à 40,4 % en 2012-2013 et à 42,6 % en 2013-2014, comparativement à 40,9 % en 2010-2011.

TABLEAU 7

### Évolution des primes et des coûts du régime public d'assurance médicaments du Québec (en millions de dollars)

	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014
Primes – Personnes de plus de 65 ans et autres assurés	874	864	884	973
Contributions des assurés (franchise et coassurance)	742	754	760	759
<b>TOTAL DES PRIMES ET CONTRIBUTIONS</b>	<b>1 616</b>	<b>1 618</b>	<b>1 644</b>	<b>1 732</b>
Coût pour le gouvernement	2 336	2 420	2 427	2 329
<b>COÛT TOTAL DU RÉGIME</b>	<b>3 952</b>	<b>4 038</b>	<b>4 071</b>	<b>4 062</b>
<b>Pourcentage des primes et contributions sur le coût total du régime</b>	<b>40,9 %</b>	<b>40,1 %</b>	<b>40,4 %</b>	<b>42,6 %</b>

Les prestataires d'aide financière de dernier recours obtiennent gratuitement les médicaments dont ils ont besoin. De leur côté, les personnes âgées de 65 ans ou plus assumaient 39,9 % des coûts des médicaments qu'elles avaient consommés en 2012-2013. Cette proportion était de 72,1 % chez les autres assurés.

TABLEAU 8

**Financement du régime public d'assurance médicaments,  
par type d'assurés, en 2012-2013**  
(en millions de dollars)

	Prestataires d'aide financière	Personnes de 65 ans ou plus	Autres assurés	Total
Primes	0	452	432	884
Contributions (franchise et coassurance)	0	523	237	760
<b>TOTAL DES PRIMES ET CONTRIBUTIONS</b>	<b>0</b>	<b>975</b>	<b>669</b>	<b>1 644</b>
<b>TOTAL DES DÉPENSES</b>	<b>702</b>	<b>2 441</b>	<b>927</b>	<b>4 071</b>
<b>Proportion des primes et des contributions par rapport au coût total</b>	<b>0,0 %</b>	<b>39,9 %</b>	<b>72,1 %</b>	<b>40,4 %</b>

En 2013-2014, les personnes âgées de 65 ans ou plus assumaient 42,4 % des coûts des médicaments qu'elles avaient consommés en 2013-2014. Cette proportion était de 76,0 % chez les autres assurés.

TABLEAU 9

**Financement du régime public d'assurance médicaments,  
par type d'assurés, en 2013-2014**  
(en millions de dollars)

	Prestataires d'aide financière	Personnes de 65 ans ou plus	Autres assurés	Total
Primes	0	507	466	973
Contributions (franchise et coassurance)	0	529	230	759
<b>TOTAL DES PRIMES ET CONTRIBUTIONS</b>	<b>0</b>	<b>1 036</b>	<b>696</b>	<b>1 732</b>
<b>TOTAL DES DÉPENSES</b>	<b>701</b>	<b>2 446</b>	<b>916</b>	<b>4 062</b>
<b>Proportion des primes et des contributions par rapport au coût total</b>	<b>0,0 %</b>	<b>42,4 %</b>	<b>76,0 %</b>	<b>42,6 %</b>

### 3.4 Réseaux de l'éducation

Les revenus de tarification des réseaux de l'éducation s'élevaient à 2,4 milliards de dollars en 2012-2013 et à 2,5 milliards de dollars en 2013-2014. Ils provenaient notamment des frais de scolarité, des frais administratifs et de la vente de biens et services.

Ces revenus de tarification représentaient :

- 12,8 % du financement total des réseaux de l'éducation, qui s'élevait à 18,8 milliards de dollars en 2012-2013.
- 12,6 % du financement total des réseaux de l'éducation, qui s'élevait à 19,8 milliards de dollars en 2013-2014.

TABLEAU 10

#### Financement des réseaux de l'éducation par les revenus de tarification

(en millions de dollars)

	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014
<b>Revenus de tarification</b>				
Primaire et secondaire	790	809	830	850
Collégial	231	228	237	239
Universitaire	1 150	1 249	1 340	1 406
<b>TOTAL DES REVENUS TARIFAIRES</b>	<b>2 171</b>	<b>2 285</b>	<b>2 407</b>	<b>2 495</b>
<b>Autres sources de financement</b>				
Contributions du gouvernement du Québec	14 217	14 676	14 850	15 556
Taxes scolaires	1 499	1 532	1 584	1 793
<b>FINANCEMENT DES RÉSEAUX DE L'ÉDUCATION<sup>(1)</sup></b>	<b>17 887</b>	<b>18 493</b>	<b>18 841</b>	<b>19 844</b>
<b>Proportion des revenus de tarification par rapport au financement</b>	<b>12,1 %</b>	<b>12,4 %</b>	<b>12,8 %</b>	<b>12,6 %</b>

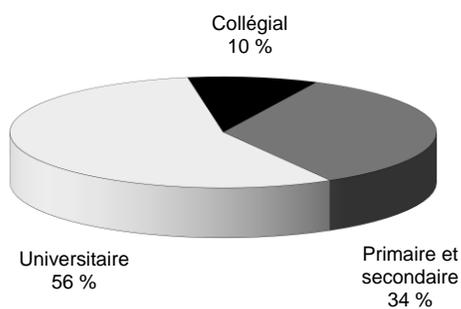
(1) Le financement n'inclut pas les contributions directes et les contributions aux comptes à fin déterminée du gouvernement fédéral, les subventions non gouvernementales et les revenus provenant de placements et de fondations.

En 2012-2013 et en 2013-2014, les revenus de tarification des réseaux de l'éducation provenaient à 56 % dans les universités, à 34 % aux niveaux primaire et secondaire et à 10 % au collégial.

GRAPHIQUE 17

**Répartition des revenus de tarification des réseaux de l'éducation – 2012-2013**  
(en pourcentage du total)

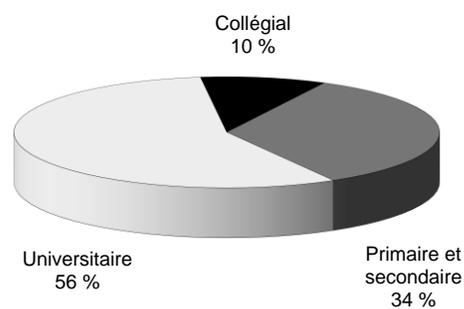
---



GRAPHIQUE 18

**Répartition des revenus de tarification des réseaux de l'éducation – 2013-2014**  
(en pourcentage du total)

---



## □ Éducation primaire et secondaire

Les revenus de tarification des niveaux primaire et secondaire sont passés de 830 millions de dollars en 2012-2013 à 850 millions de dollars en 2013-2014, soit une hausse de 20 millions de dollars.

Les principaux revenus de tarification des niveaux primaire et secondaire provenaient des activités d'enseignement et de formation et des activités administratives (286 millions de dollars en 2012-2013 et 350 millions de dollars en 2013-2014) ainsi que les services de garde (298 millions de dollars en 2012-2013 et 322 millions de dollars en 2013-2014).

De tous les réseaux de l'éducation, les niveaux primaire et secondaire sont ceux où l'on observe le plus faible pourcentage de financement par tarification de leurs activités. Ceci s'explique par la gratuité de l'enseignement primaire et secondaire.

Le taux de financement a atteint 7,1 % en 2012-2013 et 6,9 % en 2013-2014, soit une diminution de 0,2 point de pourcentage.

TABLEAU 11

### Financement de l'éducation primaire et secondaire par les revenus de tarification (en millions de dollars)

	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014
<b>Revenus de tarification</b>				
Droits de scolarité				
– Adultes	11	11	10	9
– Autres	10	11	14	18
Revenus pour des activités d'enseignement	50	52	54	55
Ventes de biens et services				
– Résidences	1	1	1	1
– Services alimentaires	17	16	16	14
– Services de garde	264	281	298	322
– Transport scolaire	11	12	13	13
– Autres activités	104	105	100	27
– Location d'immeubles	38	39	40	41
– Activités d'enseignement, de formation et administratives	285	282	286	350
<b>TOTAL DES REVENUS TARIFAIRES</b>	<b>790</b>	<b>809</b>	<b>830</b>	<b>850</b>
<b>Autres sources de financement</b>				
Contributions du gouvernement du Québec	8 786	9 150	9 292	9 612
Taxes scolaires	1 499	1 532	1 584	1 793
<b>FINANCEMENT DE L'ÉDUCATION PRIMAIRE ET SECONDAIRE<sup>(1)</sup></b>	<b>11 075</b>	<b>11 490</b>	<b>11 706</b>	<b>12 255</b>
<b>Pourcentage des revenus de tarification par rapport au financement</b>	<b>7,1 %</b>	<b>7,0 %</b>	<b>7,1 %</b>	<b>6,9 %</b>

(1) Le financement n'inclut pas les contributions directes et aux comptes à fin déterminée du gouvernement fédéral, les subventions non gouvernementales et les revenus provenant de placements et de fondations.

## ■ Fixation et indexation des tarifs de l'éducation primaire et secondaire

Les droits de scolarité des adultes et des autres clientèles, comme les élèves venant de l'extérieur du Québec, sont déterminés et révisés périodiquement de manière à récupérer les coûts.

Les autres tarifs de l'éducation primaire et secondaire, à l'exception des services de garde, sont établis par les commissions scolaires. Ces tarifs concernent la vente de biens et services et sont fixés de façon à récupérer les coûts ou, dans certains cas, en fonction de la valeur marchande du bien ou du service.

## □ Éducation collégiale

Les revenus de tarification du niveau collégial s'élevaient à 237 millions de dollars en 2012-2013 et à 239 millions de dollars en 2013-2014, soit une augmentation de 2 millions de dollars.

En 2012-2013 et en 2013-2014, dans les collèges, la vente de biens et services constituait la source de tarification la plus importante, générant un peu plus du tiers des revenus de tarification. Les droits d'inscription et les droits de scolarité représentaient un peu plus du quart des revenus de tarification.

Le pourcentage des revenus de tarification par rapport au financement total s'établissait à 9,8 % en 2012-2013 et à 9,3 % en 2013-2014.

TABLEAU 12

### Financement de l'éducation collégiale par les revenus de tarification (en millions de dollars)

	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014
<b>Revenus de tarification</b>				
Droits d'inscription et droits de scolarité				
– Étudiants résidents du Québec	61	61	64	66
– Étudiants canadiens non-résidents du Québec	1	1	1	1
– Étudiants étrangers	2	3	3	3
Ventes de biens et services	82	81	82	83
Locations	22	23	26	27
Autres revenus <sup>(1)</sup>	63	59	63	60
<b>TOTAL DES REVENUS TARIFAIRES</b>	<b>231</b>	<b>228</b>	<b>237</b>	<b>239</b>
<b>Autres sources de financement</b>				
Contributions du gouvernement du Québec	2 116	2 149	2 174	2 332
<b>FINANCEMENT DE L'ÉDUCATION COLLÉGIALE<sup>(2)</sup></b>	<b>2 347</b>	<b>2 377</b>	<b>2 411</b>	<b>2 571</b>
<b>Pourcentage des revenus de tarification par rapport au financement</b>	<b>9,9 %</b>	<b>9,6 %</b>	<b>9,8 %</b>	<b>9,3 %</b>

(1) Comprend, entre autres, des revenus liés à la formation auprès d'entreprises privées, au stationnement, au service de cafétéria ainsi qu'à la photocopie et à la reprographie de documents.

(2) Le financement n'inclut pas les contributions directes et les contributions aux comptes à fin déterminée du gouvernement fédéral, les subventions non gouvernementales et les revenus provenant de placements et de fondations.

## ■ Fixation et indexation des tarifs de l'éducation collégiale

Les frais de scolarité des étudiants résidents du Québec inscrits à temps partiel et les plafonds des autres frais d'admission et d'inscription ont été établis par décision administrative.

Les droits de scolarité des étudiants canadiens non-résidents du Québec sont fixés en fonction des droits similaires exigés dans les autres provinces canadiennes.

En ce qui concerne les étudiants étrangers, les droits de scolarité sont fixés en fonction des coûts. Ces droits sont révisés annuellement.

Les autres revenus de tarification dans le secteur collégial proviennent de la prestation d'un service ou de la vente ou de la location d'un bien. Ces tarifs sont fixés par les établissements collégiaux, soit de façon à récupérer les coûts, soit selon la valeur au marché.

## □ Éducation universitaire

Les revenus de tarification du niveau universitaire s'élevaient à 1,3 milliard de dollars en 2012-2013 et à 1,4 milliard de dollars en 2013-2014, en hausse de 66 millions de dollars.

Le montant des droits de scolarité, qui s'élevait à 527 millions de dollars en 2012-2013 et à 538 millions de dollars en 2013-2014, constituait la source de revenus tarifaires la plus importante.

Le pourcentage de revenus de tarification par rapport au financement total de l'éducation universitaire s'établissait à 28,4 % en 2012-2013 et à 28,0 % en 2013-2014.

TABLEAU 13

### Financement de l'éducation universitaire par les revenus de tarification (en millions de dollars)

	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014
<b>Revenus de tarification</b>				
Droits de scolarité	460	495	527	538
Montants forfaitaires des étudiants canadiens non-résidents du Québec	43	46	45	47
Montants forfaitaires des étudiants étrangers	115	119	129	142
Frais d'admission et d'inscription et amendes	104	122	134	145
Cotisations aux services aux étudiants	61	63	66	70
Ventes aux étudiants	82	83	88	97
Ventes externes				
– Enseignement	10	44	42	43
– Recherche	8	8	9	14
– Soutien (administration, bibliothèque, informatique et autres)	44	38	44	45
– Services à la collectivité	33	36	46	41
– Services aux étudiants	39	37	41	45
– Services auxiliaires (résidences, cafétéria et autres)	151	159	169	179
<b>TOTAL DES REVENUS TARIFAIRES</b>	<b>1 150</b>	<b>1 249</b>	<b>1 340</b>	<b>1 406</b>
<b>Autres sources de financement</b>				
Contributions du gouvernement du Québec <sup>(1)</sup>	3 315	3 377	3 384	3 613
<b>FINANCEMENT DE L'ÉDUCATION UNIVERSITAIRE<sup>(2)</sup></b>	<b>4 465</b>	<b>4 626</b>	<b>4 724</b>	<b>5 019</b>
<b>Pourcentage des revenus de tarification par rapport au financement</b>	<b>25,8 %</b>	<b>27,0 %</b>	<b>28,4 %</b>	<b>28,0 %</b>

(1) Estimation du ministère des Finances. Sont compris le financement direct, les dépenses liées aux retraites, les dépenses d'administration du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport et du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie, le soutien à des partenaires en éducation et l'aide financière aux études.

(2) Le financement n'inclut pas les contributions directes et les contributions aux comptes à fin déterminée du gouvernement fédéral, les subventions non gouvernementales et les revenus provenant de placements et de fondations.

### **Calcul du pourcentage des revenus de tarification par rapport au financement**

Le pourcentage des revenus de tarification par rapport au financement est le rapport entre le total des revenus tarifaires et le financement de l'éducation universitaire. Ce dernier élément correspond à la somme des revenus tarifaires et des contributions du gouvernement du Québec.

Les revenus de tarification du milieu universitaire sont présentés en détail au tableau 13.

La contribution du gouvernement du Québec, telle que présentée dans le tableau 13, est une estimation du ministère des Finances. Elle comprend notamment le financement direct, les dépenses liées aux retraites, les dépenses d'administration du ministère de l'Éducation, du Loisir, du Sport et du Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de la Science et de la Technologie, le soutien à des partenaires en éducation et l'aide financière aux études.

Il est à noter que le milieu universitaire tire des revenus d'autres sources que les tarifs et les contributions du gouvernement du Québec, comme le gouvernement fédéral ou des donateurs privés. Le pourcentage des revenus de tarification par rapport au financement n'inclut pas les revenus de ces autres sources.

## ■ Fixation et indexation des tarifs de l'éducation universitaire

Le montant maximal des droits de scolarité est fixé annuellement par le gouvernement sur recommandation du ministre de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche. Ce montant était fixé à 2 168 \$ sur la base d'une année de 30 crédits pour la période de septembre 2012 à août 2013 et à 2 224 \$ pour la période de septembre 2013 à août 2014.

Depuis 2013-2014, le montant maximal des droits de scolarité est indexé annuellement en fonction de la croissance du revenu disponible des ménages par habitant.

— En 2013-2014, le taux d'indexation applicable aux droits de scolarité était de 2,6 %.

Les montants forfaitaires exigés des étudiants canadiens non-résidents du Québec sont fixés en fonction de la moyenne canadienne des droits de scolarité hors Québec. Ces droits sont indexés annuellement par un facteur permettant de maintenir les droits annuels acquittés par les étudiants canadiens non-résidents du Québec au niveau de la moyenne canadienne.

Les montants forfaitaires exigés des étudiants étrangers sont divisés en deux volets : le volet réglementé et le volet déréglementé.

— Les montants forfaitaires du volet réglementé sont fixés en fonction des coûts. Ces montants sont révisés annuellement afin de tenir compte des variations de coûts.

— Le volet déréglementé concerne six familles disciplinaires du premier cycle (sciences pures, mathématiques, génie, informatique, administration et droit). Les montants forfaitaires dans ces disciplines sont fixés directement par les universités.

Les frais d'admission et d'inscription ainsi que les cotisations aux services aux étudiants sont fixés par les universités. Les règles budgétaires des universités publiées par le ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche balisent toutefois la hausse annuelle maximale de ces frais, sauf en cas d'entente entre une université et une association représentant ses étudiants.

Les tarifs des ventes aux étudiants et des ventes externes sont déterminés par les universités. Ces tarifs sont fixés de façon à récupérer les coûts ou selon la valeur marchande du bien.

### 3.5 Services de garde

La contribution parentale provenant des places à contribution réduite totalisait 361 millions de dollars en 2012-2013 et 363 millions de dollars en 2013-2014.

Depuis 2010-2011, la proportion des dépenses totales pour les services de garde financée par la contribution parentale a diminué, passant de 14,4 % à 13,8 % en 2012-2013 et à 13,5 % en 2013-2014 en raison du gel de cette contribution.

TABLEAU 14

#### Financement des services de garde (en millions de dollars)

	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014
Contribution parentale	351	359	361	363
Contributions du gouvernement du Québec	2 087	2 240	2 253	2 333
<b>FINANCEMENT TOTAL</b>	<b>2 438</b>	<b>2 600</b>	<b>2 614</b>	<b>2 696</b>
<b>Proportion financée par la contribution parentale</b>	<b>14,4 %</b>	<b>13,8 %</b>	<b>13,8 %</b>	<b>13,5 %</b>

Sources : Ministère de la Famille et comptes publics.

Le nombre de places de garde<sup>10</sup> à contribution réduite a augmenté entre l'année 2012-2013 et l'année 2013-2014 passant de 219 084 places à 221 983 places. Il s'agit d'une croissance de 1,3 %.

TABLEAU 15

#### Nombre de places de garde à contribution réduite

	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014
Centres de la petite enfance	82 671	84 672	85 831	86 770
Milieu familial	91 607	91 626	91 663	91 664
Garderies subventionnées	40 526	41 036	41 590	43 549
<b>TOTAL</b>	<b>214 804</b>	<b>217 334</b>	<b>219 084</b>	<b>221 983</b>

Source : Ministère de la Famille.

<sup>10</sup> Sont exclus les services de garde en milieu scolaire, qui font partie du secteur de l'éducation primaire et secondaire.

Entre 2012-2013 et 2013-2014 la contribution gouvernementale quotidienne par enfant est passée :

- de 52,35 \$ à 53,59 \$ dans les centres de la petite enfance, soit une augmentation de 2,4 %;
- de 26,97 \$ à 27,83 \$ en milieu familial, soit une augmentation de 3,2 %;
- de 42,61 \$ à 43,03 \$ dans les garderies subventionnées, soit une augmentation de 1,0 %.

La contribution d'un parent pour une place représentait :

- 10,8 % du coût total en 2012-2013 et 10,6 % en 2013-2014 dans les centres de la petite enfance;
- 19,1 % du coût total en 2012-2013 et 18,6 % en 2013-2014 en milieu familial;
- 13,0 % du coût total en 2012-2013 et 12,9 % en 2013-2014 dans les garderies subventionnées.

TABLEAU 16

**Contributions quotidiennes moyennes par place annualisée**  
(en dollars)

	Contribution gouvernementale <sup>(1)</sup>				Contribution parentale <sup>(2)</sup> /coût total	
	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2012-2013	2013-2014
Centres de la petite enfance	50,75	52,53	52,35	53,59	10,8 %	10,6 %
Milieu familial	25,17	27,46	26,97	27,83	19,1 %	18,6 %
Garderies subventionnées	40,89	42,32	42,61	43,03	13,0 %	12,9 %

(1) Incluant l'aide au fonctionnement, le financement des infrastructures des CPE ainsi que le régime de retraite du personnel des CPE et des garderies subventionnées.

(2) La contribution parentale moyenne payée par jour est inférieure au montant fixé par règlement puisque certains parents, soit ceux bénéficiant de l'aide de dernier recours, sont partiellement exemptés de payer la contribution parentale.

Source : Ministère de la Famille.

### 3.6 Régimes d'assurance

Les revenus des différents régimes d'assurance proviennent des primes et des cotisations des adhérents. Ils s'élevaient à 7,6 milliards de dollars en 2012-2013 et à 7,9 milliards de dollars en 2013-2014.

TABLEAU 17

#### Revenus des régimes d'assurance (en millions de dollars)

	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014
CSST <sup>(1)</sup>	2 301	2 554	2 663	2 688
SAAQ <sup>(1)</sup>	1 098	1 164	1 197	1 289
Assurance médicaments <sup>(2)</sup>	1 616	1 618	1 644	1 732
Assurance parentale <sup>(1)</sup>	1 621	1 802	1 927	1 976
Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles	214	206	176	146
Fonds d'assurance récolte	32	32	33	27
<b>TOTAL</b>	<b>6 882</b>	<b>7 376</b>	<b>7 640</b>	<b>7 857</b>

(1) L'exercice financier de la CSST, de la SAAQ et du Régime québécois d'assurance parentale se termine le 31 décembre.

(2) Les détails sur l'assurance médicaments ont déjà été présentés dans la section 3.3, « Secteur de la santé ».

## □ La SAAQ et la CSST

Le Fonds d'assurance automobile du Québec et le Fonds de la santé et de la sécurité du travail, administrés respectivement par la SAAQ et la CSST, doivent autofinancer la couverture de leurs services par les cotisations des adhérents. Les coûts de la prestation de leurs services et les tarifs qui en découlent sont basés en tout ou en partie sur des évaluations actuarielles. Le Fonds d'assurance automobile et le Fonds de la santé et de la sécurité du travail ont tous deux dégagé un excédent en 2012-2013 et en 2013-2014.

Depuis 2008, la SAAQ ajuste annuellement les contributions d'assurance afin de prendre en compte l'évolution des coûts du régime. Du côté de la CSST, le taux moyen des cotisations est fixé chaque année. Ce taux s'élevait à 2,13 \$ en 2012-2013 et à 2,08 \$ en 2013-2014.

TABLEAU 18

### Fonds d'assurance automobile du Québec (en millions de dollars)

	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014
<b>Assurance automobile (SAAQ)</b>				
Cotisations au régime	1 098	1 164	1 197	1 289
Revenus de placement et autres	845	399	679	823
<b>TOTAL DES REVENUS</b>	<b>1 943</b>	<b>1 563</b>	<b>1 876</b>	<b>2 112</b>
Dépenses	1 159	920	1 400	999
<b>Excédent (déficit) du régime</b>	<b>784</b>	<b>643</b>	<b>476</b>	<b>1 113</b>

TABLEAU 19

### Fonds de la santé et de la sécurité du travail (en millions de dollars)

	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014
<b>Assurance santé et sécurité du travail (CSST)</b>				
Cotisations au régime	2 301	2 554	2 663	2 688
Revenus de placement et autres	1 195	417	957	1 384
<b>TOTAL DES REVENUS</b>	<b>3 496</b>	<b>2 971</b>	<b>3 620</b>	<b>4 072</b>
Dépenses	2 604	3 045	2 792	3 242
<b>Excédent (déficit) du régime</b>	<b>892</b>	<b>-74</b>	<b>828</b>	<b>829</b>

## □ L'assurance parentale

Le Régime québécois d'assurance parentale prévoit le versement de prestations à tous les travailleurs et travailleuses admissibles qui prennent un congé de maternité, de paternité, parental ou d'adoption. Il est entré en vigueur en 2006.

Le régime a enregistré un excédent de 74 millions de dollars en 2012-2013 et de 56 millions de dollars en 2013-2014. Les taux de cotisation sont demeurés inchangés par rapport à 2012.

TABLEAU 20

### Régime québécois d'assurance parentale (en millions de dollars)

	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014
Cotisations au régime	1 621	1 802	1 927	1 976
Autres revenus <sup>(1)</sup>	5	5	6	6
<b>TOTAL DES REVENUS</b>	<b>1 626</b>	<b>1 808</b>	<b>1 933</b>	<b>1 982</b>
Dépenses	1 753	1 795	1 859	1 926
<b>Excédent (déficit) du régime</b>	<b>-127</b>	<b>13</b>	<b>74</b>	<b>56</b>
<b>Pourcentage des cotisations sur le coût total</b>	<b>92,5 %</b>	<b>100,4 %</b>	<b>103,7 %</b>	<b>102,6 %</b>

(1) Intérêts et pénalités sur les cotisations au Régime d'assurance parentale et produits nets de placements.

## □ Le Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles et le Fonds d'assurance récolte

### ■ Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles

Le gouvernement, par l'intermédiaire de La Financière agricole du Québec, contribue au Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles à hauteur de 2 \$ par dollar versé par les adhérents<sup>11</sup>. Le fonds, dont le but est de garantir un revenu annuel net positif aux adhérents, a dégagé un excédent de 68 millions de dollars en 2012-2013 et de 147 millions de dollars en 2013-2014.

L'excédent de l'exercice a augmenté entre 2012-2013 et 2013-2014, en raison notamment d'une diminution des compensations aux adhérents de 36,5 %. De plus, la contribution des adhérents en proportion des compensations reçues est passée de 43,2 % à 56,2 % entre 2012-2013 et 2013-2014.

TABLEAU 21

#### Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles (en millions de dollars)

	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014
Contributions des adhérents	214	206	176	146
Contributions de La Financière agricole du Québec	403	382	307	266
<b>TOTAL DES REVENUS</b>	<b>618</b>	<b>588</b>	<b>484</b>	<b>411</b>
Compensations aux adhérents	488	410	408	259
Autres dépenses	10	9	7	5
<b>TOTAL DES DÉPENSES</b>	<b>498</b>	<b>419</b>	<b>416</b>	<b>265</b>
<b>Excédent (déficit)</b>	<b>120</b>	<b>168</b>	<b>68</b>	<b>147</b>
<b>Pourcentage de contributions des adhérents sur les compensations reçues</b>	<b>43,9 %</b>	<b>50,1 %</b>	<b>43,2 %</b>	<b>56,2 %</b>

<sup>11</sup> Toutefois, pour les volumes trois fois supérieures à la ferme type, la contribution du gouvernement est équivalente à celle des adhérents.

## ■ Fonds d'assurance récolte

Le Fonds d'assurance récolte vise à protéger les rendements des récoltes contre les risques incontrôlables non imputables à l'intervention humaine. La contribution des adhérents en proportion des indemnités reçues est passée de 118,8 % en 2012-2013 à 85,2 % en 2013-2014 à la suite d'une augmentation de 14,3 % des indemnités versées et d'une diminution des contributions des adhérents de 18,2 %.

TABLEAU 22

### Fonds d'assurance récolte (en millions de dollars)

	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2012-2013
Contributions des adhérents	32	32	33	27
Contributions de La Financière agricole du Québec	47	48	49	42
Autres revenus <sup>(1)</sup>	5	3	6	12
<b>TOTAL DES REVENUS</b>	<b>85</b>	<b>83</b>	<b>88</b>	<b>82</b>
Indemnités aux adhérents	42	39	28	32
Autres dépenses	1	0	0	0
<b>TOTAL DES DÉPENSES</b>	<b>43</b>	<b>39</b>	<b>28</b>	<b>32</b>
<b>Excédent (déficit)</b>	<b>41</b>	<b>44</b>	<b>61</b>	<b>50</b>
<b>Pourcentage de contributions des adhérents sur les indemnités reçues</b>	<b>75,8 %</b>	<b>83,2 %</b>	<b>118,8 %</b>	<b>85,2 %</b>

(1) Intérêts et revenus de placements.

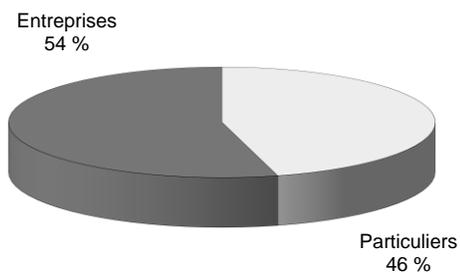
## □ Revenus de tarification des assurances par contributeur

En 2012-2013, les revenus des différents programmes d'assurance provenaient à 54 % des entreprises et à 46 % des particuliers. Ces proportions sont demeurées relativement stables en 2013-2014, soit 53 % du total des revenus provenant des entreprises et 47 % des particuliers.

GRAPHIQUE 19

### Revenus de tarification des assurances par contributeur – 2012-2013 (en pourcentage des revenus de tarification)

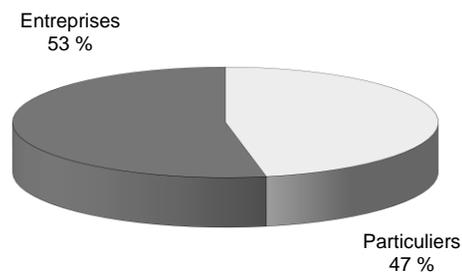
---



GRAPHIQUE 20

### Revenus de tarification des assurances par contributeur – 2013-2014 (en pourcentage des revenus de tarification)

---



## 4. LES REVENUS DE LA VENTE D'ÉLECTRICITÉ PAR HYDRO-QUÉBEC

### □ Revenus

Les revenus de la vente d'électricité<sup>12</sup> au Québec se sont élevés à 10,4 milliards de dollars en 2012 et à 11,1 milliards de dollars en 2013, soit une hausse de 643 millions de dollars ou de 6,2 %. Cette augmentation s'explique notamment par l'effet des températures qui ont été plus froides en 2013 qu'en 2012.

TABLEAU 23

#### **Vente totale d'électricité au Québec** (en millions de dollars)

	<b>2010</b>	<b>2011</b>	<b>2012</b>	<b>2013</b>
Résidentiel	4 287	4 508	4 452	4 825
Commercial, institutionnel et petits industriels	3 335	3 377	3 370	3 504
Grands clients industriels et autres	2 884	2 835	2 620	2 756
<b>TOTAL</b>	<b>10 506</b>	<b>10 720</b>	<b>10 442</b>	<b>11 085</b>

<sup>12</sup> Les informations présentées dans cette section sont tirées du *Rapport annuel 2013* d'Hydro-Québec. Les données sont présentées par année civile.

## ❑ Méthodes de fixation et de révision des tarifs

La Régie de l'énergie a la compétence exclusive pour fixer les tarifs à la suite d'audiences publiques. Elle fixe ou modifie les conditions et les tarifs auxquels l'électricité est transportée et distribuée en tenant compte des préoccupations économiques, sociales et environnementales que peut lui indiquer le gouvernement par décret.

En vertu des dispositions législatives qui encadrent ses activités, la Régie de l'énergie fixe les tarifs applicables par Hydro-Québec Distribution aux consommateurs. Ces tarifs sont établis à partir de quatre composantes, soit :

- les coûts de l'électricité achetée par Hydro-Québec Distribution à Hydro-Québec Production ou à d'autres fournisseurs (ce que l'on appelle les coûts de fourniture);
- les coûts de transport de cette électricité qu'Hydro-Québec Distribution doit acquitter à Hydro-Québec TransÉnergie;
- les coûts de distribution auprès des consommateurs;
- une juste rémunération des actifs d'Hydro-Québec Distribution, c'est-à-dire du capital investi par l'État actionnaire dans la distribution.

Cependant, selon la Loi sur la Régie de l'énergie, le coût de fourniture est fixé pour un volume de 165 TWh, représentant la consommation patrimoniale.

Pour l'électricité postpatrimoniale vendue au Québec au-delà des 165 TWh, le tarif inclut les quatre composantes du coût.

Par ailleurs, la Régie de l'énergie a pour mandat de se prononcer sur les demandes d'Hydro-Québec, sur qui repose la responsabilité de demander la révision des tarifs d'électricité.

### **Le bloc patrimonial**

Les coûts de fourniture de l'électricité patrimoniale sont définis par la Loi sur la Régie de l'énergie depuis juin 2000 comme un volume de 165 TWh à un coût fixé initialement à 2,79 ¢/kWh. Le bloc patrimonial représente près de 90 % de l'électricité consommée au Québec.

Tel qu'annoncé lors du discours sur le budget 2013-2014, la Loi sur la Régie de l'énergie a été modifiée en juin 2013 afin que le coût de fourniture de l'électricité patrimoniale soit indexé au rythme de l'indice des prix à la consommation total du Québec à compter de 2014.

En 2014, le coût de fourniture du bloc patrimonial se situait à 2,82 ¢/kWh.

## 5. LES MESURES COMPENSATOIRES EN FAVEUR DES MÉNAGES À FAIBLE REVENU

### 5.1 Mesures fiscales de soutien au revenu

Différentes mesures fiscales de soutien au revenu viennent hausser le revenu disponible des ménages québécois à faible revenu, notamment :

- le soutien aux enfants, qui améliore particulièrement le revenu des familles à faible et à moyen revenu;
- les primes au travail (prime générale et prime adaptée), qui encouragent les prestataires des programmes d'aide financière de dernier recours à intégrer le marché du travail;
- le crédit d'impôt remboursable pour le maintien à domicile des aînés, qui vise à soutenir les personnes âgées afin qu'elles puissent demeurer le plus longtemps possible dans leur propre résidence;
- le crédit d'impôt remboursable pour la solidarité<sup>13</sup>, qui vise à protéger le pouvoir d'achat des ménages à faible ou moyen revenu, en atténuant notamment le fardeau de la taxe de vente et les coûts d'occupation d'un logement, ainsi qu'à pallier, pour les résidents de certains villages nordiques, le coût de la vie plus élevé;
- l'indexation du régime d'imposition des particuliers.

---

<sup>13</sup> Annoncé à l'occasion du discours sur le budget 2010-2011, ce crédit d'impôt regroupe en un seul crédit les crédits d'impôt remboursables pour la taxe de vente du Québec, le remboursement d'impôt foncier et le crédit d'impôt remboursable pour les particuliers habitant sur le territoire d'un village nordique. Ce crédit, versé mensuellement, est accordé depuis le mois de juillet 2011.

## 5.2 Mesures spécifiques destinées à compenser la hausse de certains tarifs

Des mesures spécifiques déjà mises en œuvre permettent de compenser la hausse de certains tarifs pour les ménages à faible revenu.

Dans le domaine de la santé, des prestations spéciales sont accordées aux prestataires des programmes d'aide financière de dernier recours pour couvrir certains frais médicaux<sup>14</sup>. Le gouvernement offre également des crédits d'impôt remboursables et non remboursables pour frais médicaux.

Pour les réseaux de l'éducation, le calcul de l'aide financière aux études sous forme de prêts et bourses tient compte des contributions et des dépenses normalement liées à la poursuite des études, dont les frais de scolarité, ainsi que du revenu des étudiants et de leurs parents, le cas échéant. À ceci s'ajoute une aide fiscale qui permet à tous les étudiants de bénéficier d'un crédit d'impôt non remboursable pour les droits de scolarité ou d'examen<sup>15</sup>.

Par ailleurs, les bénéficiaires d'une habitation à loyer modique (HLM) ou d'un supplément au loyer ne consacrent pas plus de 25 % de leur revenu en frais de logement. Comme le coût du chauffage est inclus au loyer, il est en partie assumé par le programme<sup>16</sup>.

— En parallèle, avec le programme Allocation-logement, le gouvernement du Québec offre une aide financière destinée à certains ménages à faible revenu qui consacrent une part trop importante de leur budget pour payer leur loyer. Les coûts d'électricité sont inclus dans le calcul de l'aide financière.

Pour les services de garde, aucun frais n'est assumé par les bénéficiaires des programmes d'aide financière de dernier recours pour l'équivalent de deux jours et demi ou cinq demi-journées par semaine.

Pour le transport en commun, les personnes âgées et les étudiants, qui ont généralement des revenus inférieurs à la moyenne, paient des tarifs inférieurs.

Pour le régime public d'assurance médicaments, la gratuité des médicaments est accordée aux bénéficiaires des programmes d'aide financière de dernier recours de même qu'à certaines personnes âgées à faible revenu<sup>17</sup>.

Depuis janvier 2006, les seuils d'admissibilité à l'aide juridique ont été haussés, permettant ainsi d'accroître les ressources à la disposition des ménages à faible revenu.

Le 1<sup>er</sup> mai 2011, le salaire minimum a été rehaussé de 0,15 \$, passant de 9,50 \$ à 9,65 \$ l'heure. Deux augmentations successives de 0,25 \$ ont été annoncées, prenant effet le 1<sup>er</sup> mai 2012 et le 1<sup>er</sup> mai 2013. Le salaire minimum a ainsi été porté à 10,15 \$ l'heure. Par la suite, le salaire minimum a connu deux hausses successives de 0,20 \$, soit le 1<sup>er</sup> mai 2014 et le 1<sup>er</sup> mai 2015, pour finalement atteindre 10,55 \$ l'heure.

Enfin, depuis 2005, les prestations du Programme de solidarité sociale, qui vise les personnes ayant des contraintes sévères à l'emploi, sont indexées au même taux que celui servant à l'indexation du régime d'imposition des particuliers. De plus, depuis 2009, les prestations du Programme d'aide sociale, qui vise les personnes aptes au travail, sont également pleinement indexées, alors qu'elles l'étaient à demi-taux auparavant.

<sup>14</sup> Par exemple, le transport par ambulance, les orthèses, les prothèses, les lunettes et les lentilles.

<sup>15</sup> Les intérêts payés sur un prêt étudiant donnent également droit à un crédit d'impôt non remboursable.

<sup>16</sup> Par contre, les locataires doivent payer l'électricité (éclairage, appareils domestiques, eau chaude, etc.).

<sup>17</sup> Personnes de 65 ans et plus recevant un supplément de revenu garanti au taux de 94 % à 100 %.

TABLEAU 24

**Tableau-synthèse des mesures compensatoires destinées aux ménages à faible revenu**

<b>Mesures compensatoires</b>	
Réseau de la santé	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Prestations spéciales pour les bénéficiaires des programmes d'aide financière de dernier recours</li> <li>– Crédits d'impôt remboursables et non remboursables pour frais médicaux</li> </ul>
Réseaux de l'éducation	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Aide financière aux études</li> <li>– Crédit d'impôt non remboursable pour les droits de scolarité ou d'examen</li> <li>– Crédit d'impôt à l'égard des intérêts payés sur un prêt étudiant</li> </ul>
Tarifs d'électricité	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Programme Supplément au loyer</li> <li>– Habitations à loyer modique</li> <li>– Programme Allocation-logement</li> </ul>
Services de garde à contribution réduite	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Aucune contribution pour deux jours et demi ou cinq demi-journées par semaine pour les bénéficiaires des programmes d'aide financière de dernier recours</li> </ul>
Transport en commun	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Tarifs moins élevés pour les personnes âgées et les étudiants</li> </ul>
Régime public d'assurance médicaments	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Gratuité des médicaments prescrits pour les bénéficiaires des programmes d'aide financière de dernier recours</li> <li>– Prime établie en fonction du revenu familial</li> <li>– Carnet de réclamation pour les travailleurs qui bénéficiaient des prestations des programmes d'aide financière de dernier recours</li> <li>– Gratuité des médicaments prescrits pour les personnes âgées recevant au moins 94 % du supplément de revenu garanti</li> </ul>
Mesures fiscales d'application générale	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Prime au travail</li> <li>– Soutien aux enfants</li> <li>– Crédit d'impôt remboursable pour maintien à domicile des aînés</li> <li>– Crédit d'impôt remboursable pour la solidarité</li> <li>– Indexation du régime d'imposition des particuliers</li> </ul>
Autres mesures d'application générale	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Bonification du salaire minimum</li> <li>– Indexation des prestations des programmes d'aide financière de dernier recours</li> <li>– Aide juridique</li> </ul>

TABLEAU 25

**Coûts de certaines mesures d'aide aux particuliers**  
(en millions de dollars)

Mesure compensatoire	2012	2013
Soutien aux enfants		
– Paiement de soutien aux enfants	2 093	2 140
– Supplément pour enfant handicapé	80	82
Primes au travail		
– Générale	316	320
– Adaptée	6	6
– Supplément aux prestataires d'aide de dernier recours	5	5
Crédit d'impôt pour le maintien à domicile des aînés	283	312
Crédit d'impôt remboursable pour la solidarité	1 664	1 721
Indexation du régime d'imposition des particuliers	514	574
Prestations spéciales accordées aux bénéficiaires d'aide de dernier recours <sup>(1)</sup>	91	91
Crédits d'impôt non remboursables pour frais médicaux		
– Frais médicaux	639	674
– Soins médicaux non dispensés dans la région de résidence	1	1
– Déficience grave et prolongée des fonctions mentales ou physiques	26	27
Crédits d'impôt remboursables pour frais médicaux	48	50
Crédit d'impôt non remboursable pour intérêts payés sur un prêt étudiant	11	10
Crédit d'impôt non remboursable pour frais de scolarité et d'examen <sup>(2)</sup>	105	39
Programme Allocation-logement <sup>(1)</sup>	73	72
Exemption de la contribution parentale pour frais de garde aux bénéficiaires d'aide de dernier recours	11	12
Indexation de l'aide de dernier recours	80	71

(1) En année financière (2012-2013 et 2013-2014).

(2) Excluant 55 M\$ en 2012 et 39 M\$ en 2013 pour le transfert aux parents et aux grands-parents du crédit d'impôt pour frais de scolarité et d'examen.

Source : Ministère des Finances.

## ANNEXE I : TABLEAUX DESCRIPTIFS DE LA TARIFICATION DES MINISTÈRES<sup>18</sup>

Les données des ministères comprennent celles de leurs organismes budgétaires, le cas échéant, à l'exception des organismes budgétaires suivants, dont les données sont présentées séparément :

- Régie du logement;
- Commission de protection du territoire agricole du Québec;
- Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec;
- Curateur public du Québec;
- Office de la protection du consommateur;
- Régie des alcools, des courses et des jeux;
- Sûreté du Québec;
- Commission des transports du Québec.

### Légende

La colonne « Base de fixation » indique si le tarif est fixé :

- en fonction du coût des services (CS). Aux fins du présent rapport, la mention CS s'applique aux services dont les coûts de prestations sont connus et dont la base de fixation n'est pas le prix du marché ou comparable à celui d'un autre gouvernement;
- selon le prix du marché ou comparable à celui d'un autre gouvernement (MAG);
- par décision administrative (DA). Aux fins du présent rapport, les tarifs considérés fixés par décision administrative sont ceux pour lesquels l'analyse des coûts de prestation des services n'est pas complétée en regard des exigences de la Politique de financement des services publics.

Les catégories de revenus pour lesquelles les revenus de tarification sont inférieurs à 500 \$ ne sont pas prises en compte dans ces annexes.

Dans les tableaux qui suivent, le tiret indique que le tarif n'était pas en application dans le ministère ou l'organisme au cours de l'année concernée.

La mention « n.d. » indique que la donnée n'était pas disponible.

La mention « n.a. » indique une donnée non applicable. Elle est utilisée pour les coûts et niveaux de financement des revenus de redevances ainsi que pour les niveaux de financement des tarifs fixés selon le prix du marché ou comparable à celui d'un autre gouvernement.

<sup>18</sup> Les données des organismes budgétaires sont présentées selon leur année financière.

**Affaires municipales, Régions et Occupation du territoire**  
(en milliers de dollars)

	2012-2013			2013-2014			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
<b>RÉGIE DU LOGEMENT</b>							
<b>Droits et permis</b>							
Frais exigibles par la Régie du logement	4 835	14 293	34 %	4 779	16 105	30 %	CS
<b>Sous-total</b>	<b>4 835</b>	<b>14 293</b>	<b>34 %</b>	<b>4 779</b>	<b>16 105</b>	<b>30 %</b>	
<b>Ventes de biens et services</b>							
Photocopies de documents	22	22	100 %	23	23	100 %	CS
<b>Sous-total</b>	<b>22</b>	<b>22</b>	<b>100 %</b>	<b>23</b>	<b>23</b>	<b>100 %</b>	
<b>TOTAL</b>	<b>4 858</b>	<b>14 316</b>	<b>34 %</b>	<b>4 801</b>	<b>16 128</b>	<b>30 %</b>	

**Agriculture, Pêcheries et Alimentation**  
(en milliers de dollars)

	2012-2013			2013-2014			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
<b>MINISTÈRE</b>							
<b>Droits et permis</b>							
Abattoir et atelier	258	n.d.	n.d.	273	n.d.	n.d.	DA
Études de dossiers	492	n.d.	n.d.	533	n.d.	n.d.	DA
Inséminateurs	16	n.d.	n.d.	17	n.d.	n.d.	DA
Mise en marché	106	n.d.	n.d.	94	n.d.	n.d.	DA
Pêche commerciale	77	n.d.	n.d.	75	n.d.	n.d.	DA
Préparation ou mise en conserve du poisson	69	n.d.	n.d.	70	n.d.	n.d.	DA
Régie des marchés agricoles	68	n.d.	n.d.	83	n.d.	n.d.	DA
Restauration et vente au détail d'aliments	12 485	n.d.	n.d.	12 962	n.d.	n.d.	DA
Vente et mélange d'aliments médicamenteux	32	n.d.	n.d.	27	n.d.	n.d.	DA
Ventes à l'encan	3	n.d.	n.d.	3	n.d.	n.d.	DA
<b>Sous-total<sup>(1)</sup></b>	<b>13 603</b>	<b>37 707</b>	<b>36 %</b>	<b>14 137</b>	<b>39 141</b>	<b>36 %</b>	
<b>Ventes de biens et services</b>							
Analyse de l'eau potable	6	16	36 %	6	15	36 %	CS
Autres aides à l'agriculteur	975	2 454	n.a.	1 005	3 123	n.a.	MAG
Cale de halage	74	121	61 %	65	130	50 %	CS
Constitutions de titres	1	1	100 %	1	1	100 %	CS
Eau	99	178	55 %	84	153	55 %	CS
Location de terrains et bâtisses	21	77	n.a.	24	73	n.a.	MAG
Terrains et bâtisses	1	1	100 %	1	1	100 %	CS
<b>Sous-total</b>	<b>1 176</b>	<b>2 847</b>	<b>n.a.</b>	<b>1 185</b>	<b>3 495</b>	<b>n.a.</b>	
<b>TOTAL</b>	<b>14 779</b>	<b>40 554</b>	<b>36 %</b>	<b>15 321</b>	<b>42 636</b>	<b>36 %</b>	

(1) La répartition des coûts des tarifs par activité n'est pas encore établie.

**Agriculture, Pêcheries et Alimentation (suite)**  
(en milliers de dollars)

	2012-2013			2013-2014			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
<b>COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE DU QUÉBEC</b>							
<b>Droits et permis</b>							
Actes déclaratoires	114	2 218	5 %	115	2 262	5 %	CS
Attestations – LPTAA <sup>(1)</sup>	15	462	3 %	18	471	4 %	CS
Demandes d'autorisation – Zone agricole	569	5 823	10 %	565	5 937	10 %	CS
Enlèvement du sol arable	14	277	5 %	8	283	3 %	CS
Études de dossiers	12	185	7 %	9	189	5 %	CS
<b>Sous-total</b>	<b>724</b>	<b>8 966</b>	<b>8 %</b>	<b>715</b>	<b>9 141</b>	<b>8 %</b>	
<b>Ventes de biens et services</b>							
Photocopies de documents	3	92	3 %	3	94	3 %	CS
<b>Sous-total</b>	<b>3</b>	<b>92</b>	<b>3 %</b>	<b>3</b>	<b>94</b>	<b>3 %</b>	
<b>TOTAL</b>	<b>727</b>	<b>9 058</b>	<b>8 %</b>	<b>717</b>	<b>9 235</b>	<b>8 %</b>	
<b>RÉGIE DES MARCHÉS AGRICOLES ET ALIMENTAIRES DU QUÉBEC</b>							
<b>Droits et permis</b>							
Commercialisation des grains	234	n.d.	n.d.	219	n.d.	n.d.	DA
Études de dossiers	10	n.d.	n.d.	10	n.d.	n.d.	DA
Mise en marché	2	n.d.	n.d.	2	n.d.	n.d.	DA
Ventes à l'encan	1	n.d.	n.d.	1	n.d.	n.d.	DA
<b>Sous-total</b>	<b>247</b>	<b>n.d.</b>	<b>n.d.</b>	<b>232</b>	<b>n.d.</b>	<b>n.d.</b>	
<b>Ventes de biens et services</b>							
Aide technique et soutien	4	n.d.	n.d.	3	n.d.	n.d.	DA
Cotisations – Surveillance de l'utilisation du lait	484	n.d.	n.d.	529	n.d.	n.d.	DA
Cotisations – Surveillance des quotas, producteurs de volailles	30	n.d.	n.d.	21	n.d.	n.d.	DA
Cours	35	n.d.	n.d.	49	n.d.	n.d.	DA
Inspection des grains	12	n.d.	n.d.	10	n.d.	n.d.	DA
Nécessaire d'échantillonnage	1	n.d.	n.d.	1	n.d.	n.d.	DA
Photocopies de documents	28	n.d.	n.d.	34	n.d.	n.d.	DA
<b>Sous-total</b>	<b>594</b>	<b>n.d.</b>	<b>n.d.</b>	<b>647</b>	<b>n.d.</b>	<b>n.d.</b>	
<b>TOTAL<sup>(2)</sup></b>	<b>841</b>	<b>4 387</b>	<b>19 %</b>	<b>879</b>	<b>4 173</b>	<b>21 %</b>	
<b>TOTAL – AGRICULTURE, PÊCHERIES ET ALIMENTATION</b>	<b>16 347</b>	<b>53 999</b>	<b>30 %</b>	<b>16 917</b>	<b>56 039</b>	<b>30 %</b>	

(1) Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles.

(2) La répartition des coûts des tarifs par activité n'est pas encore établie.

**Assemblée nationale**  
(en milliers de dollars)

	2012-2013			2013-2014			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
<b>Ventes de biens et services</b>							
Boutique de l'Assemblée nationale	235	190	n.a.	204	190	n.a.	MAG
Ventes de biens et services divers	2 678	1 905	n.a.	2 423	1 865	n.a.	MAG
<b>Sous-total</b>	<b>2 913</b>	<b>2 094</b>	<b>n.a.</b>	<b>2 627</b>	<b>2 055</b>	<b>n.a.</b>	
<b>TOTAL</b>	<b>2 913</b>	<b>2 094</b>	<b>n.a.</b>	<b>2 627</b>	<b>2 055</b>	<b>n.a.</b>	

**Culture et Communications**  
(en milliers de dollars)

	2012-2013			2013-2014			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
<b>Ventes de biens et services</b>							
Location de locaux	981	n.d.	n.a.	922	n.d.	n.a.	MAG
Location de terrains et bâtisses	90	n.d.	n.d.	99	n.d.	n.d.	DA
Photocopies de documents	0	n.d.	n.d.	1	n.d.	n.d.	DA
<b>Sous-total</b>	<b>1 071</b>	<b>n.d.</b>	<b>n.a.</b>	<b>1 021</b>	<b>n.d.</b>	<b>n.a.</b>	
<b>TOTAL</b>	<b>1 071</b>	<b>n.d.</b>	<b>n.a.</b>	<b>1 021</b>	<b>n.d.</b>	<b>n.a.</b>	

## Développement durable, Environnement, Faune et Parcs (en milliers de dollars)

	2012-2013			2013-2014			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
<b>Droits et permis</b>							
Accréditation de laboratoires privés et municipaux	738	n.d.	n.d.	795	n.d.	n.d.	CS <sup>(1)</sup>
Attestations d'assainissement	1 104	n.d.	n.d.	1 493	n.d.	n.d.	CS <sup>(1)</sup>
Droits pour activités commerciales	1 296	n.d.	n.a.	1 338	n.d.	n.a.	MAG
Droits relatifs à la protection de l'environnement	1 223	n.d.	n.d.	1 180	n.d.	n.d.	CS <sup>(1)</sup>
Régime des eaux	753	n.d.	n.d.	846	n.d.	n.d.	CS <sup>(1)</sup>
Sécurité des barrages	903	n.d.	n.d.	1 063	n.d.	n.d.	CS <sup>(1)</sup>
Permis de chasse, pêche et piégeage	31 412	n.d.	n.a.	32 449	n.d.	n.a.	MAG
Permis commerciaux et particuliers	291	n.d.	n.a.	250	n.d.	n.a.	MAG
<b>Sous-total</b>	<b>37 719</b>	<b>n.d.</b>	<b>n.a.</b>	<b>39 413</b>	<b>n.d.</b>	<b>n.a.</b>	
<b>Ventes de biens et services</b>							
Formulaires, documentation et information	54	n.d.	n.d.	67	n.d.	n.d.	DA
Gestion des barrages publics	2 754	n.d.	n.d.	2 029	n.d.	n.d.	CS <sup>(1)</sup>
Location du domaine hydrique à des fins aquicoles	27	n.d.	n.d.	28	n.d.	n.d.	CS <sup>(1)</sup>
Location et concessions	979	n.d.	n.d.	1 021	n.d.	n.d.	CS <sup>(1)</sup>
Terrains et bâtisses	412	n.d.	n.a.	264	n.d.	n.a.	MAG
Ventes de biens et services – UAS <sup>(2)</sup>	1 522	n.d.	n.d.	2 790	n.d.	n.d.	CS <sup>(1)</sup>
<b>Sous-total</b>	<b>5 748</b>	<b>n.d.</b>	<b>n.d.</b>	<b>6 198</b>	<b>n.d.</b>	<b>n.d.</b>	
<b>TOTAL</b>	<b>43 467</b>	<b>n.d.</b>	<b>n.a.</b>	<b>45 611</b>	<b>n.d.</b>	<b>n.a.</b>	

(1) Les coûts associés à la prestation de ces services sont en cours de réévaluation.

(2) Unité autonome de service.

## Éducation, Loisir et Sport<sup>(1)</sup>

(en milliers de dollars)

	2012-2013			2013-2014			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
<b>Droits et permis</b>							
Établissements d'enseignement privé	1	4	24 %	1	4	27 %	CS
<b>Sous-total</b>	<b>1</b>	<b>4</b>	<b>24 %</b>	<b>1</b>	<b>4</b>	<b>27 %</b>	
<b>Ventes de biens et services</b>							
Recouvrement – Étudiants canadiens hors Québec	6 358	n.d.	n.d.	—	—	—	DA
Frais de révision d'examens	7	12	59 %	3	5	55 %	CS
<b>Sous-total</b>	<b>6 365</b>	<b>n.d.</b>	<b>n.d.</b>	<b>3</b>	<b>5</b>	<b>55 %</b>	
<b>TOTAL</b>	<b>6 366</b>	<b>n.d.</b>	<b>n.d.</b>	<b>4</b>	<b>9</b>	<b>43 %</b>	

(1) Pour 2012-2013, les données incluent celles du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie.

## Enseignement supérieur, Recherche, Science et Technologie<sup>(1)</sup>

(en milliers de dollars)

	2012-2013			2013-2014			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
<b>Ventes de biens et services</b>							
Recouvrement – Étudiants canadiens hors Québec	—	—	—	6 761	n.d.	n.d.	DA
Frais de révision d'examens	—	—	—	3	n.d.	n.d.	CS
<b>Sous-total</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>6 764</b>	<b>n.d.</b>	<b>n.d.</b>	
<b>TOTAL</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>6 764</b>	<b>n.d.</b>	<b>n.d.</b>	

(1) Pour 2012-2013, les informations du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie sont incluses dans le tableau du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport.

## Emploi et Solidarité sociale

(en milliers de dollars)

	2012-2013			2013-2014			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
<b>Ventes de biens et services</b>							
Frais de perception	1 983	1 983	100 %	2 157	2 157	100 %	CS
<b>Sous-total</b>	<b>1 983</b>	<b>1 983</b>	<b>100 %</b>	<b>2 157</b>	<b>2 157</b>	<b>100 %</b>	
<b>TOTAL</b>	<b>1 983</b>	<b>1 983</b>	<b>100 %</b>	<b>2 157</b>	<b>2 157</b>	<b>100 %</b>	

**Famille**  
(en milliers de dollars)

	2012-2013			2013-2014			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
<b>Droits et permis</b>							
Études de dossiers	261	4 273	6 %	93	1 290	7 %	CS
<b>Sous-total</b>	<b>261</b>	<b>4 273</b>	<b>6 %</b>	<b>93</b>	<b>1 290</b>	<b>7 %</b>	
<b>TOTAL</b>	<b>261</b>	<b>4 273</b>	<b>6 %</b>	<b>93</b>	<b>1 290</b>	<b>7 %</b>	

**Finances et Économie**  
(en milliers de dollars)

	2012-2013			2013-2014			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
<b>Ventes de biens et services</b>							
Ventes de biens et services divers	36	40	91 %	25	43	58 %	CS
<b>Sous-total</b>	<b>36</b>	<b>40</b>	<b>91 %</b>	<b>25</b>	<b>43</b>	<b>58 %</b>	
<b>Droits et permis</b>							
Études de dossiers	38	64	60 %	35	66	53 %	CS
Remboursement <sup>(1)(2)</sup>	1 367	384	n.a.	1 654	397	n.a.	MAG
Visa – Crédit d'impôt pour le design	124	257	48 %	135	286	47 %	CS
<b>Sous-total</b>	<b>1 530</b>	<b>705</b>	<b>n.a.</b>	<b>1 824</b>	<b>749</b>	<b>n.a.</b>	
<b>TOTAL</b>	<b>1 566</b>	<b>745</b>	<b>n.a.</b>	<b>1 849</b>	<b>792</b>	<b>n.a.</b>	

(1) En 1997, le Québec, l'Ontario et le Manitoba ont convenu d'harmoniser leurs dispositions législatives et réglementaires sur le remboursement. Le Manitoba a alors harmonisé le coût de ses permis avec celui de l'Ontario. Le coût du permis au Québec est beaucoup moins élevé que dans ces deux autres provinces.

(2) Les tarifs pour les permis de remboursement sont inscrits dans la Loi sur les matériaux de remboursement et les articles remboursés.

## Immigration et Communautés culturelles (en milliers de dollars)

	2012-2013			2013-2014			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
<b>Droits et permis</b>							
Certificats d'acceptation – Étudiants	3 545	2 569	138 %	4 133	2 547	162 %	CS
Certificats d'acceptation – Ressortissants étrangers	2 730	2 469	111 %	2 651	2 528	105 %	CS
Certificats de sélection – Ressortissants étrangers <sup>(1)</sup>	29 076	35 295	82 %	39 190	36 431	108 %	CS
Consultant en immigration	228	320	71 %	124	322	39 %	CS
Demandes d'engagement d'un garant – Ressortissants étrangers	3 369	2 332	144 %	3 243	2 362	137 %	CS
Demandes d'un employeur relatives à un emploi temporaire	1 689	1 229	137 %	1 643	1 271	129 %	CS
<b>Sous-total</b>	<b>40 637</b>	<b>44 215</b>	<b>92 %</b>	<b>50 983</b>	<b>45 460</b>	<b>112 %</b>	
<b>Ventes de biens et services</b>							
Frais d'attestation d'équivalences pour études à l'étranger	2 414	5 370	45 %	2 123	5 058	42 %	CS
Photocopies de documents	6	n.d.	n.d.	5	n.d.	n.d.	DA
<b>Sous-total</b>	<b>2 420</b>	<b>5 370</b>	<b>45 %</b>	<b>2 128</b>	<b>5 058</b>	<b>42 %</b>	
<b>TOTAL</b>	<b>43 057</b>	<b>49 584</b>	<b>87 %</b>	<b>53 112</b>	<b>50 518</b>	<b>105 %</b>	

(1) Cette catégorie regroupe le tarif pour les certificats de sélection pour les investisseurs, inscrit dans la Loi sur l'immigration au Québec, et les tarifs pour les certificats de sélection pour les travailleurs qualifiés, pour les travailleurs autonomes et pour les entrepreneurs.

## Justice

(en milliers de dollars)

	2012-2013			2013-2014			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
<b>MINISTÈRE</b>							
<b>Ventes de biens et services</b>							
Actes judiciaires	34 451	114 855	30 %	35 519	119 621	30 %	CS
Actes juridiques	35 440	n.d.	n.d.	36 766	n.d.	n.d.	DA
Formules et documents	606	n.d.	n.d.	547	n.d.	n.d.	DA
<b>Sous-total</b>	<b>70 497</b>	<b>n.d.</b>	<b>n.d.</b>	<b>72 831</b>	<b>n.d.</b>	<b>n.d.</b>	
<b>TOTAL</b>	<b>70 497</b>	<b>n.d.</b>	<b>n.d.</b>	<b>72 831</b>	<b>n.d.</b>	<b>n.d.</b>	
<b>OFFICE DE LA PROTECTION DU CONSOMMATEUR</b>							
<b>Droits et permis</b>							
Agences de recouvrement de créances	12	362	3 %	14	565	2 %	CS
Agents de voyage	682	456	150 %	638	636	100 %	CS
Certificats d'exemption	47	77	60 %	76	196	39 %	CS
Commerçants – Garanties supplémentaires	4	8	49 %	5	22	22 %	CS
Conseillers en voyage	271	271	100 %	317	317	100 %	CS
Prêteurs d'argent	19	27	72 %	26	130	20 %	CS
Studios de santé	107	234	46 %	120	457	26 %	CS
Vendeurs itinérants	321	630	51 %	302	766	39 %	CS
<b>Sous-total</b>	<b>1 463</b>	<b>2 064</b>	<b>71 %</b>	<b>1 497</b>	<b>3 089</b>	<b>48 %</b>	
<b>Ventes de biens et services</b>							
Actes juridiques	11	n.d.	n.d.	8	n.d.	n.d.	DA
<b>Sous-total</b>	<b>11</b>	<b>n.d.</b>	<b>n.d.</b>	<b>8</b>	<b>n.d.</b>	<b>n.d.</b>	
<b>TOTAL</b>	<b>1 475</b>	<b>2 064</b>	<b>71 %</b>	<b>1 505</b>	<b>3 089</b>	<b>49 %</b>	
<b>TOTAL – JUSTICE</b>	<b>71 972</b>	<b>n.d.</b>	<b>n.d.</b>	<b>74 337</b>	<b>n.d.</b>	<b>n.d.</b>	

**Personnes désignées par l'Assemblée nationale – Directeur général des élections**  
(en milliers de dollars)

	2012-2013			2013-2014			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
<b>Ventes de biens et services</b>							
Formules et documents	5	n.d.	n.d.	3	n.d.	n.d.	DA
Frais pour la transmission de renseignements de la liste électorale permanente	508	n.d.	n.d.	414	n.d.	n.d.	DA
Location de terrains et bâtisses	21	n.d.	n.d.	18	n.d.	n.d.	DA
Location d'espaces de stationnement	47	n.d.	n.d.	46	n.d.	n.d.	DA
Téléphone	0	n.d.	n.d.		n.d.	n.d.	DA
<b>Sous-total</b>	<b>580</b>	<b>n.d.</b>	<b>n.d.</b>	<b>481</b>	<b>n.d.</b>	<b>n.d.</b>	
<b>Droits et permis</b>							
Travaux de délimitation du territoire électoral	13	n.d.	n.d.	11	n.d.	n.d.	DA
<b>Sous-total</b>	<b>13</b>	<b>n.d.</b>	<b>n.d.</b>	<b>11</b>	<b>n.d.</b>	<b>n.d.</b>	
<b>TOTAL<sup>(1)</sup></b>	<b>593</b>	<b>593</b>	<b>100 %</b>	<b>492</b>	<b>492</b>	<b>100 %</b>	

(1) La répartition des coûts des tarifs par activité n'est pas encore établie.

**Ressources naturelles**  
(en milliers de dollars)

	2012-2013			2013-2014			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
<b>Droits et permis</b>							
<b>Ressources forestières</b>							
Usines de transformation du bois	628	n.d.	n.d.	604	n.d.	n.d.	DA
Érablières	2 152	n.d.	n.d.	2 464	n.d.	n.d.	DA
Mesureurs de bois	6	n.d.	n.d.	8	n.d.	n.d.	DA
<b>Total – Ressources forestières</b>	<b>2 785</b>	<b>n.d.</b>	<b>n.d.</b>	<b>3 076</b>	<b>n.d.</b>	<b>n.d.</b>	
<b>Ressources minières</b>							
Claims	10 183	n.d.	n.d.	7 972	n.d.	n.d.	DA
Exploitation par baux	1 859	n.d.	n.d.	1 920	n.d.	n.d.	DA
Prospecteurs	14	n.d.	n.d.	15	n.d.	n.d.	DA
Renseignements généraux	158	n.d.	n.d.	67	n.d.	n.d.	DA
Plaques de jalonnement	2	n.d.	n.d.	1	n.d.	n.d.	DA
Exploitation – Sable, gravier et autres	4 258	n.d.	n.d.	3 165	n.d.	n.d.	DA
<b>Total – Ressources minières</b>	<b>16 474</b>	<b>n.d.</b>	<b>n.d.</b>	<b>13 140</b>	<b>n.d.</b>	<b>n.d.</b>	
<b>Autres</b>							
Études de dossiers	28	n.d.	n.a.	43	n.d.	n.a.	MAG
<b>Total – Autres</b>	<b>28</b>	<b>n.d.</b>	<b>n.a.</b>	<b>43</b>	<b>n.d.</b>	<b>n.a.</b>	
<b>Sous-total</b>	<b>19 287</b>	<b>n.d.</b>	<b>n.d.</b>	<b>16 258</b>	<b>n.d.</b>	<b>n.d.</b>	

## Ressources naturelles (suite)

(en milliers de dollars)

	2012-2013			2013-2014			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
<b>Ventes de biens et services</b>							
Arpentages de terrains	21	n.d.	n.d.	3	n.d.	n.d.	DA
Bois	1	n.d.	n.a.	0	n.d.	n.a.	MAG
Enregistrements de transferts	244	n.d.	n.d.	155	n.d.	n.d.	DA
Éolien – Tarif annuel réserve	185	n.d.	n.a.	167	n.d.	n.a.	MAG
Formules et documents	166	n.d.	n.d.	88	n.d.	n.d.	DA
Frais de recherche	1	n.d.	n.d.	0	n.d.	n.d.	DA
Frais de vente et de location de terrains	528	n.d.	n.d.	560	n.d.	n.d.	DA
Frais d'inscription aux tirages au sort	143	n.d.	n.d.	169	n.d.	n.d.	DA
Location de terrains pour aménagement de forces hydrauliques	193	n.d.	n.d.	198	n.d.	n.d.	DA
Location et concessions	15 037	n.d.	n.a.	16 850	n.d.	n.a.	MAG
Protection des forêts	—	—	—	3 482	n.d.	n.d.	DA
Terrains et bâtisses	12	n.d.	n.a.	28	n.d.	n.a.	MAG
Terres de l'État	2 612	n.d.	n.a.	2 174	n.d.	n.a.	MAG
<b>Sous-total</b>	<b>19 143</b>	<b>n.d.</b>	<b>n.a.</b>	<b>23 874</b>	<b>n.d.</b>	<b>n.a.</b>	
<b>Redevances</b>							
Redevances forestières	2 901	n.a.	n.a.	2 577	n.a.	n.a.	MAG
Redevances minières	170 808	n.a.	n.a.	23 656	n.a.	n.a.	MAG
Énergie électrique produite <sup>(1)</sup>	2 719	n.a.	n.a.	—	—	—	MAG
Régime des eaux	1 290	n.a.	n.a.	1 307	n.a.	n.a.	MAG
<b>Sous-total</b>	<b>177 718</b>	<b>n.a.</b>	<b>n.a.</b>	<b>27 540</b>	<b>n.a.</b>	<b>n.a.</b>	
<b>TOTAL</b>	<b>216 148</b>	<b>n.a.</b>	<b>n.a.</b>	<b>67 672</b>	<b>n.a.</b>	<b>n.a.</b>	

(1) Revenus exceptionnels constatés en 2012-2013 à la suite d'un règlement de litige. Depuis 2008, ces revenus sont versés au Fonds des générations.

## Santé et Services sociaux

(en milliers de dollars)

	2012-2013			2013-2014			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
<b>MINISTÈRE</b>							
<b>Droits et permis</b>							
Hôpitaux privés et autres institutions <sup>(1)</sup>	1 763	732	241 %	1 788	699	256 %	DA
<b>Sous-total</b>	<b>1 763</b>	<b>732</b>	<b>241 %</b>	<b>1 788</b>	<b>699</b>	<b>256 %</b>	
<b>Ventes de biens et services</b>							
Tierces responsabilités – Internes <sup>(2)</sup>	5 937	5 937	100 %	9 652	9 652	100 %	CS
Tierces responsabilités – Externes <sup>(3)</sup>	956	956	100 %	1 299	1 299	100 %	CS
Assurance-hospitalisation – Étrangers	139	139	100 %	257	257	100 %	CS
<b>Sous-total</b>	<b>7 032</b>	<b>7 032</b>	<b>100 %</b>	<b>11 208</b>	<b>11 208</b>	<b>100 %</b>	
<b>TOTAL</b>	<b>8 795</b>	<b>7 764</b>	<b>113 %</b>	<b>12 995</b>	<b>11 907</b>	<b>109 %</b>	
<b>CURATEUR PUBLIC</b>							
<b>Droits et permis</b>							
Honoraires de gestion de portefeuilles – Dossiers publics	3 216	337	n.a.	3 267	260	n.a.	MAG
Honoraires – Dossiers publics	9 560	33 435	29 %	10 002	33 967	29 %	CS
<b>Sous-total</b>	<b>12 776</b>	<b>33 772</b>	<b>38 %</b>	<b>13 269</b>	<b>34 228</b>	<b>39 %</b>	
<b>TOTAL</b>	<b>12 776</b>	<b>33 772</b>	<b>38 %</b>	<b>13 269</b>	<b>34 228</b>	<b>39 %</b>	
<b>TOTAL – SANTÉ ET SERVICES SOCIAUX</b>	<b>21 571</b>	<b>41 536</b>	<b>52 %</b>	<b>26 264</b>	<b>46 134</b>	<b>57 %</b>	

(1) Comprends entre autres, des permis de laboratoire privé et de centre médical spécialisé.

(2) Récupération de certains frais de la RAMQ pour des dépenses en établissement.

(3) Récupération de certains frais de la RAMQ pour des dépenses en dehors des établissements.

**Sécurité publique**  
(en milliers de dollars)

	2012-2013			2013-2014			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
<b>MINISTÈRE</b>							
<b>Ventes de biens et services</b>							
Conciliation et enquêtes – Déontologie policière	1 013	1 013	100 %	1 047	1 047	100 %	CS
Formules et documents	32	24	135 %	25	25	100 %	CS
Location de chambres et pension	2 791	2 584	108 %	3 558	3 168	112 %	CS
Matériel et fournitures	6	6	n.a.	3	3	n.a.	MAG
Recouvrement de tiers	4	4	100 %	5	5	100 %	CS
<b>Sous-total</b>	<b>3 847</b>	<b>3 631</b>	<b>106 %</b>	<b>4 637</b>	<b>4 247</b>	<b>109 %</b>	
<b>TOTAL</b>	<b>3 847</b>	<b>3 631</b>	<b>106 %</b>	<b>4 637</b>	<b>4 247</b>	<b>109 %</b>	
<b>RÉGIE DES ALCOOLS, DES COURSES ET DES JEUX<sup>(1)</sup></b>							
<b>Droits et permis</b>							
Appareils d'amusement	2 124	n.d.	n.d.	1 986	n.d.	n.d.	DA
Bingo	1 496	n.d.	n.d.	1 324	n.d.	n.d.	DA
Concours publicitaires	4 972	n.d.	n.d.	4 705	n.d.	n.d.	DA
Courses	58	n.d.	n.d.	71	n.d.	n.d.	DA
Détaillants	23 006	n.d.	n.d.	22 959	n.d.	n.d.	DA
Loteries – Tirages	1 803	n.d.	n.d.	1 615	n.d.	n.d.	DA
Loteries – Vidéo	3 387	n.d.	n.d.	3 438	n.d.	n.d.	DA
Études de dossiers	—	—	—	851	n.d.	n.d.	DA
Production industrielle de boissons	870	n.d.	n.d.	898	n.d.	n.d.	DA
Sports de combat	775	n.d.	n.d.	353	n.d.	n.d.	DA
<b>Sous-total</b>	<b>38 490</b>	<b>n.d.</b>	<b>n.d.</b>	<b>38 199</b>	<b>n.d.</b>	<b>n.d.</b>	
<b>Ventes de biens et services</b>							
Photocopies de documents	2	2	100 %	2	2	100 %	CS
<b>Sous-total</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>100 %</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>100 %</b>	
<b>TOTAL</b>	<b>38 492</b>	<b>n.d.</b>	<b>n.d.</b>	<b>38 201</b>	<b>n.d.</b>	<b>n.d.</b>	

(1) Les coûts liés au travail effectué par la Sûreté du Québec et les autres corps de police, ainsi que le coût des externalités relatives à l'alcoolisme et au jeu pathologique associées aux services sont toujours en évaluation.

**Sécurité publique (suite)**  
(en milliers de dollars)

	2012-2013			2013-2014			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
<b>SÛRETÉ DU QUÉBEC</b>							
<b>Droits et permis</b>							
Permis d'explosifs	402	n.d.	n.d.	416	n.d.	n.d.	DA
<b>Sous-total</b>	<b>402</b>	<b>n.d.</b>	<b>n.d.</b>	<b>416</b>	<b>n.d.</b>	<b>n.d.</b>	
<b>Ventes de biens et services</b>							
Frais de vérification des antécédents judiciaires	518	518	100 %	497	497	100 %	CS
<b>Sous-total</b>	<b>518</b>	<b>518</b>	<b>100 %</b>	<b>497</b>	<b>497</b>	<b>100 %</b>	
<b>TOTAL</b>	<b>919</b>	<b>n.d.</b>	<b>n.d.</b>	<b>913</b>	<b>n.d.</b>	<b>n.d.</b>	
<b>TOTAL – SÉCURITÉ PUBLIQUE</b>	<b>43 257</b>	<b>n.d.</b>	<b>n.d.</b>	<b>43 750</b>	<b>n.d.</b>	<b>n.d.</b>	

## Transports

(en milliers de dollars)

	2012-2013			2013-2014			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
<b>MINISTÈRE</b>							
<b>Droits et permis</b>							
Immatriculation pour véhicules hors route et droits divers	30 639	n.a.	n.a.	32 117	n.a.	n.a.	DA
<b>Sous-total</b>	<b>30 639</b>	<b>n.a.</b>	<b>n.a.</b>	<b>32 117</b>	<b>n.a.</b>	<b>n.a.</b>	
<b>Ventes de biens et services</b>							
Accès à l'information	2	2	100 %	2	2	100 %	CS
Aide technique et soutien	43	43	100 %	40	40	100 %	CS
Analyse en laboratoire	104	104	100 %	105	105	100 %	CS
Gaz et huile	8	8	n.a.	5	5	n.a.	MAG
Location de terrains et bâtisses	730	730	n.a.	256	256	n.a.	MAG
Location d'espaces pour cabines téléphoniques	6	6	n.a.	6	6	n.a.	MAG
Location d'installations électriques	2	2	100 %	4	4	100 %	CS
Matériel et fournitures	18	n.d.	n.a.	14	n.d.	n.a.	MAG
Vente de terrains et bâtisses	-1 434 <sup>(1)</sup>	n.d.	n.a.	296	n.d.	n.a.	MAG
<b>Sous-total</b>	<b>-521</b>	<b>n.d.</b>	<b>n.a.</b>	<b>726</b>	<b>n.d.</b>	<b>n.a.</b>	
<b>TOTAL</b>	<b>30 118</b>	<b>n.a.</b>	<b>n.a.</b>	<b>32 843</b>	<b>n.a.</b>	<b>n.a.</b>	

(1) Comprend des ajustements pour des revenus d'ententes des années antérieures qui ne se sont pas matérialisées.

## Transports (suite)

(en milliers de dollars)

	2012-2013			2013-2014			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
<b>COMMISSION DES TRANSPORTS</b>							
<b>Droits et permis</b>							
Frais d'inscription et de mise à jour – Catégorie A1	2 451	n.d.	n.d.	2 697	n.d.	n.d.	CS
Frais d'inscription et de mise à jour – Catégorie A2	2 539	n.d.	n.d.	2 719	n.d.	n.d.	CS
Frais d'inscription et de renouvellement – Intermédiaires en services de transport	163	n.d.	n.d.	99	n.d.	n.d.	CS
Transfert de permis	550	n.d.	n.d.	625	n.d.	n.d.	CS
Transport commercial public	459	n.d.	n.d.	288	n.d.	n.d.	CS
<b>Sous-total</b>	<b>6 163</b>	<b>n.d.</b>	<b>n.d.</b>	<b>6 428</b>	<b>n.d.</b>	<b>n.d.</b>	
<b>Ventes de biens et services</b>							
Frais de publication – Demandes de permis	102	n.d.	n.d.	107	n.d.	n.d.	CS
Matériel et fournitures	14	n.d.	n.d.	15	n.d.	n.d.	CS
Photocopies de documents	2	n.d.	n.d.	6	n.d.	n.d.	CS
<b>Sous-total</b>	<b>118</b>	<b>n.d.</b>	<b>n.d.</b>	<b>127</b>	<b>n.d.</b>	<b>n.d.</b>	
<b>TOTAL</b>	<b>6 281</b>	<b>n.d.</b>	<b>n.d.</b>	<b>6 554</b>	<b>n.d.</b>	<b>n.d.</b>	
<b>TOTAL – TRANSPORTS</b>	<b>36 398</b>	<b>n.a.</b>	<b>n.a.</b>	<b>39 397</b>	<b>n.a.</b>	<b>n.a.</b>	

Note : L'évaluation des coûts rattachés aux différentes catégories de revenus sera revue en 2014 pour tenir compte des changements majeurs apportés aux processus opérationnels dans le cadre de la mise en œuvre du nouveau système intégré de mission de la Commission des transports.

## Travail

(en milliers de dollars)

	2012-2013			2013-2014			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
<b>Ventes de biens et services</b>							
Formules et documents	6	6	100 %	8	8	100 %	CS
<b>Sous-total</b>	<b>6</b>	<b>6</b>	<b>100 %</b>	<b>8</b>	<b>8</b>	<b>100 %</b>	
<b>TOTAL</b>	<b>6</b>	<b>6</b>	<b>100 %</b>	<b>8</b>	<b>8</b>	<b>100 %</b>	

## ANNEXE II : TABLEAUX DESCRIPTIFS DE LA TARIFICATION DES ORGANISMES ET DES FONDS SPÉCIAUX<sup>19</sup>

### Agence métropolitaine de transport (en milliers de dollars)

	2012-2013			2013-2014			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
<b>Ventes de biens et services</b>							
Recettes de la desserte métropolitaine	3 595	5 012	72 %	3 604	4 857	74 %	CS
Recettes de la vente de TRAM	107 150	n.d.	n.d.	113 971	n.d.	n.d.	DA
Recettes des trains de banlieue	54 302	129 539	42 %	57 239	139 717	41 %	CS
<b>Sous-total</b>	<b>165 047</b>	<b>n.d.</b>	<b>n.d.</b>	<b>174 814</b>	<b>n.d.</b>	<b>n.d.</b>	
<b>TOTAL</b>	<b>165 047</b>	<b>n.d.</b>	<b>n.d.</b>	<b>174 814</b>	<b>n.d.</b>	<b>n.d.</b>	

<sup>19</sup> Les données des organismes et des fonds spéciaux sont présentées selon leur année financière.

**Autorité des marchés financiers**  
(en milliers de dollars)

	2012-2013			2013-2014			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
<b>Droits et permis</b>							
Administration des examens et des stages	1 598	5 242	30 %	1 516	4 355	35 %	CS
Analyse des guides de distribution	72	1 219	6 %	76	1 453	5 %	CS
Autres services	105	1 782	6 %	90	1 591	6 %	CS
Certification représentants – Inscription des cabinets	6 739	11 198	60 %	7 062	12 244	58 %	CS
Cotisations annuelles <sup>(1)</sup>	18 904	19 315	98 %	21 035	20 635	102 %	CS
Financement des sociétés	36 558	13 723	n.a.	40 635	16 229	n.a.	MAG
Informations financières	4 564	11 848	n.a.	4 915	13 327	n.a.	MAG
Inscriptions	16 817	9 057	n.a.	17 466	9 023	n.a.	MAG
Inspections	619	1 891	n.a.	841	1 858	n.a.	MAG
Permis	62	1 489	4 %	34	1 817	2 %	CS
Autorisation et vérification LCOP <sup>(2)</sup>	115	991	12 %	863	3 255	27 %	CS
Supervision des OAR <sup>(3)</sup>	0	6 280	0 %	0	5 235	0 %	CS
<b>Sous-total</b>	<b>86 152</b>	<b>84 033</b>	<b>n.a.</b>	<b>94 533</b>	<b>91 022</b>	<b>n.a.</b>	
<b>Ventes de biens et services</b>							
Biens et services divers	1 353	1 983	68 %	1 255	2 380	53 %	CS
Tarifification – Fonds d'assurance-dépôt	15 287	n.a.	n.a.	15 757	n.a.	n.a.	CS
<b>Sous-total</b>	<b>16 640</b>	<b>n.a.</b>	<b>n.a.</b>	<b>17 012</b>	<b>n.a.</b>	<b>n.a.</b>	
<b>TOTAL</b>	<b>102 795</b>	<b>n.a.</b>	<b>n.a.</b>	<b>111 546</b>	<b>n.a.</b>	<b>n.a.</b>	

(1) Les revenus de cotisations annuelles représentent les frais engendrés par l'administration de certaines lois (Loi sur les assurances, Loi sur les sociétés de fiducie et les sociétés d'épargne, Loi sur les coopératives de services financiers et Loi sur le Mouvement Desjardins) pour la période précédente et tiennent compte de certains ajustements.

(2) Loi sur les contrats des organismes publics.

(3) Organismes d'autoréglementation.

**Bibliothèque et Archives nationales du Québec**  
(en milliers de dollars)

	2012-2013			2013-2014			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
<b>Ventes de biens et services</b>							
Photocopies de documents	138	134	n.a.	131	108	n.a.	MAG
Location de salles	256	347	n.a.	390	332	n.a.	MAG
Location d'espaces de stationnement	915	818	n.a.	774	557	n.a.	MAG
Autres revenus	107	182	n.a.	99	186	n.a.	MAG
<b>Sous-total</b>	<b>1 415</b>	<b>1 480</b>	<b>n.a.</b>	<b>1 394</b>	<b>1 182</b>	<b>n.a.</b>	
<b>TOTAL</b>	<b>1 415</b>	<b>1 480</b>	<b>n.a.</b>	<b>1 394</b>	<b>1 182</b>	<b>n.a.</b>	

## Bureau de décision et de révision en valeurs mobilières

(en milliers de dollars)

	2012-2013			2013-2014			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
<b>Droits et permis</b>							
Frais exigibles par le Bureau de décision et de révision en valeurs mobilières	8	n.d.	n.d.	6	n.d.	n.d.	DA
<b>Sous-total</b>	<b>8</b>	<b>n.d.</b>	<b>n.d.</b>	<b>6</b>	<b>n.d.</b>	<b>n.d.</b>	
<b>TOTAL</b>	<b>8</b>	<b>n.d.</b>	<b>n.d.</b>	<b>6</b>	<b>n.d.</b>	<b>n.d.</b>	

## Centre de recherche industrielle du Québec

(en milliers de dollars)

	2012-2013			2013-2014			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
<b>Ventes de biens et services</b>							
Location de locaux	104	104	100 %	116	116	100 %	CS
Recherche et développement	6 824	15 458	44 %	4 702	12 800	37 %	CS
Ventes de services	9 916	17 833	56 %	8 726	16 104	54 %	CS
<b>Sous-total</b>	<b>16 844</b>	<b>33 395</b>	<b>50 %</b>	<b>13 544</b>	<b>29 020</b>	<b>47 %</b>	
<b>TOTAL</b>	<b>16 844</b>	<b>33 395</b>	<b>50 %</b>	<b>13 544</b>	<b>29 020</b>	<b>47 %</b>	

**Centre de services partagés du Québec**  
(en milliers de dollars)

	2012-2013			2013-2014			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
<b>Ventes de biens et services</b>							
Acquisitions	5 168	5 168	100 %	7 532	7 532	100 %	CS
Information gouvernementale	7 313	7 313	100 %	8 320	8 320	100 %	CS
Réseaux de télécommunications	8 544	8 544	100 %	7 275	7 275	100 %	CS
Ressources humaines	130	130	100 %	115	115	100 %	CS
Ressources matérielles	358	358	100 %	3 545	3 545	100 %	CS
Service aérien	28 661	28 661	100 %	30 015	30 015	100 %	CS
Technologies de l'information	263	263	100 %	4 174	4 174	100 %	CS
<b>Sous-total</b>	<b>50 437</b>	<b>50 437</b>	<b>100 %</b>	<b>60 977</b>	<b>60 977</b>	<b>100 %</b>	
<b>TOTAL</b>	<b>50 437</b>	<b>50 437</b>	<b>100 %</b>	<b>60 977</b>	<b>60 977</b>	<b>100 %</b>	

**Commission de la capitale nationale du Québec**  
(en milliers de dollars)

	2012-2013			2013-2014			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
<b>Ventes de biens et services</b>							
Activités éducatives et culturelles	107	289	n.a.	121	314	n.a.	MAG
Billetterie	260	669	n.a.	235	693	n.a.	MAG
Produits dérivés	103	79	n.a.	93	80	n.a.	MAG
Revenus de location	378	331	n.a.	400	388	n.a.	MAG
Ventes de publications	9	2	n.a.	30	2	n.a.	MAG
<b>Sous-total</b>	<b>856</b>	<b>1 370</b>	<b>n.a.</b>	<b>879</b>	<b>1 477</b>	<b>n.a.</b>	
<b>TOTAL</b>	<b>856</b>	<b>1 370</b>	<b>n.a.</b>	<b>879</b>	<b>1 477</b>	<b>n.a.</b>	

## Commission des lésions professionnelles

(en milliers de dollars)

	2012-2013			2013-2014			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
<b>Ventes de biens et services</b>							
Publications et services	14	14	100 %	17	14	124 %	CS
<b>Sous-total</b>	<b>14</b>	<b>14</b>	<b>100 %</b>	<b>17</b>	<b>14</b>	<b>124 %</b>	
<b>TOTAL</b>	<b>14</b>	<b>14</b>	<b>100 %</b>	<b>17</b>	<b>14</b>	<b>124 %</b>	

## Commission des normes du travail

(en milliers de dollars)

	2012-2013			2013-2014			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
<b>Ventes de biens et services</b>							
Cotisations des employeurs	65 607	60 056	109 %	68 013	60 385	113 %	CS
Montants forfaitaires sur réclamations perçues d'employeurs	53	53	100 %	64	64	100 %	CS
Réclamations perçues pour le compte de salariés devenus introuvables	252	252	100 %	0	0	n.a.	CS
Séminaires aux employeurs	89	89	100 %	124	124	100 %	CS
Ventes de publications	3	3	100 %	2	2	100 %	CS
<b>Sous-total</b>	<b>66 003</b>	<b>60 453</b>	<b>109 %</b>	<b>68 203</b>	<b>60 575</b>	<b>113 %</b>	
<b>TOTAL</b>	<b>66 003</b>	<b>60 453</b>	<b>109 %</b>	<b>68 203</b>	<b>60 575</b>	<b>113 %</b>	

## Commission des relations du travail

(en milliers de dollars)

	2012-2013			2013-2014			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
<b>Ventes de biens et services</b>							
Formules et documents	6	n.d.	n.d.	6	n.d.	n.d.	DA
<b>Sous-total</b>	<b>6</b>	<b>n.d.</b>	<b>n.d.</b>	<b>6</b>	<b>n.d.</b>	<b>n.d.</b>	
<b>TOTAL</b>	<b>6</b>	<b>n.d.</b>	<b>n.d.</b>	<b>6</b>	<b>n.d.</b>	<b>n.d.</b>	

## Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec

(en milliers de dollars)

	2012-2013			2013-2014			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
<b>Ventes de biens et services</b>							
Aide technique et soutien	301	9 026	3 %	306	7 805	4 %	CS
Autres revenus	325	249	131 %	358	325	110 %	CS
Cours	657	19 705	3 %	722	18 439	4 %	CS
Formation continue – Conservatoire de musique et d'art dramatique	84	165	51 %	134	117	114 %	CS
Frais d'admission	39	1 181	3 %	41	1 053	4 %	CS
Matériel didactique	16	24	67 %	15	22	67 %	CS
Photocopies de documents	18	18	100 %	5	5	100 %	CS
<b>Sous-total</b>	<b>1 440</b>	<b>30 367</b>	<b>5 %</b>	<b>1 580</b>	<b>27 766</b>	<b>6 %</b>	
<b>TOTAL</b>	<b>1 440</b>	<b>30 367</b>	<b>5 %</b>	<b>1 580</b>	<b>27 766</b>	<b>6 %</b>	

## Corporation d'urgences-santé

(en milliers de dollars)

	2012-2013			2013-2014			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
<b>Ventes de biens et services</b>							
Transport ambulancier – Particuliers	8 231	30 448	27 %	8 222	32 070	26 %	CS
Transport ambulancier – Autres	485	1 794	27 %	206	804	26 %	CS
Ventes de biens et services divers	588	508	116 %	680	566	120 %	CS
<b>Sous-total</b>	<b>9 304</b>	<b>32 750</b>	<b>28 %</b>	<b>9 108</b>	<b>33 440</b>	<b>27 %</b>	
<b>TOTAL</b>	<b>9 304</b>	<b>32 750</b>	<b>28 %</b>	<b>9 108</b>	<b>33 440</b>	<b>27 %</b>	

## École nationale de police du Québec (en milliers de dollars)

	2012-2013			2013-2014			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
<b>Ventes de biens et services</b>							
Formation initiale en patrouille-gendarmerie <sup>(1)</sup>	7 520	13 708	55 %	7 283	13 673	53 %	CS
Formation initiale en enquête et gestion policière et formation des formateurs <sup>(1)</sup>	1 946	4 715	41 %	2 001	4 678	43 %	CS
Perfectionnement professionnel <sup>(1)</sup>	2 308	4 396	53 %	2 671	4 874	55 %	CS
Inscriptions	555	512	n.a.	1 032	441	n.a.	MAG
Service de l'hôtellerie	2 868	5 384	53 %	2 788	5 419	51 %	CS
Formation et services aux autres clientèles	3 238	6 811	48 %	2 134	6 790	31 %	CS
<b>Sous-total</b>	<b>18 435</b>	<b>35 526</b>	<b>52 %</b>	<b>17 909</b>	<b>35 875</b>	<b>50 %</b>	
<b>TOTAL</b>	<b>18 435</b>	<b>35 526</b>	<b>52 %</b>	<b>17 909</b>	<b>35 875</b>	<b>50 %</b>	

(1) Inclut les contributions des corps de police.

## École nationale des pompiers du Québec (en milliers de dollars)

	2012-2013			2013-2014			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
<b>Ventes de biens et services</b>							
Cours	1 036	1 845	56 %	1 007	1 530	66 %	CS
Matériel didactique	458	350	131 %	390	320	122 %	CS
Autres	60	32	185 %	34	33	102 %	CS
<b>Sous-total</b>	<b>1 554</b>	<b>2 227</b>	<b>70 %</b>	<b>1 430</b>	<b>1 883</b>	<b>76 %</b>	
<b>TOTAL</b>	<b>1 554</b>	<b>2 227</b>	<b>70 %</b>	<b>1 430</b>	<b>1 883</b>	<b>76 %</b>	

## Fondation de la faune du Québec (en milliers de dollars)

	2012-2013			2013-2014			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
<b>Droits et permis</b>							
Contributions perçues sur les permis de pêche, de chasse et de piégeage	3 944	n.a.	n.a.	4 073	n.a.	n.a.	DA
<b>Sous-total</b>	<b>3 944</b>	<b>n.a.</b>	<b>n.a.</b>	<b>4 073</b>	<b>n.a.</b>	<b>n.a.</b>	
<b>TOTAL</b>	<b>3 944</b>	<b>n.a.</b>	<b>n.a.</b>	<b>4 073</b>	<b>n.a.</b>	<b>n.a.</b>	

**Fonds de développement du marché du travail**  
(en milliers de dollars)

	2012-2013			2013-2014			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
<b>Droits et permis</b>							
Examens interprovinciaux	20	106	19 %	38	200	19 %	CS
Halocarbures, eau potable et soudage	293	1 538	19 %	294	1 542	19 %	CS
Qualification réglementée	745	3 916	19 %	841	4 406	19 %	CS
<b>Sous-total</b>	<b>1 058</b>	<b>5 560</b>	<b>19 %</b>	<b>1 173</b>	<b>6 148</b>	<b>19 %</b>	
<b>TOTAL</b>	<b>1 058</b>	<b>5 560</b>	<b>19 %</b>	<b>1 173</b>	<b>6 148</b>	<b>19 %</b>	

**Fonds de gestion de l'équipement roulant**  
(en milliers de dollars)

	2012-2013			2013-2014			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
<b>Ventes de biens et services</b>							
Location de machinerie et d'équipement	24 393	24 393	n.a.	24 913	24 913	n.a.	MAG
<b>Sous-total</b>	<b>24 393</b>	<b>24 393</b>	<b>n.a.</b>	<b>24 913</b>	<b>24 913</b>	<b>n.a.</b>	
<b>TOTAL</b>	<b>24 393</b>	<b>24 393</b>	<b>n.a.</b>	<b>24 913</b>	<b>24 913</b>	<b>n.a.</b>	

**Fonds de partenariat touristique**  
(en milliers de dollars)

	2012-2013			2013-2014			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
<b>Ventes de biens et services</b>							
Biens et services touristiques	422	n.d.	n.a.	492	n.d.	n.a.	MAG
Location d'espaces	541	n.d.	n.a.	494	n.d.	n.a.	MAG
<b>Sous-total</b>	<b>963</b>	<b>n.d.</b>	<b>n.a.</b>	<b>986</b>	<b>n.d.</b>	<b>n.a.</b>	
<b>TOTAL</b>	<b>963</b>	<b>n.d.</b>	<b>n.a.</b>	<b>986</b>	<b>n.d.</b>	<b>n.a.</b>	

**Fonds des biens et des services du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale**  
(en milliers de dollars)

	2012-2013			2013-2014			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
<b>Ventes de biens et services</b>							
Demandes de certification	17 299	n.d.	n.d.	17 716	n.d.	n.d.	DA
Inscriptions tardives	95	n.d.	n.d.	73	n.d.	n.d.	DA
Changement de nom	164	n.d.	n.d.	175	n.d.	n.d.	DA
Attestations	497	n.d.	n.d.	429	n.d.	n.d.	DA
Transmission électronique de données	529	n.d.	n.d.	558	n.d.	n.d.	DA
Ventes de biens et services divers	998	n.d.	n.d.	1 189	n.d.	n.d.	DA
<b>Sous-total</b>	<b>19 581</b>	<b>n.d.</b>	<b>n.d.</b>	<b>20 139</b>	<b>n.d.</b>	<b>n.d.</b>	
<b>TOTAL</b>	<b>19 581</b>	<b>n.d.</b>	<b>n.d.</b>	<b>20 139</b>	<b>n.d.</b>	<b>n.d.</b>	

**Fonds des générations**  
(en milliers de dollars)

	2012-2013			2013-2014			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
<b>Redevances</b>							
Forces hydrauliques	15 127	n.a.	n.a.	12 783	n.a.	n.a.	MAG
Énergie électrique produite	76 181	n.a.	n.a.	80 007	n.a.	n.a.	MAG
<b>Sous-total</b>	<b>91 309</b>	<b>n.a.</b>	<b>n.a.</b>	<b>92 790</b>	<b>n.a.</b>	<b>n.a.</b>	
<b>TOTAL</b>	<b>91 309</b>	<b>n.a.</b>	<b>n.a.</b>	<b>92 790</b>	<b>n.a.</b>	<b>n.a.</b>	

**Fonds des registres du ministère de la Justice**  
(en milliers de dollars)

	2012-2013			2013-2014			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
<b>Droits et permis</b>							
Commissaires à l'assermentation	558	687	81 %	579	687	84 %	CS
<b>Sous-total</b>	<b>558</b>	<b>687</b>	<b>81 %</b>	<b>579</b>	<b>687</b>	<b>84 %</b>	
<b>Ventes de biens et services</b>							
Formules et documents	5	117	4 %	5	106	5 %	CS
Honoraires de certification	17	193	n.a.	13	200	n.a.	MAG
Registre des lobbyistes	65	1 104	n.a.	120	1 050	n.a.	MAG
Services rendus par les bureaux de la publicité des droits <sup>(1)</sup>	29 404	15 894	n.a.	31 548	15 609	n.a.	MAG
<b>Sous-total</b>	<b>29 490</b>	<b>17 308</b>	<b>n.a.</b>	<b>31 685</b>	<b>16 966</b>	<b>n.a.</b>	
<b>TOTAL</b>	<b>30 048</b>	<b>17 995</b>	<b>n.a.</b>	<b>32 264</b>	<b>17 652</b>	<b>n.a.</b>	

(1) Les tarifs relatifs aux services rendus par les bureaux de la publicité des droits sont inscrits dans la Loi sur les bureaux de la publicité des droits.

## Fonds des réseaux de transport terrestre

(en milliers de dollars)

	2012-2013			2013-2014			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
<b>Droits et permis<sup>(1)</sup></b>							
Conducteurs et chauffeurs	89 636	n.a.	n.a.	92 486	n.a.	n.a.	DA
Contribution au transport en commun	79 025	n.a.	n.a.	80 904	n.a.	n.a.	DA
Droits pour activités commerciales	45	n.a.	n.a.	0	n.a.	n.a.	DA
Immatriculation – Droits	745 799	n.a.	n.a.	766 714	n.a.	n.a.	DA
Signalisation touristique commerciale	29	n.a.	n.a.	20	n.a.	n.a.	DA
<b>Sous-total</b>	<b>914 534</b>	<b>n.a.</b>	<b>n.a.</b>	<b>940 123</b>	<b>n.a.</b>	<b>n.a.</b>	
<b>Ventes de biens et services</b>							
Location de terrains et bâtisses	1 842	1 842	n.a.	1 326	1 326	n.a.	MAG
Location d'espaces de stationnement	4	4	n.a.	4	4	n.a.	MAG
Matériel et fournitures	2	2	n.a.	12	12	n.a.	MAG
Péage – Autoroutes	41 258	n.d.	n.a.	75 398	n.d.	n.a.	MAG
Photocopies de documents	2	2	100 %	81	81	100 %	CS
Concessionnaires – Haltes routières	502	n.d.	n.a.	426	n.d.	n.a.	MAG
Terrains et bâtisses	2	2	n.a.	0	0	n.a.	MAG
<b>Sous-total</b>	<b>43 612</b>	<b>n.d.</b>	<b>n.a.</b>	<b>77 247</b>	<b>n.d.</b>	<b>n.a.</b>	
<b>TOTAL</b>	<b>958 145</b>	<b>2 604 694</b>	<b>n.a.</b>	<b>1 017 369</b>	<b>2 999 929</b>	<b>n.a.</b>	

(1) Ces tarifs, en combinaison avec d'autres revenus (notamment la taxe sur les carburants), servent à financer l'ensemble des dépenses défrayées par le FORT.

## Fonds des ressources naturelles

(en milliers de dollars)

	2012-2013			2013-2014			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
<b>Droits et permis</b>							
Baux d'exploitation et d'utilisation – Gaz naturel	52	n.d.	n.d.	64	n.d.	n.d.	DA
Permis de recherche de pétrole, de gaz naturel et de réservoir souterrain	1 054	n.d.	n.d.	1 109	n.d.	n.d.	DA
Permis de recherche – Saumure	16	n.d.	n.d.	13	n.d.	n.d.	DA
Permis de forage de puits	0	n.d.	n.d.	4	n.d.	n.d.	DA
<b>Sous-total</b>	<b>1 123</b>	<b>n.d.</b>	<b>n.d.</b>	<b>1 190</b>	<b>n.d.</b>	<b>n.d.</b>	
<b>Ventes de biens et services</b>							
Analyse en laboratoire	41	n.d.	n.d.	72	n.d.	n.d.	DA
Autres revenus	364	n.d.	n.d.	558	n.d.	n.d.	DA
Enregistrement de transferts	2	n.d.	n.d.	5	n.d.	n.d.	DA
Expositions et séminaires	133	n.d.	n.d.	4	n.d.	n.d.	DA
Extrait de fichiers numériques	0	n.d.	n.d.	1	n.d.	n.d.	DA
Fichiers numériques complets	153	n.d.	n.d.	132	n.d.	n.d.	DA
Formules et documents	39	n.d.	n.d.	32	n.d.	n.d.	DA
Frais d'expédition	0	n.d.	n.d.	0	n.d.	n.d.	DA
Location et concessions	0	n.d.	n.d.	0	n.d.	n.d.	DA
Matériel et fournitures	130	n.d.	n.d.	143	n.d.	n.d.	DA
Protection des forêts	—	—	—	7 273	n.d.	n.d.	DA
<b>Sous-total</b>	<b>863</b>	<b>n.d.</b>	<b>n.d.</b>	<b>8 219</b>	<b>n.d.</b>	<b>n.d.</b>	
<b>Redevances</b>							
Redevances minières	20 000	n.a.	n.a.	20 000	n.a.	n.a.	MAG
Redevances forestières	162 011	n.a.	n.a.	220 000	n.a.	n.a.	MAG
Redevances sur l'énergie	6 253	n.a.	n.a.	5 726	n.a.	n.a.	MAG
<b>Sous-total</b>	<b>188 264</b>	<b>n.a.</b>	<b>n.a.</b>	<b>245 726</b>	<b>n.a.</b>	<b>n.a.</b>	
<b>TOTAL</b>	<b>190 250</b>	<b>n.a.</b>	<b>n.a.</b>	<b>255 135</b>	<b>n.a.</b>	<b>n.a.</b>	

## Fonds des services de police

(en milliers de dollars)

	2012-2013			2013-2014			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
<b>Ventes de biens et services</b>							
Services de police	276 525	549 461	50 %	286 912	562 326	51 %	CS
Services de police – Ponts fédéraux	3 842	3 842	100 %	3 927	3 927	100 %	CS
Ventes de biens et services divers	6 508	6 508	100 %	5 414	5 414	100 %	CS
<b>Sous-total</b>	<b>286 875</b>	<b>559 811</b>	<b>51 %</b>	<b>296 253</b>	<b>571 666</b>	<b>52 %</b>	
<b>TOTAL</b>	<b>286 875</b>	<b>559 811</b>	<b>51 %</b>	<b>296 253</b>	<b>571 666</b>	<b>52 %</b>	

## Fonds d'information sur le territoire

(en milliers de dollars)

	2012-2013			2013-2014			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
<b>Ventes de biens et services</b>							
Droits et honoraires perçus par les officiers de la publicité des droits pour la réforme cadastrale <sup>(1)</sup>	42 682	20 842	205 %	40 199	22 962	175 %	CS
Services rendus par les bureaux de la publicité des droits <sup>(2)</sup>	77 693	62 326	125 %	82 039	68 737	119 %	CS
Services spécialisés – Géographique	5 682	5 572	102 %	5 741	5 015	114 %	CS
Ventes de biens et services – Géographique	708	690	103 %	1 059	515	206 %	CS
Ventes de biens et services divers – Foncier	866	3 854	22 %	1 310	4 052	32 %	CS
Ventes d'enregistrements cadastraux et services rendus	4 843	7 632	63 %	4 202	7 633	55 %	CS
<b>Sous-total</b>	<b>132 473</b>	<b>100 916</b>	<b>131 %</b>	<b>134 550</b>	<b>108 913</b>	<b>124 %</b>	
<b>TOTAL</b>	<b>132 473</b>	<b>100 916</b>	<b>131 %</b>	<b>134 550</b>	<b>108 913</b>	<b>124 %</b>	

(1) Les tarifs relatifs aux droits et honoraires perçus par les officiers de la publicité des droits pour la réforme cadastrale sont inscrits dans la Loi favorisant la réforme du cadastre québécois.

(2) Les tarifs relatifs aux services rendus par les bureaux de la publicité des droits sont inscrits dans la Loi sur les bureaux de la publicité et des droits.

## Fonds du Centre financier de Montréal

(en milliers de dollars)

	2012-2013			2013-2014			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
<b>Ventes de biens et services</b>							
Études de dossiers	757	1 062	71 %	611	1 009	60 %	CS
Contribution annuelle – Centres financiers	322	438	73 %	206	341	60 %	CS
<b>Sous-total</b>	<b>1 079</b>	<b>1 500</b>	<b>72 %</b>	<b>817</b>	<b>1 350</b>	<b>60 %</b>	
<b>TOTAL</b>	<b>1 079</b>	<b>1 500</b>	<b>72 %</b>	<b>817</b>	<b>1 350</b>	<b>60 %</b>	

## Fonds vert

(en milliers de dollars)

	2012-2013			2013-2014			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
<b>Droits et permis</b>							
Autorisations en vertu de la LQE <sup>(1)</sup>	4 808	n.d.	n.d.	4 616	n.d.	n.d.	CS <sup>(2)</sup>
<b>Sous-total</b>	<b>4 808</b>	<b>n.d.</b>	<b>n.d.</b>	<b>4 616</b>	<b>n.d.</b>	<b>n.d.</b>	
<b>Redevances</b>							
Redevances sur les carburants et les combustibles fossiles	200 036	n.a.	n.a.	161 466	n.a.	n.a.	MAG
Redevances sur l'élimination des matières résiduelles	112 729	n.a.	n.a.	115 860	n.a.	n.a.	MAG
Redevances pour prélèvement d'eau	125	n.a.	n.a.	3 000	n.a.	n.a.	MAG
<b>Sous-total</b>	<b>312 890</b>	<b>n.a.</b>	<b>n.a.</b>	<b>280 327</b>	<b>n.a.</b>	<b>n.a.</b>	
<b>TOTAL</b>	<b>317 697</b>	<b>n.a.</b>	<b>n.a.</b>	<b>284 942</b>	<b>n.a.</b>	<b>n.a.</b>	

(1) Loi sur la qualité de l'environnement.

(2) Les coûts associés à la prestation de ce service sont en cours de réévaluation.

**Héma-Québec**  
(en milliers de dollars)

	2012-2013			2013-2014			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
<b>Ventes de biens et services</b>							
Produits sanguins vendus à l'extérieur du Québec	150	117	128 %	286	219	130 %	CS
Vente de tissus humains	608	753	n.a.	1 208	1 340	n.a.	MAG
<b>Sous-total</b>	<b>758</b>	<b>870</b>	<b>n.a.</b>	<b>1 493</b>	<b>1 560</b>	<b>n.a.</b>	
<b>TOTAL</b>	<b>758</b>	<b>870</b>	<b>n.a.</b>	<b>1 493</b>	<b>1 560</b>	<b>n.a.</b>	

**Institut de la statistique du Québec**  
(en milliers de dollars)

	2012-2013			2013-2014			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
<b>Ventes de biens et services</b>							
Ventes de services	1 747	2 039	86 %	1 072	1 261	85 %	CS
<b>Sous-total</b>	<b>1 747</b>	<b>2 039</b>	<b>86 %</b>	<b>1 072</b>	<b>1 261</b>	<b>85 %</b>	
<b>TOTAL</b>	<b>1 747</b>	<b>2 039</b>	<b>86 %</b>	<b>1 072</b>	<b>1 261</b>	<b>85 %</b>	

**Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec**  
(en milliers de dollars)

	2012-2013			2013-2014			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
<b>Ventes de biens et services</b>							
Centre de recherche et d'expertise	864	949	n.a.	627	836	n.a.	MAG
École	3 649	32 870	n.a.	3 028	31 928	n.a.	MAG
Hôtel pédagogique	3 643	2 829	n.a.	3 790	2 877	n.a.	MAG
Location d'espaces de stationnement	219	91	n.a.	224	92	n.a.	MAG
<b>Sous-total</b>	<b>8 375</b>	<b>36 739</b>	<b>n.a.</b>	<b>7 669</b>	<b>35 733</b>	<b>n.a.</b>	
<b>TOTAL</b>	<b>8 375</b>	<b>36 739</b>	<b>n.a.</b>	<b>7 669</b>	<b>35 733</b>	<b>n.a.</b>	

## Institut national de santé publique du Québec

(en milliers de dollars)

	2012-2013			2013-2014			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
<b>Ventes de biens et services</b>							
Ventes de biens et services divers	4 348	4 120	106 %	3 699	3 504	106 %	CS
<b>Sous-total</b>	<b>4 348</b>	<b>4 120</b>	<b>106 %</b>	<b>3 699</b>	<b>3 504</b>	<b>106 %</b>	
<b>TOTAL</b>	<b>4 348</b>	<b>4 120</b>	<b>106 %</b>	<b>3 699</b>	<b>3 504</b>	<b>106 %</b>	

## La Financière agricole du Québec

(en milliers de dollars)

	2012-2013			2013-2014			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
<b>Droits et permis</b>							
Droits administratifs	6 442	39 605	16 %	6 061	40 430	15 %	CS
<b>Sous-total</b>	<b>6 442</b>	<b>39 605</b>	<b>16 %</b>	<b>6 061</b>	<b>40 430</b>	<b>15 %</b>	
<b>TOTAL</b>	<b>6 442</b>	<b>39 605</b>	<b>16 %</b>	<b>6 061</b>	<b>40 430</b>	<b>15 %</b>	

## Musée d'art contemporain de Montréal

(en milliers de dollars)

	2012-2013			2013-2014			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
<b>Ventes de biens et services</b>							
Activités éducatives et culturelles	190	705	n.a.	183	772	n.a.	MAG
Billetterie	405	9 839	n.a.	473	10 125	n.a.	MAG
Location d'espaces	129	118	n.a.	137	132	n.a.	MAG
Location d'expositions	101	263	39 %	87	316	27 %	CS
Publications	26	286	n.a.	26	171	n.a.	MAG
Services alimentaires	9	0	n.a.	4	0	n.a.	MAG
Ventes de biens et services divers	55	65	85 %	82	96	86 %	CS
<b>Sous-total</b>	<b>915</b>	<b>11 274</b>	<b>n.a.</b>	<b>991</b>	<b>11 612</b>	<b>n.a.</b>	
<b>TOTAL</b>	<b>915</b>	<b>11 274</b>	<b>n.a.</b>	<b>991</b>	<b>11 612</b>	<b>n.a.</b>	

## Musée de la civilisation

(en milliers de dollars)

	2012-2013			2013-2014			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
<b>Ventes de biens et services</b>							
Billetterie	1 507	16 111	n.a.	1 786	18 894	n.a.	MAG
Boutique	373	656	57 %	502	806	62 %	CS
Commandites obtenues pour la réalisation d'expositions	514	0	n.a.	807	0	n.a.	DA
Locations et concessions	790	1 448	n.a.	788	1 454	n.a.	MAG
Location d'expositions	0	195	n.a.	24	267	n.a.	MAG
Ventes de produits et services	488	5 047	10 %	473	5 233	9 %	CS
<b>Sous-total</b>	<b>3 672</b>	<b>23 457</b>	<b>n.a.</b>	<b>4 379</b>	<b>26 653</b>	<b>n.a.</b>	
<b>TOTAL</b>	<b>3 672</b>	<b>23 457</b>	<b>n.a.</b>	<b>4 379</b>	<b>26 653</b>	<b>n.a.</b>	

## Musée national des beaux-arts du Québec

(en milliers de dollars)

	2012-2013			2013-2014			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
<b>Ventes de biens et services</b>							
Activités éducatives et culturelles	206	1 483	14 %	160	1 566	10 %	CS
Billetterie	719	9 286	n.a.	919	9 071	n.a.	MAG
Boutique (publications du Musée, autres produits)	354	1 213	29 %	367	1 223	30 %	CS
Location d'espaces et services connexes	260	886	29 %	250	873	29 %	CS
Location et diffusion d'œuvres d'art et d'expositions	286	1 441	20 %	293	1 501	20 %	CS
Services alimentaires	136	319	43 %	128	312	41 %	CS
Services auxiliaires – Stationnement	270	91	n.a.	327	91	n.a.	MAG
Vestiaire	34	163	n.a.	6	144	n.a.	MAG
<b>Sous-total</b>	<b>2 264</b>	<b>14 881</b>	<b>n.a.</b>	<b>2 449</b>	<b>14 781</b>	<b>n.a.</b>	
<b>TOTAL</b>	<b>2 264</b>	<b>14 881</b>	<b>n.a.</b>	<b>2 449</b>	<b>14 781</b>	<b>n.a.</b>	

**Office des professions du Québec**  
(en milliers de dollars)

	2012-2013			2013-2014			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
<b>Ventes de biens et services</b>							
Contributions des membres des ordres professionnels	8 363	9 421	89 %	8 920	9 164	97 %	CS
<b>Sous-total</b>	<b>8 363</b>	<b>9 421</b>	<b>89 %</b>	<b>8 920</b>	<b>9 164</b>	<b>97 %</b>	
<b>TOTAL</b>	<b>8 363</b>	<b>9 421</b>	<b>89 %</b>	<b>8 920</b>	<b>9 164</b>	<b>97 %</b>	

**Régie de l'assurance maladie du Québec**  
(en milliers de dollars)

	2012-2013			2013-2014			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
<b>Ventes de biens et services</b>							
Ententes réciproques avec les autres provinces	42 010	42 010	100 %	43 106	43 106	100 %	CS
Recouvrements des tiers responsables et des ressortissants étrangers pour soins hospitaliers	3 747	3 747	100 %	4 606	4 606	100 %	CS
Services aux personnes assurées	4 209	4 738	n.a.	4 634	4 882	n.a.	MAG
Services aux professionnels de la santé et aux dispensateurs de services	392	392	100 %	727	727	100 %	CS
Ventes de statistiques	1 565	2 818	56 %	890	1 617	55 %	CS
Ventes de biens et services divers	3 790	3 790	n.a.	6 361	6 361	n.a.	MAG
<b>Sous-total</b>	<b>55 713</b>	<b>54 494</b>	<b>n.a.</b>	<b>60 325</b>	<b>61 299</b>	<b>n.a.</b>	
<b>TOTAL</b>	<b>55 713</b>	<b>54 494</b>	<b>n.a.</b>	<b>60 325</b>	<b>61 299</b>	<b>n.a.</b>	

## Régie de l'énergie

(en milliers de dollars)

	2012-2013			2013-2014			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
<b>Ventes de biens et services</b>							
Quote-part – Distributeurs d'énergie	3 855	4 348	89 %	4 168	3 859	108 %	CS
<b>Sous-total</b>	<b>3 855</b>	<b>4 348</b>	<b>89 %</b>	<b>4 168</b>	<b>3 859</b>	<b>108 %</b>	
<b>TOTAL</b>	<b>3 855</b>	<b>4 348</b>	<b>89 %</b>	<b>4 168</b>	<b>3 859</b>	<b>108 %</b>	

## Régie des installations olympiques

(en milliers de dollars)

	2012-2013			2013-2014			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
<b>Ventes de biens et services</b>							
Installations sportives et touristiques – Droits d'entrée	3 839	6 810	n.a.	3 375	6 433	n.a.	MAG
Installations sportives et touristiques – Loyers	2 651	3 768	n.a.	1 576	3 302	n.a.	MAG
Installations sportives et touristiques – Publicité	231	380	n.a.	286	576	n.a.	MAG
Locaux commerciaux et bureaux	1 778	2 406	n.a.	1 739	3 398	n.a.	MAG
Recouvrement du coût de l'énergie fournie à des tiers	3 159	2 930	108 %	3 383	3 121	108 %	CS
Concessionnaires	1 139	1 540	n.a.	536	1 061	n.a.	MAG
Souvenirs	558	818	n.a.	475	595	n.a.	MAG
Stationnement et vestiaires	2 735	2 097	n.a.	3 879	1 781	n.a.	MAG
Travaux et services facturés à des tiers	1 475	2 201	67 %	968	2 065	47 %	CS
<b>Sous-total</b>	<b>17 565</b>	<b>22 950</b>	<b>n.a.</b>	<b>16 217</b>	<b>22 332</b>	<b>n.a.</b>	
<b>TOTAL</b>	<b>17 565</b>	<b>22 950</b>	<b>n.a.</b>	<b>16 217</b>	<b>22 332</b>	<b>n.a.</b>	

**Régie du bâtiment du Québec**  
(en milliers de dollars)

	2012-2013			2013-2014			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
<b>Droits et permis</b>							
Appareil à gaz	5	n.d.	n.d.	4	n.d.	n.d.	DA
Appareils de levage	1 883	n.d.	n.d.	2 042	n.d.	n.d.	DA
Droits d'inspection – Distribution du gaz	2 373	n.d.	n.d.	2 557	n.d.	n.d.	DA
Enregistrement – Exploitation de gaz de pétrole liquéfié	266	n.d.	n.d.	276	n.d.	n.d.	DA
Entrepreneurs de construction	29 358	n.d.	n.d.	30 844	n.d.	n.d.	DA
Entrepreneurs en tuyauterie	4 234	n.d.	n.d.	4 048	n.d.	n.d.	DA
Installation de machines fixes	2 616	n.d.	n.d.	2 411	n.d.	n.d.	DA
Installations électriques	18 526	n.d.	n.d.	18 262	n.d.	n.d.	DA
Jeux et remontées mécaniques	272	n.d.	n.d.	233	n.d.	n.d.	DA
Permis d'utilisation – Équipement pétrolier à risque élevé	1 716	n.d.	n.d.	1 827	n.d.	n.d.	DA
Ventes de gaz de pétrole liquéfié	585	n.d.	n.d.	581	n.d.	n.d.	DA
<b>Sous-total</b>	<b>61 833</b>	<b>n.d.</b>	<b>n.d.</b>	<b>63 085</b>	<b>n.d.</b>	<b>n.d.</b>	
<b>Ventes de biens et services</b>							
Formulaires et documents	97	n.d.	n.d.	130	n.d.	n.d.	DA
<b>Sous-total</b>	<b>97</b>	<b>n.d.</b>	<b>n.d.</b>	<b>130</b>	<b>n.d.</b>	<b>n.d.</b>	
<b>TOTAL</b>	<b>61 930</b>	<b>n.d.</b>	<b>n.d.</b>	<b>63 215</b>	<b>n.d.</b>	<b>n.d.</b>	

**Régie du cinéma**  
(en milliers de dollars)

	2012-2013			2013-2014			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
<b>Droits et permis</b>							
Contrôle sur le matériel vidéo	7 470	n.d.	n.d.	6 392	n.d.	n.d.	DA
Frais d'examen – Demandes de classement de films	603	n.d.	n.d.	596	n.d.	n.d.	DA
Frais d'examen – Demandes de permis	55	n.d.	n.d.	48	n.d.	n.d.	DA
Permis	931	n.d.	n.d.	748	n.d.	n.d.	DA
<b>Sous-total</b>	<b>9 059</b>	<b>n.d.</b>	<b>n.d.</b>	<b>7 783</b>	<b>n.d.</b>	<b>n.d.</b>	
<b>TOTAL</b>	<b>9 059</b>	<b>n.d.</b>	<b>n.d.</b>	<b>7 783</b>	<b>n.d.</b>	<b>n.d.</b>	

## Revenu Québec (en milliers de dollars)

	2012-2013			2013-2014			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
<b>Droits et permis</b>							
Création et modification de personnes morales <sup>(1)</sup>	11 419	n.d.	n.d.	11 108	n.d.	n.d.	DA
Enregistrement d'abris fiscaux et d'actions accréditives <sup>(2)</sup>	38	19	204 %	36	20	180 %	CS
Honoraires – Dossiers publics	9 100	8 331	109 %	8 697	9 185	95 %	CS
Publicité légale des entreprises <sup>(1)</sup>	49 489	n.d.	n.d.	51 771	n.d.	n.d.	DA
Transporteurs internationaux et interprovinciaux	799	n.d.	n.d.	822	n.d.	n.d.	DA
<b>Sous-total</b>	<b>70 844</b>	<b>n.d.</b>	<b>n.d.</b>	<b>72 434</b>	<b>n.d.</b>	<b>n.d.</b>	
<b>Ventes de biens et services</b>							
Décisions anticipées	87	112	78 %	80	87	91 %	CS
Photocopies de documents	57	n.d.	n.d.	76	n.d.	n.d.	DA
<b>Sous-total</b>	<b>144</b>	<b>n.d.</b>	<b>n.d.</b>	<b>156</b>	<b>n.d.</b>	<b>n.d.</b>	
<b>TOTAL</b>	<b>70 989</b>	<b>n.d.</b>	<b>n.d.</b>	<b>72 590</b>	<b>n.d.</b>	<b>n.d.</b>	

(1) Les tarifs relatifs à la création et à la modification de personnes morales et à la publicité légale des entreprises sont inscrits dans la Loi sur la publicité légale des entreprises.

(2) Les tarifs pour l'enregistrement d'abris fiscaux et d'actions accréditives sont inscrits dans la Loi sur l'impôt.

## Société de développement de la Baie-James (en milliers de dollars)

	2012-2013			2013-2014			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
<b>Ventes de biens et services</b>							
Honoraires de gestion	2	n.d.	n.a.	2	n.d.	n.a.	MAG
Location d'immeubles	349	391	n.a.	358	396	n.a.	MAG
Prestation de services	3	3	100 %	10	10	100 %	CS
Ventes	3 653	4 098	n.a.	4 983	4 387	n.a.	MAG
<b>Sous-total</b>	<b>4 007</b>	<b>4 493</b>	<b>n.a.</b>	<b>5 354</b>	<b>4 793</b>	<b>n.a.</b>	
<b>TOTAL</b>	<b>4 007</b>	<b>4 493</b>	<b>n.a.</b>	<b>5 354</b>	<b>4 793</b>	<b>n.a.</b>	

**Société de développement des entreprises culturelles**  
(en milliers de dollars)

	2012-2013			2013-2014			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
<b>Ventes de biens et services</b>							
Études de dossiers	187	2 437	8 %	147	2 601	6 %	CS
Honoraires – Demandes de prêt	288	735	n.a.	422	716	n.a.	MAG
Honoraires de certification	3 225	3 466	93 %	3 366	3 621	93 %	CS
Honoraires de garantie	439	313	n.a.	459	246	n.a.	MAG
Patrimoine immobilier – Loyers et autres	1 838	2 528	n.a.	1 944	2 499	n.a.	MAG
<b>Sous-total</b>	<b>5 976</b>	<b>9 479</b>	<b>n.a.</b>	<b>6 337</b>	<b>9 682</b>	<b>n.a.</b>	
<b>TOTAL</b>	<b>5 976</b>	<b>9 479</b>	<b>n.a.</b>	<b>6 337</b>	<b>9 682</b>	<b>n.a.</b>	

**Société de financement des infrastructures locales du Québec**  
(en milliers de dollars)

	2012-2013			2013-2014			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
<b>Droits et permis</b>							
Immatriculation – Droits	70 436	n.d.	n.d.	73 425	n.d.	n.d.	DA
<b>Sous-total</b>	<b>70 436</b>	<b>n.d.</b>	<b>n.d.</b>	<b>73 425</b>	<b>n.d.</b>	<b>n.d.</b>	
<b>TOTAL</b>	<b>70 436</b>	<b>n.d.</b>	<b>n.d.</b>	<b>73 425</b>	<b>n.d.</b>	<b>n.d.</b>	

## Société de la Place des Arts de Montréal

(en milliers de dollars)

	2012-2013			2013-2014			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
<b>Ventes de biens et services</b>							
Autres revenus	713	667	n.a.	623	583	n.a.	MAG
Bars et vestiaires	1 160	1 551	n.a.	1 181	1 495	n.a.	MAG
Location de salles	4 076	10 421	n.a.	4 162	10 827	n.a.	MAG
Locaux commerciaux et bureaux	2 251	2 543	n.a.	2 178	2 567	n.a.	MAG
Billetterie	3 374	5 502	n.a.	3 658	5 579	n.a.	MAG
Services auxiliaires – Stationnement	2 850	4 486	n.a.	3 088	4 637	n.a.	MAG
<b>Sous-total</b>	<b>14 424</b>	<b>25 169</b>	<b>n.a.</b>	<b>14 890</b>	<b>25 687</b>	<b>n.a.</b>	
<b>TOTAL</b>	<b>14 424</b>	<b>25 169</b>	<b>n.a.</b>	<b>14 890</b>	<b>25 687</b>	<b>n.a.</b>	

## Société de l'assurance automobile du Québec

(en milliers de dollars)

	2012-2013			2013-2014			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
<b>Droits et permis</b>							
Immatriculation – Droits	72 483	75 072	97 %	63 983	66 653	96 %	CS
<b>Sous-total</b>	<b>72 483</b>	<b>75 072</b>	<b>97 %</b>	<b>63 983</b>	<b>66 653</b>	<b>96 %</b>	
<b>Ventes de biens et services</b>							
Frais de gestion	130 548	137 669	95 %	159 076	157 261	101 %	CS
<b>Sous-total</b>	<b>130 548</b>	<b>137 669</b>	<b>95 %</b>	<b>159 076</b>	<b>157 261</b>	<b>101 %</b>	
<b>TOTAL</b>	<b>203 031</b>	<b>212 741</b>	<b>95 %</b>	<b>223 059</b>	<b>223 914</b>	<b>100 %</b>	

## Société de télédiffusion du Québec (Télé-Québec)

(en milliers de dollars)

	2012-2013			2013-2014			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
<b>Ventes de biens et services</b>							
Messages publicitaires	15 763	15 187	n.a.	14 703	14 444	n.a.	MAG
Autres revenus	1 002	899	n.a.	950	889	n.a.	MAG
<b>Sous-total</b>	<b>16 764</b>	<b>16 087</b>	<b>n.a.</b>	<b>15 654</b>	<b>15 333</b>	<b>n.a.</b>	
<b>TOTAL</b>	<b>16 764</b>	<b>16 087</b>	<b>n.a.</b>	<b>15 654</b>	<b>15 333</b>	<b>n.a.</b>	

**Société des établissements de plein air du Québec**  
(en milliers de dollars)

	2012-2013			2013-2014			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
<b>Droits et permis</b>							
Droits d'accès dans les parcs et les réserves	8 937	29 152	31 %	9 067	30 249	30 %	CS
<b>Sous-total</b>	<b>8 937</b>	<b>29 152</b>	<b>31 %</b>	<b>9 067</b>	<b>30 249</b>	<b>30 %</b>	
<b>Ventes de biens et services</b>							
Services dans les parcs et réserves	87 984	87 366	n.a.	88 437	88 047	n.a.	MAG
<b>Sous-total</b>	<b>87 984</b>	<b>87 366</b>	<b>n.a.</b>	<b>88 437</b>	<b>88 047</b>	<b>n.a.</b>	
<b>TOTAL</b>	<b>96 921</b>	<b>116 518</b>	<b>n.a.</b>	<b>97 504</b>	<b>118 296</b>	<b>n.a.</b>	

**Société des traversiers du Québec**  
(en milliers de dollars)

	2012-2013			2013-2014			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
<b>Ventes de biens et services</b>							
Transport des véhicules	11 463	62 774	n.a.	11 274	65 844	n.a.	MAG
Transport des passagers	8 565	46 903	n.a.	8 229	48 062	n.a.	MAG
Ventes de biens et services divers	912	n.d.	n.a.	830	n.d.	n.a.	MAG
<b>Sous-total</b>	<b>20 940</b>	<b>109 677</b>	<b>n.a.</b>	<b>20 332</b>	<b>113 906</b>	<b>n.a.</b>	
<b>TOTAL</b>	<b>20 940</b>	<b>109 677</b>	<b>n.a.</b>	<b>20 332</b>	<b>113 906</b>	<b>n.a.</b>	

**Société d'habitation du Québec**  
(en milliers de dollars)

	2012-2013			2013-2014			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
<b>Ventes de biens et services</b>							
Honoraires – Divers organismes	19	n.d.	n.d.	5	n.d.	n.d.	DA
<b>Sous-total</b>	<b>19</b>	<b>n.d.</b>	<b>n.d.</b>	<b>5</b>	<b>n.d.</b>	<b>n.d.</b>	
<b>TOTAL</b>	<b>19</b>	<b>n.d.</b>	<b>n.d.</b>	<b>5</b>	<b>n.d.</b>	<b>n.d.</b>	

**Société du Centre des congrès de Québec**  
(en milliers de dollars)

	2012-2013			2013-2014			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
<b>Ventes de biens et services</b>							
Location d'espaces – Évènements	2 764	3 116	n.a.	2 439	3 463	n.a.	MAG
Autres revenus	179	202	n.a.	89	126	n.a.	MAG
Services alimentaires	2 060	2 322	n.a.	2 060	2 926	n.a.	MAG
Services audiovisuels	735	828	n.a.	381	541	n.a.	MAG
Services optionnels – Accueil, billetterie, vestiaire	283	784	n.a.	129	628	n.a.	MAG
Services optionnels – Aménagement et ameublement	367	1 186	n.a.	334	1 215	n.a.	MAG
Services optionnels – Audiovisuel, sonorisation et éclairage	114	129	n.a.	111	168	n.a.	MAG
Services optionnels – Autres	219	292	n.a.	73	162	n.a.	MAG
Services optionnels – Électricité, plomberie et autre personnel technique	564	826	n.a.	606	1 050	n.a.	MAG
Services optionnels – Entretien ménager	23	318	n.a.	35	363	n.a.	MAG
Services optionnels – Manutention, expédition et accrochage	819	1 484	n.a.	777	1 704	n.a.	MAG
Services optionnels – Sécurité	137	368	n.a.	40	177	n.a.	MAG
Services optionnels – Télécommunications	116	160	n.a.	102	165	n.a.	MAG
<b>Sous-total</b>	<b>8 379</b>	<b>12 014</b>	<b>n.a.</b>	<b>7 174</b>	<b>12 687</b>	<b>n.a.</b>	
<b>TOTAL</b>	<b>8 379</b>	<b>12 014</b>	<b>n.a.</b>	<b>7 174</b>	<b>12 687</b>	<b>n.a.</b>	

**Société du Grand Théâtre de Québec**  
(en milliers de dollars)

	2012-2013			2013-2014			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
<b>Ventes de biens et services</b>							
Billetterie	1 690	3 187	n.a.	1 530	3 044	n.a.	MAG
Location de locaux	28	33	85 %	26	40	65 %	CS
Location de salles	1 097	1 690	n.a.	1 001	1 536	n.a.	MAG
Location d'espaces de stationnement	188	274	69 %	234	370	63 %	CS
Services à la clientèle	83	92	n.a.	75	89	n.a.	MAG
Services scéniques	1 301	2 690	48 %	1 119	2 412	46 %	CS
<b>Sous-total</b>	<b>4 387</b>	<b>7 966</b>	<b>n.a.</b>	<b>3 984</b>	<b>7 491</b>	<b>n.a.</b>	
<b>TOTAL</b>	<b>4 387</b>	<b>7 966</b>	<b>n.a.</b>	<b>3 984</b>	<b>7 491</b>	<b>n.a.</b>	

## Société du Palais des congrès de Montréal

(en milliers de dollars)

	2012-2013			2013-2014			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
<b>Ventes de biens et services</b>							
Services auxiliaires – Plomberie et électricité	1 603	1 534	n.a.	1 703	1 626	n.a.	MAG
Location d'espaces – Événements	7 337	11 530	n.a.	8 170	12 452	n.a.	MAG
Autres revenus	88	87	n.a.	51	94	n.a.	MAG
Billets vendus	458	418	n.a.	572	460	n.a.	MAG
Services alimentaires	2 981	3 053	n.a.	3 300	3 283	n.a.	MAG
Services audiovisuels	1 069	698	n.a.	1 382	751	n.a.	MAG
Services auxiliaires – Aménagement	1 379	1 292	n.a.	1 473	1 373	n.a.	MAG
Services auxiliaires – Audiovisuel	640	639	n.a.	750	670	n.a.	MAG
Services auxiliaires – Autres	1 106	1 039	n.a.	983	1 141	n.a.	MAG
Services auxiliaires – Contrôleur de foule	18	35	n.a.	39	38	n.a.	MAG
Services auxiliaires – Sécurité	160	212	n.a.	224	260	n.a.	MAG
Services auxiliaires – Signalisation dynamique	11	21	n.a.	34	22	n.a.	MAG
Services auxiliaires – Stationnement	1 175	1 178	n.a.	1 198	1 239	n.a.	MAG
Services auxiliaires – Vestiaire	181	194	n.a.	184	201	n.a.	MAG
Services optionnels – Entretien ménager	515	466	n.a.	507	501	n.a.	MAG
Services optionnels – Télécommunications	670	636	n.a.	772	704	n.a.	MAG
<b>Sous-total</b>	<b>19 391</b>	<b>23 034</b>	<b>n.a.</b>	<b>21 341</b>	<b>24 814</b>	<b>n.a.</b>	
<b>TOTAL</b>	<b>19 391</b>	<b>23 034</b>	<b>n.a.</b>	<b>21 341</b>	<b>24 814</b>	<b>n.a.</b>	

## Société du parc industriel et portuaire de Bécancour

(en milliers de dollars)

	2012-2013			2013-2014			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
<b>Droits et permis</b>							
Revenus portuaires	3 647	2 746	n.a.	2 913	2 700	n.a.	MAG
<b>Sous-total</b>	<b>3 647</b>	<b>2 746</b>	<b>n.a.</b>	<b>2 913</b>	<b>2 700</b>	<b>n.a.</b>	
<b>Ventes de biens et services</b>							
Services d'eau industrielle	651	1 050	62 %	546	932	59 %	CS
Location d'immeubles	558	615	91 %	534	603	88 %	CS
<b>Sous-total</b>	<b>1 208</b>	<b>1 665</b>	<b>n.a.</b>	<b>1 079</b>	<b>1 535</b>	<b>n.a.</b>	
<b>TOTAL</b>	<b>4 855</b>	<b>4 411</b>	<b>n.a.</b>	<b>3 992</b>	<b>4 235</b>	<b>n.a.</b>	

## Société québécoise de récupération et de recyclage

(en milliers de dollars)

	2012-2013			2013-2014			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
<b>Droits et permis</b>							
Droit environnemental sur les pneus	22 713	22 713	n.a.	23 710	23 710	n.a.	MAG
<b>Sous-total</b>	<b>22 713</b>	<b>22 713</b>	<b>n.a.</b>	<b>23 710</b>	<b>23 710</b>	<b>n.a.</b>	
<b>Ventes de biens et services</b>							
Revenus sur consignation – Embouteilleurs et brasseurs	689	689	100 %	1 129	951	119 %	CS
Revenus d'organismes industriels	527	527	100 %	661	957	69 %	CS
Revenus – Compensation pour collecte sélective	2 926	2 926	n.a.	2 473	2 473	n.a.	MAG
<b>Sous-total</b>	<b>4 142</b>	<b>4 142</b>	<b>n.a.</b>	<b>4 263</b>	<b>4 380</b>	<b>n.a.</b>	
<b>TOTAL</b>	<b>26 855</b>	<b>26 855</b>	<b>n.a.</b>	<b>27 973</b>	<b>28 090</b>	<b>n.a.</b>	

### Société québécoise des infrastructures

(en milliers de dollars)

	2012-2013			2013-2014			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
<b>Ventes de biens et services</b>							
Location d'espaces	51 132	49 788	103 %	50 298	48 976	103 %	CS
<b>Sous-total</b>	<b>51 132</b>	<b>49 788</b>	<b>103 %</b>	<b>50 298</b>	<b>48 976</b>	<b>103 %</b>	
<b>TOTAL</b>	<b>51 132</b>	<b>49 788</b>	<b>103 %</b>	<b>50 298</b>	<b>48 976</b>	<b>103 %</b>	

### Société québécoise d'information juridique

(en milliers de dollars)

	2012-2013			2013-2014			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
<b>Ventes de biens et services</b>							
Ventes de biens et services	13 598	9 200	n.a.	13 776	9 566	n.a.	MAG
<b>Sous-total</b>	<b>13 598</b>	<b>9 200</b>	<b>n.a.</b>	<b>13 776</b>	<b>9 566</b>	<b>n.a.</b>	
<b>TOTAL</b>	<b>13 598</b>	<b>9 200</b>	<b>n.a.</b>	<b>13 776</b>	<b>9 566</b>	<b>n.a.</b>	

### Tribunal administratif du Québec

(en milliers de dollars)

	2012-2013			2013-2014			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
<b>Droits et permis</b>							
Recours instruits	161	n.d.	n.a.	353	n.d.	n.a.	MAG
<b>Sous-total</b>	<b>161</b>	<b>n.d.</b>	<b>n.a.</b>	<b>353</b>	<b>n.d.</b>	<b>n.a.</b>	
<b>TOTAL</b>	<b>161</b>	<b>n.d.</b>	<b>n.a.</b>	<b>353</b>	<b>n.d.</b>	<b>n.a.</b>	